



HAL
open science

La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement dans la région SEMED : impacts sociaux et environnementaux d'une nouvelle banque de développement dans la région arabe

Pierre Emmery

► To cite this version:

Pierre Emmery. La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement dans la région SEMED : impacts sociaux et environnementaux d'une nouvelle banque de développement dans la région arabe. Science politique. 2015. dumas-01310476

HAL Id: dumas-01310476

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01310476v1>

Submitted on 2 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES
SCIENCES-PO GRENOBLE

Master "Intégration et mutations en Méditerranée et Moyen-Orient"

Pierre EMMERY

La Banque Européenne pour la Reconstruction et le
Développement dans la région SEMED

*Impacts sociaux et environnementaux d'une nouvelle banque
de développement dans la région arabe*

2012-2015

Mémoire de recherche de Master réalisé sous la direction de Henry
Tidy, professeur à Sciences-Po Grenoble

Année 2014-2015

Source photo de couverture : peinture murale du street artist marocain Mouhim Sino, à Casablanca, Maroc. Crédits photo : Moussa Bourekba

UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES
SCIENCES-PO GRENOBLE

Master "Intégration et mutations en Méditerranée et Moyen-Orient"

Pierre EMMERY

La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement dans la région

SEMED

*Impacts sociaux et environnementaux d'une nouvelle banque de développement
dans la région arabe*

2012-2015

Mémoire de recherche de Master réalisé sous la direction de Henry Tidy, professeur
à Sciences-Po Grenoble

Année 2014-2015

Remerciements

Qu'il me soit permis ici de remercier dans un premier temps Mme Zahra Bazzi, M. Hassan Sherry, Mme Serena Abi-Khalil et M. Ziad Abdel Samad, mes amis et collègues de l'Arab NGO Network for Development qui m'ont introduit au sujet qui sera développé au cours de ce mémoire, m'ont sensibilisé à l'extrême importance de la question du développement dans les pays arabes, et de ses modalités politiques, sociales et économiques.

A la fin de cette aventure à Sciences-Po Grenoble, mes pensées vont aussi évidemment à tous les professeurs qui ont partagé leurs connaissances et avec lesquels j'ai appris avec grand bonheur au cours de ces cinq dernières années. J'associe à cet hommage mes professeurs de l'Université de Galatasaray, qui m'ouvrirent en grand les portes de l'Orient. Je tiens aussi à remercier M. Jean-Paul Burdy, qui, grâce à son exceptionnel cours de deuxième année, m'a donné l'envie et le goût de découvrir le Moyen-Orient, goût que j'ai su cultiver avec gourmandise depuis. Merci aussi à M. Jean Marcou, qui m'a donné toute sa confiance pour intégrer le master MMO, et m'a prodigué aides et conseils quand j'en ai eu besoin.

Enfin, il est impossible de faire de bons remerciements sans aller à l'essentiel : merci à mes parents qui me font confiance malgré mes choix étranges, à mes amis pour leurs conseils infailibles, et merci à Mélissa, ma 7^{ème} flèche !

Sommaire paginé

PARTIE I : 1991 – 2011. De la chute du bloc soviétique au partenariat de Deauville, l'élargissement du domaine de compétences d'une Banque de développement continentale vers la région méditerranéenne. (P.21)

Chapitre I : La BERD avant la Méditerranée (P.24)

- I. La BERD, de sa création au partenariat de Deauville, retour sur 20 ans d'existence
- II. L'action controversée de la BERD dans les ex-pays soviétique, révélatrice de pratiques contestables

Chapitre II : La Méditerranée avant la BERD : Défis environnementaux, enjeux économiques et sociaux (P.37)

- I. La Méditerranée, première victime du changement climatique
- II. Quels sont les problèmes politiques, économiques et sociaux structurant en Egypte, Jordanie, Tunisie et Maroc au moment de la transition

Chapitre III : Le partenariat de Deauville et l'arrivée de la BERD dans le monde arabe (P.47)

- I. Le partenariat de Deauville, un plan Marshall pour le monde arabe ?
- II. Quelles critiques au partenariat de Deauville ?
- III. La BERD, nouvelle actrice majeure dans les relations euro-arabes

PARTIE II : 2012 – 2015 : La BERD dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Une analyse des politiques et des stratégies de la Banque en matière environnementale et sociale (P.59)

Chapitre I : Les "gardes-fous" sociaux et environnementaux (P.62)

- I. Les normes imposées à la BERD en matière environnementale et sociale
- II. Les standards en matière environnementale et sociale promus par la BERD
- III. L'Etude d'incidence environnementale : mode d'emplois et limites

Chapitre II : Stratégies et projets (P.71)

- I. Jordanie : la dimension énergétique privilégiée
- II. Maroc : la BERD au secours des infrastructures de "bien public" ?
- III. Egypte : la BERD sur tous les fronts ?
- IV. Tunisie : du *leasing* financier à tous les étages

Chapitre III : L'impact environnemental et social de la BERD, analyse des politiques sectorielles dans la SEMED (P.80)

- I. De l'agriculture à l'agrobusiness, quel changement de sens, quel impact ?
- II. La question hautement problématique de l'énergie
- III. L'action pour le climat contre la logique de marché ?

Chapitre IV : La BERD contre les Etats (P.94)

- I. Les partenariats publics-privés : heurs et malheurs d'une méthode idéologique
- II. La conditionnalité de l'aide au développement
- III. La trahison de l'Etat

Liste des sigles et des acronymes

ANND	Arab NGO Network for Development (Réseau Arabe des ONG pour le Développement)
AOD	Aide Officiel au Développement
ATI	Aid Transparency Index
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD EBRD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BMD	Banques Multilatérales de Développement
BP	British Petroleum
BRICS	Brésil-Russie-Inde-Chine-Afrique du Sud
BTC	(Pipeline) Bakou-Tbilissi-Ceyhan
CEE	Communauté Economique Européenne
CEI	Communauté des Etats Indépendants
COP21	Conference of Parties 21
EIE	Etude d'Impact Environnemental
ESIA	Evaluation d'impact environnementaux et sociaux
EuroDAD	European Network on Debt and Development (ONG)
FEMIP	Facility for Euro-Mediterranean Investment & Partnership
FfD	Financing for Development (Conference)
FMI	Fonds Monétaire International
ICIJ	International Consortium of Investigate Journalists
IFD	Institutions Financières de Développement
IFI	Institutions Financières Internationales
KOV	Kulczyk Oil Venture
MENA	Middle East and North Africa (Région)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODM	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OIT	Organisation Internationale du Travail

OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
OSC	Organisations de la Société Civile
OTE	Observatoire Tunisien de l'Economie (ONG)
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SEI	Sustainable Energy Initiative
SEMED	Sud et Est de la Méditerranée (Région)
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture
UNFCCC	United Nation Framework Convention on Climate Change
USA	United States of America – Etats-Unis d'Amérique
WRI	World Ressource Institute (Think tank)

*"Les progrès scientifiques les plus extraordinaires,
Les prouesses techniques les plus étonnantes,
La croissance économique la plus prodigieuse,
Si ils ne s'accompagnent pas d'un authentique progrès social et moral
Se retournent en définitive contre l'homme."*

Paul VI,
Discours à l'occasion du 25^e anniversaire de la FAO, 16 novembre 1970

INTRODUCTION

La Méditerranée, un "*continent liquide*" ?

La Méditerranée, entre crises et compréhension mutuelle

"Au cours du 14ème siècle, Ibn Khaldoun encourageait une connaissance meilleure et plus approfondie des activités politiques et socio-économiques entre l'Est et l'Ouest, l'Europe et l'Afrique du Nord, tous unis par le bassin méditerranéen. Son œuvre, qui fût très importante, avait pour base le fait qu'une chose ne peut être comprise sans que l'autre ne le soit, et qu'au-delà des conflits qui se produisaient autour du bassin méditerranéen, il existait une dynamique productive et intense tissée de relations culturelles, commerciales et humaines et liée sans doute aux variabilités du climat. Le bassin méditerranéen (BM) et ses pays riverains, ses frontières solides et ses peuples en perpétuel mouvement, peut être qualifié de « continent liquide »."

C'est avec ces mots, emprunts de philosophie, de sociologie et d'histoire, faisant irrémédiablement référence à Fernand Braudel et à sa définition des échelles de temps que les deux climatologues Patrick Van Grunderbeeck et Yves Tourre¹ introduisent, en 2008, leur article de prospective concernant les impacts de la crise climatique dans le bassin méditerranéen. La crise climatique, déjà commuée en crise environnementale, frappe le monde entier, et le monde arabe en particulier, et ses conséquences vont, dans un *crescendo* dramatique, aller en se multipliant. L'analyse systémique convoquée par les deux climatologues en introduction de leur étude a ceci d'intéressant qu'elle nous offre la possibilité d'effectuer des liens – rarement évoqués mais souvent observés – entre changement climatique, bouleversement environnemental et risques politiques, économiques, sociaux. Ce sont là les risques systémiques liés au changement climatique, dont la dernière illustration tragique concerne la Syrie : comme le souligne Pascal Canfin, ancien ministre français du développement et conseiller climat du *think tank* World Resources Institute (WRI), *"une partie de la crise syrienne est due à la sécheresse historique en Syrie entre 2006 et 2009 (...), un phénomène qui [a] déstabilisé les communautés locales, entraîné des migrations intérieures et développé la pauvreté"*².

¹ Van Grunderbeeck Patrick & Tourre Yves, "Bassin méditerranéen : changement climatique et impacts au cours du 21^{ème} siècle", in Thibault Henri-Luc (dir.), *Changement climatique et énergie en Méditerranée*, Plan Bleu, Juillet 2008.

² Roger Simon, "Climat : 'La question du financement peut faire dérailler la COP21' ", *LeMonde.fr*, 6 mai 2015, consulté le 17 septembre 2015 sur :

Ainsi, avant même l'éclatement de la guerre en Syrie, les équilibres sociaux, claniques avaient été balayés par un formidable exode intérieur, avec près d'un million de personnes déplacées sur une population de 23 millions, propulsées aux marges des grandes villes, dans des situations de pauvreté et de désespoir social – terreau favorable à la révolte, à la guerre. Comme souvent, ce ne sont pas les partis, les religions qui déclenchent les guerres, et, comme le soulignait le reporter britannique Jonathan Dimbleby dans les premiers mois de la guerre au Liban : "*ce n'est pas une guerre qui oppose chrétiens contre musulmans, mais riches contre pauvres, puissants contre peuple*"³.

Ainsi, face à cette situation, deux questions se posent : comment assurer un développement équilibré au Moyen-Orient, pouvant réduire les inégalités et apaiser les situations de fortes tensions sociales, et comment réduire, limiter ou stopper les effets d'un cycle climatique aux conséquences potentiellement fort dévastatrices ?

Vers un partenariat global pour le développement ?

En 2015, c'est là l'objet de trois événements internationaux dont deux furent plus médiatisés : la *Conférence of Parties 21* (COP21), qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015 et qui sera le pendant climatique et environnemental d'un processus concomitant mené actuellement par les Nations Unies, c'est-à-dire le processus élaborant l'Agenda Post-2015, soit la redéfinition et l'actualisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM). Les ODM, pensés et développés et appliqués à partir de 1998, avaient pour objet de réduire la pauvreté, la faim, le chômage, d'améliorer l'éducation, la santé, les droits des femmes et de résoudre les questions environnementales⁴. A ces deux processus, présentés comme déterminant pour les pays du Sud et pour la coopération Nord/Sud dans le domaine du développement, se surajoute la conférence *Financing for Development* (financer le développement – FfD), qui s'est tenue en juillet 2015 à Addis Ababa, en Ethiopie, visant à refonder les systèmes d'aide au développement, dont les

<http://abonnes.lemonde.fr/climat/article/2015/05/06/climat-la-question-du-financement-peut-faire-derailleur-la-cop-21_4628937_1652612.html>

³ Dimbleby Jonathan, "The Agony of Lebanon", in This Week Show, Thames Television, diffusé le 22 avril 1976

⁴ Emmerly Pierre, "The Post-2015 process and the Arab region : an opportunity for changing perspectives", ANND, note destinée aux partenaires, avril 2015. Si, en ce qui concerne les questions liées à la faim et à la santé, l'ONU a évalué de véritables et positives évolutions en la matière, les ODM sont aujourd'hui considérés comme n'ayant globalement pas été atteint.

applications ont été par le passé questionnées car souvent envisagée comme une charge financière pour les Etats les plus riches (l'objectif de consacrer 0,7% du produit intérieur brut – PIB – d'un pays à l'aide officiel au développement – AOD – étant généralement mal accepté et peu suivi) et comme peu efficace pour les pays en développement, les mettant dans une situation d'assistanat et de soumission, sans forcément parvenir aux résultats escomptés. L'idée de la conférence FfD était donc de refonder les AOD en les basant sur un modèle de partenariat global pour le développement⁵, et de définir ainsi des modalités de mise en œuvre des nouveaux objectifs définis à l'issue du processus pour l'Agenda Post-2015⁶.

Cette idée de partenariat global et de financement du développement sur la base du dialogue et de la réforme (notamment en matière fiscale, financière et sur la question de la dette extérieure), plutôt que sur celle de la coopération forcée du fait des entrées financières, a été torpillé lors de la conférence d'Addis Ababa, les institutions classiques du développement, à savoir la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), supportés par le Trésor américain, ayant refusé cette idée de refonte du système d'AOD⁷ - car allant, d'une certaine manière, à l'encontre des méthodes de réformes libérales, en vigueur depuis le plan Baker de 1985. Comme le décrit avec son style radical, le géographe, académicien et penseur altermondialiste Mike Davis :

*"Le plan Baker de 1985 (...) exigea froidement que les quinze plus grands débiteurs du tiers monde abandonnent toute stratégie de développement de type étatique en échange de nouvelles facilités de paiement et de la permission de continuer à tenir un rôle dans le concert économique mondiale (...). [Dans ce contexte], la dette a été le cheval de Troie d'un extraordinaire transfert de pouvoir des nations du tiers monde aux institutions de Bretton Woods contrôlées par les Etats-Unis et les autres grands pays capitalistes."*⁸

Le rôle et l'idéologie développementale des institutions financières internationales

En effet, les banques internationales, ou plutôt les Banques multilatérales de

⁵ Herman Barry, "An Urgent Need for Clarity on the Post-2015 Development Agenda and Financing for Development", Perspectives, Friedrich Erbert Stiftung, Août 2014.

⁶ Cependant, selon l'économiste Joseph Stiglitz, les Etats-Unis ont torpillées le rendez-vous

⁷ Stiglitz Joseph, "America is on the wrong side of the history", *The Guardian*, 6 août 2015

⁸ Davis Mike, *Le pire des mondes possibles*, Editions La Découverte, 2006

développement (BMD) ont un rôle majeur dans les questions relatives à l'aide au développement, puisque les Etats, en y jouant un rôle d'actionnaire, distribuent une partie de leur AOD *via* ces institutions financières internationales (IFI) dans le but officiel de "*favoriser le progrès économique et social des pays émergents par leurs activités de financements de projets, de soutien aux investissements et à la création de capital*"⁹. Derrière cette approche du développement, se posent un nombre de questions politiques, éthiques et idéologiques auxquelles les BMD – du fait d'une objectivité et d'un réalisme supposés – semblent étrangères, mais qui *in fine*, pèsent fortement sur leur action. Des exemples récents de l'implication néfastes de ces deux IFI que sont la Banque mondiale et le FMI questionnent la qualité et la légitimité de leur action dans les domaines économiques et sociaux. Ainsi, en avril 2015, dans une série d'enquête publiée par le Consortium International des Journalistes d'Investigation (ICIJ – *International Consortium of Investigate Journalists*), intitulée "expulsés et abandonnés : la promesse brisée de la Banque mondiale aux pauvres", est mis en avant l'extrême violence avec lesquels s'appliquent les programmes de développement de la Banque mondiale : habitants battus et jetés en prison car désireux de garder leurs terres, menaces de morts répétées de la part des autorités¹⁰ et en définitive violation du principe humanitaire du "*do no harm*"¹¹, que ce soit envers les peuples ou envers l'environnement.

Il n'est pas forcément nécessaire de traverser la Méditerranée et d'effectuer un pas vers le Sud global pour envisager cette action néfaste des IFI. Un coup d'œil au cœur de l'Europe, en Grèce, suffit pour cerner leur rôle et leur impact, tant dans le domaine social qu'environnemental... et ce jusque dans le domaine politique. En effet, des observateurs européens issus de la société civile ont ainsi considéré l'action du FMI dans la crise grecque comme le vecteur d'une perte massive de souveraineté¹², obligeant le pays à effectuer des réformes iniques et souvent fortement questionnables en terme de fiscalité, de dépenses publiques, claquant ainsi la porte à l'Etat social sans forcément porter atteinte aux causes

⁹ Collectif, "Les Banques multilatérales de développement", Documentation de la Banque Européenne d'investissement, consulté le 18 septembre 2015 sur :

<http://www.eib.org/about/partners/development_banks/?lang=fr>

¹⁰ Chavkin Sasha *et al.*, "How the World Bank Broke its Promise To Protect The Poor", ICIJ, *Huffington Post*, 16 avril 2015. La totalité du projet sur ce lien : <http://www.icij.org/project/world-bank>

¹¹ Le "Do no harm" principe est le quatrième principe parmi les principes humanitaires de l'UNICEF, et consiste à faire en sorte que "*l'aide ne soit pas utilisée comme un instrument de guerre*".

¹² Mahony Honor, "Greece faces 'massive' loss of sovereignty' ", *EUObserver.com*, 4 juillet 2011, consulté le 19 septembre 2015 sur : <<https://euobserver.com/news/32582>>

essentielles de la crise (non-imposition des armateurs, de l'église...).

Les motivations des choix en matière développementale des IFI restent *a priori* obscures, mais semblent s'articuler en un rapport de force économique Nord/Sud.

La destinée méconnue des institutions financières internationales à identité régionale

Dans le sillage des IFI les plus connues agissent aussi les BMD à dimension régionale – détenant cependant une action potentiellement illimitée en terme géographique. Il en est ainsi, par exemple, de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), créée lors du traité de Rome de 1957 et qui est la banque publique de développement de l'Union européenne (UE). Cette banque intervient autant dans qu'en dehors de l'UE, et est présente depuis 2002 dans la région arabe. C'est l'année où a été créée le *Facility for euro-méditerranéan investment and partnership* (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat – FEMIP)¹³.

L'approche critique des IFI a tendance à se focaliser sur la Banque mondiale et le FMI. Cependant, les IFI régionales disposent d'une force de frappe qui peut s'avérer bien plus importante et cependant bien moins contrôlée : c'est ainsi que la BEI détient une portefeuille de prêt, c'est-à-dire une capacité de débloquer des financements, absolument fabuleuse. En 2010, elle était détentrice d'un portefeuille de 72 milliards d'euros, étant alors l'IFI la mieux dotée au monde, devant la Banque mondiale¹⁴. Cela nous laisse déduire que cette suprématie et par ailleurs le manque de transparence et de visibilité avérée de ce type d'institution – pourtant publique, dans le cas de la BEI¹⁵ – constituent une forêt masquée par les deux grands arbres que sont le FMI et la Banque mondiale, et que cette force de frappe des Banques multilatérales de développement à identité régionale (ou à orientation occidentale) agissent de manière intéressée dans les pays du Sud. C'est en tout cas ce que laisse entendre un rapport de Maria Jose Romero, chercheuse au sein du Réseau européen sur la dette et le développement (EuroDAD)

¹³ Collectif, "Travailler à de nouveaux débouchés économiques sur la rive sud de la Méditerranée", Documentation de la Banque européenne d'investissement

¹⁴ Roggenbuck Anna, "European Investment Bank", CEE Bankwatch, 2010, consulté le 19 septembre 2015 sur : <<http://bankwatch.org/our-work/who-we-monitor/eib>>

¹⁵ Roggenbuck Anna, "A public bank ? The EIB's lack of transparency and participation", CEE Bankwatch, date inconnue, consulté le 19 septembre 2015 sur : <<http://bankwatch.org/our-work/who-we-monitor/eib/eib-transparency-participation>>

"Les IFD [institutions financières de développement – NDLA] ne sont pas les organisations adéquates pour atteindre des objectifs en matière d'aide au développement et leur expansion est extrêmement inquiétante quand autant de questions sur les opérations demeurent.

Elles sont contrôlées par les pays développés et les pays en développement contribuent un peu aux stratégies ou aux gouvernances [...] En d'autres termes, elles seront toujours tentées de soutenir les entreprises qui viennent de leur pays d'origine. En réalité, bon nombre de ces institutions ont fixé cet objectif dans leur mandat."¹⁶

Pourquoi s'intéresser plus précisément à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ?

Cette forme d'intervention est-elle systématique ? La BEI travaille depuis 13 ans en Méditerranée, et est active depuis 1958. Il s'agit donc d'un acteur ancien du développement, tout comme le FMI et la Banque mondiale.

Au contraire, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, est une organisation internationale relativement nouvelle, créée en 1991 – et dont le mandat consistait originellement à faciliter le passage à l'économie de marché dans les pays ex-soviétiques. En 2012, son mandat s'est élargi à la région arabe, désignée par l'institution comme étant la région SEMED (Sud et Est de la Méditerranée) et inclue désormais la Jordanie, la Tunisie, l'Egypte et le Maroc – ainsi, que, depuis 2014, la Libye¹⁷ - conséquence des soulèvements populaires ayant entraînés transition politiques et ayant révélé les crises économiques et sociales à l'œuvre. Selon la BERD, son but dans la région est d'améliorer le financement du secteur privé, incluant les petites et moyennes entreprises (PME), en développant des prêts et des capitaux, tout en fournissant un support et une expertise à travers un dialogue avec les autorités nationales et les acteurs privés, incluant une forme d'assistance technique.¹⁸

¹⁶ Romero Maria José, "A private affair. Shining a light on the shadowy institutions giving public support to private companies and taking over the development agenda", EuroDAD, juillet 2014.

¹⁷ Pays qui ne sera pas passé sous analyse, étant donné, le manque d'information à ce sujet dû à la situation locale, ainsi que l'arrivée plus tardive de la BERD dans le pays (fin 2014).

¹⁸ Collectif, "Basics about the EBRD", Documentation de l'Arab NGO Network for Development (ANND), 2012, consulté le 15 août 2015 sur :

Par ailleurs, cette banque se démarque de ses aînées et homologues en cherchant *a priori* à s'attaquer aux problématiques structurelles évoquées plus haut. Ainsi, le directeur exécutif de la BERD, élu en 2012, Suma Chakrabati, soulignait-il "*qu'investir dans des projets ne suffit pas à garantir des économies résilients : il faut donc aider les pays en s'occupant de certains changements globaux, comme les défis climatiques et énergétiques*"¹⁹.

Il semble ainsi particulièrement parlant de s'intéresser à la BERD, nouvel acteur ayant fait son apparition dans la région méditerranéenne très récemment et qui, avec près d'1,5 milliards d'euros dépensés entre 2012 et fin 2014, fait figure de nouveau poids lourd de la région dans le domaine du développement international.

Méthodologie et définition de la problématique

Le présent mémoire, comme les lecteurs le remarqueront peut-être, est le fruit d'une expérience de 5 mois au sein d'une organisation de la société civile de la région arabe, le Réseau Arabe des ONG pour le Développement (ANND – *Arab NGO Network for Development*). L'auteur du mémoire a en effet eu l'opportunité d'y étudier les questions sociales et environnementales des pays arabes, qui expliquent la vision dramatique que nous offrent les médias occidentaux de la région arabe, secouées de guerres, de crises et d'attentats. Il ne s'agit en aucun cas de générations spontanées, et l'étude de ces questions complexes permet de comprendre la situation actuelle.

Dans ce contexte, les acteurs internationaux, de tous types et en défendant avant tout leurs intérêts et les objectifs qu'ils se sont fixés, participent activement à la définition de la situation sociale et environnementale, inaliénable de la situation politique des nations. Amené à travailler sur les questions liés aux bailleurs de fonds internationaux, l'auteur du présent mémoire a pu constater, grâce à un dialogue approfondi avec les organisations partenaires d'ANND, le décalage profond existant entre le discours officielle des IFI et le décryptage de leur action. C'est par cette porte que la recherche a été effectuée, et c'est ce décalage entre principes et réalité qui

<<http://www.annd.org/english/data/publications/pdf/24.pdf>>

¹⁹ Collectif, "A civil society perspective on EBRD role in the Arab region", ANND, Phenix Center for Economic and Informatics Studies, Egyptian Initiative for Personal Rights, Forum Tunisien des Droits économiques et sociaux, 2015

sera relaté et analysé au sein de ce mémoire. C'est aussi pourquoi ce mémoire s'attachera plus à développer une approche en terme de relations internationales et en termes politiques et n'aura pas vertu à être considéré comme un document technique : ici, point d'appesantissements lourds sur la nature des produits financiers et sur les montages comptables de la BERD : cette dernière sera en effet analysée comme étant un acteur des relations internationales entre Nord et Sud.

La méthode consistera donc à s'appuyer sur quatre types sources documentaires :

- **Les documents officiels mis à disposition du public par la BERD et ses partenaires.** A noter cependant : la BERD met à disposition du public énormément de documentation (stratégies-pays, stratégies politiques, comptabilité, rapports d'activité, etc.), et elle y est obligée, étant donnée qu'en tant qu'institution détenue en partie par l'UE, elle se doit d'être dotée d'une politique démocratique en matière de transparence²⁰. Cependant, comme le signale l'Aid Transparency Index (ATI), la BERD est classée... dernière en matière de transparence des BMD²¹. L'ATI sanctionne ainsi l'absence de données claires, précises et complètes sur ses activités. Cette part d'ombre sur ses activités pousse nécessairement l'auteur du rapport à se demander... pourquoi une telle opacité ?
- **Les documents, enquêtes et rapports des OCS,** qui, consciente de cette opacité suspecte de la BERD, mènent l'enquête et analysent l'implication de la Banque dans certains projets, et complètent donc de manière critique les informations de la BERD. Les OCS – EuroDAD, ANND, Bankwatch... – sont reconnues pour la qualité de leur travail et disposent d'une grande reconnaissance de la part de leurs partenaires et de la société civile en générale.
- **Les documents journalistiques,** issus de journaux reconnus pour leur professionnalisme et représentant une certaine pluralité des points de vue :

²⁰ C'est là l'objet de la politique publique d'information de la Banque, consultable sur : <http://www.ebrd.com/what-we-do/strategies-and-policies/public-information-policy.html>

²¹ "La BERD est classée dernière parmi les BMD, avec un score de seulement 24.5%, montrant le manque de clarté des publications de l'organisation et concernant ses données et ses activités. La BERD est la seule agence multilatérale qui ne publie pas ces informations de manière systématique et lisible par tous", selon l'Aid Transparency Index. Voir : <http://ati.publishwhatyoufund.org/index-2014/results/>

les archives en ligne de journaux comme *Le Monde diplomatique*, *The guardian*, *Le Monde*, *la Tribune*, *les Echos*, ont ainsi été consultés.

- **Les travaux académiques** en matière de question développementale et en rapport avec les IFI et leurs actions.

Cette analyse systématique des ressources documentaires évoquées ci-dessus a permis à l'auteur d'en venir à articuler les interrogations suivantes : comment et pourquoi la BERD s'est-elle transformée en acteur régional ans les relations euro-arabes ? En quoi la BERD, en intervenant dans la région SEMED depuis 2012, a-t-elle modifié le sens de sa mission, originellement liée à l'aide au développement, et devenant ou en se révélant être un acteur de l'investissement direct étranger ? En d'autres termes, en quoi les pays de la SEMED sont-ils devenus des marchés, alors que son mandat était censé être dirigé vers des bénéficiaires-partenaires ? Plus largement, quelle vision du développement l'action de la BERD dans la SEMED défend-elle ?

En quoi l'action de la BERD en faveur d'un développement conditionné aux valeurs de l'économie de marché dans les pays de la région SEMED est-elle ontologiquement opposée à l'élaboration de politiques volontaristes en matière environnementale et sociale ?

La BERD participe-t-elle à cette compréhension mutuelle entendue par Fernand Braudel à propos de la Méditerranée sous l'expression "continent liquide", ou redéfinit-elle l'entendement de l'expression en considérant cet espace comme une interface de marché à exploiter et son aspect liquide comme la définition de la relation financière et marchande comme unique modalité de l'échange ?

Annonce du plan

Ce mémoire sera développé en deux grandes parties, de trois et quatre chapitres chacune.

Une première partie s'attachera à décrire l'ADN de la BERD, ses pratiques, ses limites et les critiques éprouvées avant son arrivée dans la région SEMED, que nous nous attacherons longuement à décrire afin d'analyser les enjeux de transition à laquelle elle fait face et qui seront supposément pris en compte et traités par l'action

de la BERD dans la région. Enfin, un dernier chapitre au sein de cette première partie reviendra sur le Partenariat de Deauville, moment fondateur, ouvrant la porte de la Méditerranée à la BERD et portant en son sein la totalité des motifs qui vont conditionner l'action de la BERD dans la région SEMED.

Une seconde partie permettra d'entrer dans le vif d'un sujet brûlant, c'est-à-dire l'action effective de la BERD dans la région à partir de 2012 : quels sont les instruments à sa disposition, les garde-fous sociaux et environnementaux pour canaliser son action, quelles sont ses grandes orientations stratégiques, comment ces orientations annulent les principes et les politiques de la BERD en matière environnemental et social.

Le dernier chapitre de cette seconde partie viendra apporter à la fois une forme de conclusion et d'éclaircissement théorique, critique et historique sur l'action de la BERD dans la région.

"Si les difficultés économiques et sociales s'aggravaient dramatiquement, si ces peuples du Centre et de l'Est de l'Europe étaient abandonnés à leur sort avec les difficultés que cela suppose, - on peut compter sur leur qualité - ils atteindraient le niveau qui convient, mais au bout de combien de temps ? En tout cas, ce sont leurs institutions démocratiques, souvent fragiles, on me permettra de le dire, qui seraient d'abord menacées. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons décidé de créer la Banque européenne pour la reconstruction et le développement."

*François Mitterrand,
président de la République française, le 15 avril 1991²²*

PARTIE I

1991 – 2011 : De la chute du bloc soviétique au partenariat de Deauville, l'élargissement du domaine de compétences d'une Banque de développement continentale vers la région méditerranéenne.

²² Mitterrand François, "Discours de François Mitterrand à l'inauguration de la BERD (Londres, 15 avril 1991)", in Perrier de la Bathie (dir.), *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, Ministère des Affaires étrangères – Service d'Information et de Presse, p. 124.

Récemment en voyage en Azerbaïdjan, l'auteur du présent mémoire, à l'occasion d'un entretien informel avec un membre de la diplomatie française, décrivait l'objet de son étude à son interlocuteur. Dans un accès d'humour douteux, ce dernier s'aventura à faire un jeu de mot peu diplomatique : "*la BIRD [Banque internationale pour la reconstruction et le développement – NDLA], vous savez, c'est une grosse BERD*". Si ce trait d'esprit était à ce moment-là dispensable, il révèle néanmoins une proximité entre les deux termes – BIRD et BERD – fort intéressante et est instructive quant au sillage dans lequel la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement place sa politique, son action, si ce n'est sa prétention et ses perspectives. Car en effet, la BERD porte dans son ADN, dans son nom même, une limite ontologique : une banque européenne, pourrait-on croire, doit limiter son action en Europe ou bien dans les pays européens, tout en faisant référence à sa glorieuse aîné, la Banque mondiale (voir *infra*, p. I, ch.I).

La limite en vérité, n'est qu'une question d'appellation : d'abord car la question des frontières de l'Europe est un débat académique vieux de 13 siècles qui dépasse les pures considérations géographiques ou géologiques mais relève bien d'un choix politique qui n'a jamais été franchement tranché²³ ; et ensuite car toute institution dite européenne ou bien faisant partie de l'Union européenne, du fait de sa nature internationale ou communautaire, prend en compte son voisinage : ainsi en est-il pour l'Union européenne qui est entrée, en cette année 2015, dans un processus de révision de sa Politique de Voisinage²⁴ dirigée d'une part vers l'Est (pays de la communauté des Etats indépendants – CEI – Partenariat Oriental) et de l'autre vers le Sud (pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée – Partenariat Euromed).

Précurseur dans les relations entre les pays de la Communauté économique européenne (CEE) puis de l'UE avec l'ex-bloc soviétique (Chapitre I), la BERD a vu ses activités modifiées lors des révolutions arabes de 2010-2011, déclenchées par un ensemble de problèmes politiques, environnementaux, sociaux de nature structurels (Chapitre II). Cette nouvelle donne en Méditerranée ouvrant un véritable

²³ Lefebvre Blaise, "Bakou 2015 : des Jeux européens vraiment européens ?", *Institut Français d'Etudes Anatoliennes (Dipnot)*, juin 2015. Consulté le 28 août 2015 sur <<http://dipnot.hypotheses.org/1637>>

²⁴ Haute-représentation de l'Union Européenne pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité, "Joint Consultation Paper. Towards a new European Neighbourhood Policy", *Documents de la Commission européenne*, 4 mars 2015, consulté le 28 août 2015 sur <<http://ec.europa.eu/enlargement/neighbourhood/consultation/consultation.pdf>>

champ des possibles pour la BERD, un accord controversé proposé par le G7, le partenariat de Deauville, a été signé en 2011 et ratifié par la Jordanie, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc, ouvrant ainsi la porte du Sud et de l'Est méditerranéen à la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (Chapitre III).

Cette première partie, dotée d'un focus historique et critique, visera à analyser la transformation de la BERD en acteur régional d'importance au sein des relations euro-arabes.

Chapitre I

La BERD avant la Méditerranée

Ce premier chapitre s'attachera à revenir sur les vingt premières années d'existence (1991-2011) de la BERD : en revenant sur l'histoire institutionnelle de la Banque, en comprenant son fonctionnement, (I) nous pourrons ensuite aborder la dimension critique de son action, largement relayée par la société civile européenne (II).

I. La BERD, de sa création au partenariat de Deauville, retour sur 20 ans d'existence

*"La BERD est une institution internationale qui s'apparente par sa vocation à son illustre ancêtre, la Banque mondiale"*²⁵. Cette dernière, banque d'investissement internationale créée sous l'initiative de John Maynard Keynes au lendemain de la seconde guerre mondiale afin de financer par des prêts la reconstruction de l'Europe d'après-guerre, s'est plus tard tournée vers l'aide au développement dans une tentative de réduire la pauvreté à travers le monde. Au même titre que la Banque Mondiale et ses institutions trouvèrent leur origine dans le monde de l'après-guerre²⁶, la BERD trouve son terreau au cœur d'une période ayant entraînée de profondes transitions en ce qui concerne les modèles politiques et économiques internationaux,

²⁵ Baud-Babic Marie-France, Marty Olivier, "BERD (Banque Européenne pour la reconstruction et le développement)", *Encyclopaedia Universalis*, consulté le 28 août 2015 sur <<http://www.universalis.fr/encyclopedie/banque-europeenne-pour-la-reconstruction-et-le-developpement/#>>

²⁶ Le groupe de la Banque mondiale (World Bank Group) comprend 5 institutions financières, techniques et juridiques : la World Bank (BIRD), l'International Development Association, l'International Finance Corporation, la Multilateral Investment Guarantee Agency et enfin l'International Centre for Settlement of Investment Disputes.

à savoir le démembrement du bloc soviétique et la transition – accompagnée, donc, par les institutions financières occidentales – des ex-pays soviétiques vers la "démocratie de marché"²⁷ (a). Ce retour sur l'histoire de la BERD nous permettra par la suite de nous attacher à décrire l'organisation de la BERD ainsi qu'à analyser de sa mission (b), de sa vision et des outils à sa disposition (c)

a. Aux origines de la création de la BERD

Fort de son concept d'intégration européenne, François Mitterrand, alors Président de la République française, a été le premier à évoquer lors du sommet de Strasbourg en 1989, l'idée d'une Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement dont le fonctionnement s'inspirerait de celui de la Banque mondiale, dont nous avons déjà parlé ci-dessus. La BERD a donc été créée pour *"faire face à le défi posé par un moment extraordinaire dans l'histoire de l'Europe, la chute du communisme à l'Est"*²⁸. Ainsi, la BERD naît-elle à Paris grâce à un accord international signé le 31 mai 1990²⁹ et s'attachera-t-elle, selon un rapport de la Commission des Affaires étrangères du Sénat publié en 1997, à *"favoriser la transition des économies des pays de l'Est vers l'économie de marché et d'y favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise"*³⁰. Ce même rapport, largement favorable et enthousiaste vis-à-vis des activités de la Banque dans les ex-pays soviétiques d'Europe centrale, orientale, du Caucase et d'Asie centrale, souligne que

²⁷ Le concept de "démocratie de marché", formé et défendu par Jean-Paul Fitoussi, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, a été forgée afin de pouvoir exprimer la réalité de la transition s'étant déroulée à la chute du bloc soviétique : l'irruption conjointe de la démocratie libérale et de l'économie de marché a introduit une sorte de confusion des termes, mais aussi une forme d'adaptabilité des systèmes politiques qui est aujourd'hui, dans un système mondialisé caractérisé par la victoire du capitalisme, l'horizon vers lequel le leadership occidental cherche à tirer le reste du monde. Ainsi *"Notre système procède ainsi d'une tension entre des deux principes, l'individualisme et l'inégalité d'une part ; de l'autre, l'espace public et l'égalité, ce qui oblige à la recherche permanente d'un "entre-deux". Cette tension est dynamique parce qu'elle permet au système de s'adapter, et non point se rompre comme le font généralement les systèmes régis par un seul principe d'organisation (le système soviétique). Seules les formes en mouvement peuvent survivre ; les autres se sclérosent."* (Fitoussi Jean-Paul, "Démocratie et mondialisation", *Observatoire français des conjonctures économiques*, 2009, consulté le 28 août 2015 sur <<http://www.ofce.sciences-po.fr/fitoussi/articles/democratie.html>>)

²⁸ Collectif, "History of the EBRD", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 2012, consulté le 28 août 2015 sur <<http://www.ebrd.com/who-we-are/history-of-the-ebrd.html>>

²⁹ Les signataires sont : les douze pays de la CEE, la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement. Il s'agit d'une institution internationale et non d'une institution de l'Union européenne.

³⁰ De Villepin Xavier, "La BERD : le redressement au service de la transition", *Senat, Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées*, Rapport 133 – 1996/1997, consulté le 28 août 2015 sur <http://www.senat.fr/rap/r96-133/r96-133_mono.html>

le rôle de la BERD est à la hauteur de "*l'enjeu historique de la transition*" et que son travail est un support de poids pour répondre au double défi de l'élargissement et de l'adaptation des Etats de l'ancienne URSS à l'économie de marché.

Cependant, avant même sa création effective en avril 1991, date à laquelle le quartier général de la Banque ouvre à Londres, la BERD se "*heurte à l'opposition des Etats-Unis qui souhaitent que le redressement économique de l'Europe centrale et orientale soit confiée à la seule Banque mondiale (...) au sein de laquelle leur influence était prépondérante*"³¹.

b. Le fonctionnement institutionnel de la BERD : un acteur européen ou international ?

Les Etats-Unis, *in fine*, se rallient rapidement au projet et y jouent aujourd'hui un rôle majeur, étant donné qu'ils contrôlent 10% du capital³², ce qui en fait l'un des acteurs les plus influents au sein de la BERD. Cela nous permet ici de souligner que la BERD, si elle est dotée d'une identité fortement européenne et même "*si l'Union européenne fait partie des financeurs de la BERD*"³³, n'est pas une institution de l'Union européenne. En effet, elle comprend dès ses débuts 60 membres : 58 pays en plus de l'Union européenne et de la Banque européenne d'investissement (BEI). En 2014, 66 pays-membres composent le conseil des gouverneurs, avec un gouverneur (généralement le ministre des finances) et un suppléant désignés pour chaque pays. Ce conseil a pour tâche principale d'élire un conseil d'administration – *board of directors* en anglais – restreint, dont les 23 membres élus pour un mandat de 3 ans définissent les directions stratégiques générales de la BERD, ainsi que les stratégies-pays³⁴ (voir *infra*).

Le président de la BERD est élu directement par le conseil des gouverneurs dont les voix sont réparties de manière proportionnelle à la part de capital détenue par le pays que chaque gouverneur représente. Cependant, des mécanismes et des seuils

³¹ Sägers Caroline, "Les institutions financières internationales", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1998/16 (N°1601), p.19-20.

³² Collectif, "USA : Shareholder profile", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, consulté le 19 août 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/who-we-are/structure-and-management/shareholders/usa.html>>

³³ Anonyme, "La Banque européenne pour la reconstruction et le développement", *Toute l'Europe*, août 2014, consulté le 19 août 2015 sur : <<http://www.touteurope.eu/l-union-europeenne/autres-institutions/synthese/la-banque-europeenne-pour-la-reconstruction-et-le-developpement-berd.html>>

³⁴ Collectif, "Directors of the EBRD", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, consulté le 19 août 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/directors-of-the-ebrd.html>>

sont prévus pour qu'il y ait tout de même une représentativité des pays détenant une faible partie du capital de la Banque³⁵. Néanmoins, dans les faits, l'élection du président de la BERD – du moins, jusqu'à celle de Sir Suma Chakrabarti, élu en 2012 – faisait l'objet d'opaques tractations. Comme le souligne Owen Barder :

*"Jusqu'à maintenant, la BERD ne dénigrait pas les pratiques de ces institutions internationales où ses leaders sont sélectionnés après de longues tractations de couloirs. Ainsi, les présidents de la BERD étaient en fait désignés à partir d'un accord entre les gouvernements français et allemand – accord qui réglait aussi le 'package' des nominations aux institutions internationales ou européennes."*³⁶

Ces pratiques, reliquats d'un autre temps selon Owen Barder, illustrent néanmoins la forte dimension européenne du projet et le rôle prépondérant qu'occupe le couple franco-allemand au sein de cette institution financière.

c. La synthèse entre banque de développement et banque d'affaires : la bonne formule néolibérale

Néanmoins, même si les silhouettes et les trajectoires de la BIRD et de la BERD semblent largement similaires, la ressemblance s'arrête vite : la BERD a en effet la particularité d'occuper tout à la fois les fonctions d'une banque de développement classique doublée du mandat d'une banque d'affaires³⁷, et cette "*dichotomie, inscrite dans l'organigramme de la Banque (...) apparaissait source de tensions, sinon de contradictions, dans l'activité de la BERD et risquait de compromettre la cohérence de son action et, par-là, sa crédibilité et son efficacité*"³⁸ à ses débuts.

En effet, effectuer une synthèse entre ces deux formules institutionnelles est moins instinctif qu'il n'y paraît : une banque de développement est généralement publique, multilatérale et ses "*missions s'inscrivent dans le cadre des politique de coopération et d'aide au développement définies par les Etats. [Elles visent] à favoriser le progrès*

³⁵ Sägerser Caroline, *op. cit.*, p.19.

³⁶ Barder Owen, "EBRD raises the bar for international appointments", *Global Development : views from the center*, Center for Global Development, 21 mai 2012, consulté le 28 août 2015 sur : <<http://www.cgdev.org/blog/ebrd-raises-bar-international-appointments>>

³⁷ Roche Marc, "La BERD, entre banque d'affaire et banque de développement", *Lemonde.fr*, 9 mai 2013, consulté le 20 août 2015 sur : <http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/05/09/entre-banque-d-affaires-et-banque-de-developpement_3174457_3234.html>

³⁸ De Villepin Xavier, *op. cit.*

*économique et social des pays émergents par leurs activités de financements de projets [etc.]*³⁹. Une banque d'affaire, quant à elle, est généralement privée, effectue des opérations financières complexes au bénéfice des entreprises industrielles ou/et commerciales, ce qui est le cas de la BERD lorsque l'on observe ses partenaires/clients ainsi que ses domaines de compétence : financements par prêts et assistances techniques⁴⁰ aux fonds d'actions privés, aux institutions financières, au secteur pétrolier et gazier⁴¹...

Cette formule a le mérite de faire de la BERD une institution financière internationale riche et extrêmement rentable. Les pays-actionnaires assurent un capital estimé en 2015 à près de 29 milliards d'euros⁴² (en vérité, il s'agit de promesses de participations – la Banque dispose d'une réserve de 7.8 milliards d'euros⁴³). En 2012, la BERD avait investi 9 milliards d'euros répartis sur 380 projets différents, réalisant un bénéfice de 14 milliards d'euros. Ainsi la force de financement des actionnaires, couplée au cœur de cible des bénéficiaires – c'est-à-dire un secteur privé à haute valeur ajoutée – fait de la BERD une banque de développement internationale financièrement performante, capable de financer des projets à risque qu'une banque commerciale classique serait incapable de financer.

Enfin, cette dichotomie implique que la BERD conçoit que le développement des économies émergentes passe par le soutien au secteur privé mais aussi par le soutien à l'Etat : les conditions au développement d'un secteur privé efficace – moteur d'une croissance inclusive – passent donc par un soutien aux réformes

³⁹ Collectif, "Les banques de développement multilatérales", Documentation de la Banque Européenne d'Investissement, non-daté, consulté le 29 août 2015 sur <http://www.eib.org/about/partners/development_banks/?lang=fr>

⁴⁰ Plus simplement, la BERD "fournit des prêts, des placements d'actions, et des garanties pour le secteur public et privé dans des projets couvrant les secteurs de la finance, des infrastructures, de l'industrie et du commerce", source :

Collectif, "About the EBRD. We are investing in changing life", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, août 2014, consulté le 21 août 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/downloads/research/factsheets/about.pdf>>

⁴¹ Collectif, "Sectors and topics", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, consulté le 21 août 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/what-we-do/sectors-and-topics.html>>

⁴² Collectif, "Shareholders and board of governors", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, consulté le 21 août 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/shareholders-and-board-of-governors.html>>

⁴³ Chiffres du rapport financier 2008-2012, disponible sur : <<http://www.ebrd.com/downloads/research/annual/fr12e.pdf>>

politiques et économiques, et c'est donc sur ce point-là qu'œuvre la BERD⁴⁴ : de fait, la Banque défend une formule économique néolibérale, si l'on accepte que la stratégie de la BERD répond à la définition de David Harvey, l'auteur d'*Une brève histoire du néolibéralisme*, selon laquelle :

*"Les pratiques du néolibéralisme (distinctes de sa théorie) reposent sur une forte intervention étatique visant à assurer l'intégrité du système financier, quel qu'en soit le coût (par des opérations de renflouement si nécessaire), et à créer un « climat favorable aux affaires » (avec tout ce que cela implique en termes de discipline du travail, de privatisation des actifs, de maintien des impôts à des niveaux faibles, de coupes dans les prestations sociales et d'investissement dans des infrastructures favorables au capital). Le néolibéralisme définit un cadre institutionnel, politique et idéologique au sein duquel le capitalisme jouit de davantage de liberté de manœuvre."*⁴⁵

Ainsi en est-il du vocable de la BERD, révélateur de ses orientations, et *"l'engagement de la BERD à faire progresser les économies de marchés et la promotion de l'initiative privée et entrepreneuriale"* est d'ailleurs son *"guiding principle"*, à partir duquel la Banque conditionne ses actions depuis ses débuts.

II. L'action controversée de la BERD dans les ex-pays soviétiques, révélatrice de pratiques contestables

Il convient, dans cette deuxième partie, de s'intéresser projets dans lesquels est impliquée la BERD dans son champs d'action historique et d'effectuer une analyse de l'impact de ce projet tant sur le plan sociale (a.) que sur le plan environnemental (b.), et ce afin de mieux saisir en quoi ces schémas vont avoir tendance à se répéter au sein de la région arabe. En effet, dès ses débuts, la Banque se démarque par son *"attention particulière aux retombées environnementales des projets qu'elle soutient, dans des pays qui connaissent le plus souvent des niveaux de pollutions préoccupants"*⁴⁶, à une époque où la donne environnementale et climatique n'est pas encore pleinement intégrée. Cependant, à partir de 1997, son support à certains

⁴⁴ Collectif, "Highlights of the key role of the private sector", Documentations de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 2015, consulté le 29 août 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/news/2015/ebd-highlights-key-role-of-the-private-sector-plus-an-effective-state-in-delivering-successful-economies.html>>

⁴⁵ Samir Amin *et al.* "Qu'est-ce que le néolibéralisme ?", *Actuel Marx* 2006/2 (n°40), p. 14-15

⁴⁶ Sägerser Caroline, *op. cit.*, p.21.

projets dans le domaine du nucléaire, envisagés sous l'angle de la sécurité énergétique et nucléaire, s'attire les foudres des associations et de certains responsables politiques européens⁴⁷. Ces contradictions ne sont pas isolées, aussi en est-il des accusations de corruption nombreuses qui ont émaillés la courte histoire de la Banque (c.).

a. La dimension sociale et politique de l'action de la BERD : l'exemple de l'Azerbaïdjan

L'article 1^{er} des statuts de la BERD prévoit – contrairement aux autres banques de développement – que la Banque ne développe son action que dans les pays "*qui s'engagent à respecter et mettent en pratique les principes de la démocratie pluraliste*"⁴⁸ : il s'agit là d'une condition sur laquelle s'appuient les organisations de la société civile (OCS, qui peuvent être des associations locales ou bien des organisations non-gouvernementales – ONG) pour surveiller les activités de la Banque dans les pays où la démocratie, les droits de l'homme ou l'Etat de droit ne sont pas appliqués – en bref, où les conditions politiques et sociales ne sont pas réunies pour mener un projet soutenable socialement.

C'est ainsi que l'ONG Human Rights Watch s'était emparée de l'occasion que représentait la consultation publique à propos de la révision de la stratégie-pays de la BERD pour l'Azerbaïdjan en 2007 pour écrire une lettre ouverte aux dirigeants de la Banque afin de les mettre face à leurs contradictions, en faisant l'inventaire des violations des droits de l'homme commises par le gouvernement et l'Etat azerbaïdjanais : assassinats irrésolus de journalistes de l'opposition, torture, interdictions de se rassembler, pressions commises sur les défenseurs des droits de l'homme, emprisonnements politiques, etc. Ainsi, les "*défis demeurant*" reconnus comme tels par la BERD en matière politique ne faisaient que "*sous-estimer*" la situation politique, ce qui était considéré comme "*hautement préoccupante, car*

⁴⁷ Anonyme, "Des députés européens et ONG contestent le soutien financier de l'Union européenne pour l'extension de la durée de vie de réacteurs nucléaires en Ukraine", Nuclear Transparency Watch, 1^{er} Juillet 2015, consulté le 29 août 2015 sur : <<http://www.nuclear-transparency-watch.eu/fr/a-la-une/des-deputes-europeens-et-ongs-contestent-le-soutien-financier-de-lue-pour-l'extension-de-la-duree-de-vie-de-reacteurs-nucleaires-en-ukraine.html>>

⁴⁸ Collectif, "Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement", *Documents de base de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, Documentation de la BERD, avril 1991, révisé en octobre 2006, en septembre 2012 et en septembre 2013. Consultable sur : <<http://www.ebrd.com/downloads/research/guides/basicfr.pdf>>

omettant les droits fondamentaux nécessaires au peuple [azerbaïdjanais] pour être capable de rendre leur gouvernement responsable de ses actions"⁴⁹

Alors, "qui ne dit mot consent" ou bien la BERD a-t-elle une part active en matière d'abus envers les droits humains et sociaux ? Pis, profiterait-elle de cette situation politique pour mener à bien ses projets ?

8 ans après la lettre signée par HRW, il est intéressant de prendre le pou en analysant le projet BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan), gazoduc géant répondant à la réorientation stratégique de l'Europe qui cherchait, dans les années 2000, à limiter sa dépendance au gaz russe⁵⁰. Ainsi, la BERD et d'autres financeurs publics ont développés un projet "*considéré comme [étant] de classe mondiale et British Petroleum [BP], le sponsor du projet, a signé la liste de standards sur les droits humains définis par l'OCDE, les Etats Unis et la Grande-Bretagne. Cependant, critiquer le projet BTC a cessé d'être toléré dans les trois pays impliqués – l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Turquie. Alors que des journalistes étaient arrêtés en Azerbaïdjan, des personnes ayant émis des critiques étaient intimidées, arrêtées et même torturées en Turquie, où des villageois protégeant leurs terres étaient passés à tabac et hospitalisés par la police anti-émeutes*"⁵¹. Rasul Jafarov, opposant au gouvernement d'Ilham Aliyev, parlait en ces termes d'un méga-projet comparable au BTC quelques heures avant son arrestation :

*"Avant que les revenus du pétrole et du gaz ne viennent en Azerbaïdjan, nous avions plus de démocratie et de liberté. Depuis 2005 [et le lancement du projet BTC], si vous critiquez le gouvernement, vous pouvez aisément être interrogé et jugé grâce à des accusations montées de toutes pièces."*⁵²

C'est ainsi qu'en finançant l'Azerbaïdjan, donc directement le clan Aliyev, en lui "*attribuant pouvoir et argent*" les compagnies pétrolières (Lukoil côté azerbaïdjanais

⁴⁹ Anonyme, "Letter to EBRD on Country Strategy for Azerbaijan", Human Rights Watch, consulté le 29 août 2015 sur : <<http://www.hrw.org/news/2007/09/05/letter-ebrd-country-strategy-review-azerbaijan>>

⁵⁰ Bacheva-McGrath *et al.* "Why public subsidies for Lukoil in Azerbaijan will not reduce EU dependency on Russia", CEE Bankwatch, Janvier 2015, consulté le 31 août 2015 sur <<http://bankwatch.org/sites/default/files/PipeDreams-LukOil-21Jan2015.pdf>>

⁵¹ Bacheva-McGrath Fidanka, "Europe's Caspian gas dreams – a nightmare for human rights in Azerbaijan", 14 mai 2015, consulté le 29 août 2015 sur : <<http://bankwatch.org/news-media/blog/europes-caspian-gas-dreams-nightmare-come-true-human-rights-azerbaijan>>

⁵² *Idem*

et BP⁵³ côté européen et britannique), financées par les bailleurs publics – au premier rang desquels se situe la BERD, financeur public principal dans le montage de 500 millions d'euros destiné au développement du projet BTC – ont consciemment "*entravé le développement de la démocratie dans le pays*"⁵⁴. De fait, l'Union européenne, bénéficiaire du projet, "*et ses bailleurs de fonds publics peuvent apparemment ignorer [cette situation] tant qu'ils se cachent derrière la sacro-sainte 'sécurité énergétique'*"⁵⁵

b. "Retour vers le futur" : le soutien financier de la BERD aux industries polluantes, l'exemple du secteur minier

La question de la sécurité énergétique, assurée par une industrie et des produits fortement polluants, tels que le pétrole, le gaz ou le charbon, pose par ailleurs la question de l'impact environnemental et climatique de la BERD au sein des pays où elle finance des projets depuis ses débuts.

Ainsi, sur la question du charbon et de ses méthodes d'extraction, la BERD est allée jusqu'à publier un document officiel concernant sa participation au sein du secteur minier⁵⁶, illustrant à quel point son implication, en dépit de ses engagements environnementaux (voir *infra.*), si elle devait être cadrée par un document de ce type-là, était appelé à demeurer et à se développer pour encore bien des années dans ce secteur hautement problématique qu'est l'extraction du charbon⁵⁷. En plus de faire réagir les associations et les ONG environnementales, cette formalisation de la politique minière de la Banque a eu pour effet de faire réagir le groupe parlementaire des Verts européens, qui, dans une lettre ouverte destinée aux commissaires européens⁵⁸, ont vertement souligné le manque de cohérence de la BERD, qui

⁵³ Pour l'anecdote, British Petroleum, comme à la brillante époque de sa mainmise sur les ressources pétrolières et gazières de la Perse, détient virtuellement grâce à un accord signé avec le gouvernement azerbaïdjanais 30% des hydrocarbures du pays.

⁵⁴ Bacheva-Mc Grath Fidanka *et al.*, op. cit, p.10

⁵⁵ Bacheva-Mc Grath Fidanka, *idem.*

⁵⁶ Collectif, "Mining. Operations Policy. Report on the Invitation to the Public to Comment", *Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, 25 avril 2012, consulté le 31 août 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/downloads/policies/sector/mining-operations-comments.pdf>>

⁵⁷ Apostol Ionut, "EBRD fresh plans show intent to pour more public money into coal", CEE Bankwatch, 26 avril 2012, consulté le 31 août 2015 sur : <<http://bankwatch.org/news-media/for-journalists/press-releases/ebrd-fresh-plans-show-intent-pour-more-public-money-coal>>

⁵⁸ Bütikofer Reinhard *et al.*, "Open letter from MEPs to Commissioners Rehn, Hedegaard and Potocnik on the EBRD draft mining strategy", 12 juillet 2012, consulté le 1er septembre 2015 sur :

"finance l'extraction de charbon sans établir de relation avec la contribution au changement climatique impliquée par la combustion du charbon. Il s'agit là d'une vision très limitée", selon les termes du député européen allemand Reinhard Bütikofer⁵⁹. En effet, le public connaît bien le rôle que l'exploitation et la combustion du charbon entretiennent au sein du bouleversement climatique actuel – et des études scientifiques régulières et indépendantes ne cessent de le rappeler⁶⁰.

Jusqu'aux marges de son empire, en Mongolie, la BERD accroit son portefeuille d'actions dans le secteur minier : c'est ainsi qu'en 2010, une usine de traitement de charbon a reçu un prêt de 180 millions de dollars de la part de la BERD, alors que le projet minier Tsagaan Suvarga a perçu un financement de 350 millions d'euros⁶¹.

Ce tropisme de moins en moins caché vers le secteur minier, favorisant et favorisé par des contextes socio-politiques ou les droits de l'homme ne sont que peu respectés, poussent les milieux altermondialistes à parler, ironiquement, d'un "*retour vers le futur*"⁶², maniant le symbole de l'exploitation du charbon comme celui d'une régression vers les débuts de la révolution industrielle – où ce combustible a supporté le développement phénoménal des sociétés occidentales tout en signifiant la domination du prolétariat et l'entrée dans la société de consommation et son cheptel de déchets et de pollution – à une époque où des sources d'énergies propres devraient être favorisées.

C'est ainsi qu'une plainte a été déposée en 2012 par le conseil municipal de Vreoci, en Serbie auprès de la BERD, qui finance un projet d'aménagement environnemental de la mine de Kolubara – gérée par EDF et Edison, les géants français et italien de l'électricité, et par ailleurs connue en Serbie pour les scandales gravitant autour d'elle

<<http://bankwatch.org/sites/default/files/Letter%20to%20the%20European%20Commission%20about%20the%20EBRD%20Mining%20Strategy.pdf>>

⁵⁹ Rapportés par Bankwatch : <http://bankwatch.org/bwmail/53/money-and-eus-climate-agenda-burn-ebrd-mining-strategy-carbon-collision-course>

⁶⁰ Reilly John *et al.* "Multi-gas contributors to global climate change. Climate impacts and Mitigation Costs of Non-CO2 Gases", Pew Center on Global Climate Change, Février 2003

⁶¹ Depuis 2006, en Mongolie, la BERD a investi dans 16 projets, catégorisés dans les entrées "Power and Energy" et "Resources naturelles", la plupart ayant trait à des financements de mine de charbon ou de cuivre – autre ressources extrêmement polluantes à exploiter – ou de puits de pétrole nouvellement découvert. Voir :

<<http://www.ebrd.com/work-with-us/project-finance/project-summary-documents.html?1=1&filterCountry=Mongolia>> et <<http://www.economist.com/node/21543113>>

⁶² Knaebel Rachel, "Retour vers le futur : en Europe de l'Est, EDF mise sur le charbon", 16 octobre 2014, consulté le 1^{er} septembre 2015 sur : <<http://multinationales.org/Retour-vers-le-futur-en-Europe-de>>

– dont les résidus ont fortement pollué les ressources en eaux du village, empêchant écoles et hôpitaux d'avoir un "*approvisionnement régulier en eau potable*"⁶³ : face au scandale, la Banque s'est désengagée d'un projet qu'elle comptait financer à hauteur de 400 millions d'euros.

c. La BERD et la corruption

Dès ses balbutiements, la BERD avait affiché une forme de contradiction entre les objectifs déclarés et son mode de fonctionnement. Cherchant à faire triompher la démocratie et l'Etat de droit dans des pays en pleine transition politique, le leadership interne de la Banque était, seulement deux ans après qu'elle ait débuté les opérations, sérieusement remis en cause : Jacques Attali, premier président de la BERD, se voyait ainsi, en juin 1993, contraint à démissionner de son poste. En cause : une gestion des opérations de la Banque à l'odeur de scandale, semant les graines de la corruption au plus haut niveau de son administration – durement mêlé à des affrontements politiques entre les pays-actionnaires.

Ainsi, l'édition du 27 avril 1993 de *l'Humanité*⁶⁴, deux mois avant la démission du président Attali, soulignait une gestion problématique des finances de la Banque : "*les dirigeants de la BERD, qui n'ont déboursé que 200 millions d'écus en deux ans (soit 10% des crédits qui avaient été approuvés), ont annoncé, hier, qu'en 1993 la banque devrait presque tripler le montant de ses prêts en Europe de l'Est, pour atteindre 500 millions d'écus. Outre ses dépenses luxueuses, la Banque s'était vu reprocher la lenteur dans le déblocage de prêts.*" Pis, comme le souligne une enquête de *L'Express*, daté du lendemain de la démission de Jacques Attali : "*la BERD avait dépensé pour elle-même deux fois plus d'argent qu'elle n'en avait déboursé pour ses activités à l'Est. [...] Entre avril 1991 et la fin de 1992, la banque avait consacré à ses activités de prêt et d'investissement à l'Est 101 millions de livres, soit environ 840 millions de francs. Pour elle-même, c'est-à-dire pour l'équipement et l'installation de ses bureaux, les salaires et les voyages de ses employés, elle avait payé 201,5 millions de livres (1,7 milliard de francs). Quelques*

⁶³ "Complaints by 'Vreoci' ecological society and the council of 'Mesna Zajednica Vreoci' to the EBRD's project complaint mechanism" 17 août 2012, consultable sur : http://www.ebrd.com/downloads/integrity/EPS_Kolubara__complaint_17.08.2012.pdf >

⁶⁴ Agudo Pierre, "La BERD contrainte à l'autocritique sur son train de vie", *L'Humanité*, 27 avril 1993, consulté le 1^{er} septembre 2015 sur : <http://www.humanite.fr/node/55038>

frais remarquables venaient corser le tout, comme une facture de 4,5 millions de francs, en 1992, pour la location de jets privés."⁶⁵

Au cœur du scandale, le fameux "marbre de la discorde" venant remplacé le revêtement en tuf du siège de la Banque à la City vient symboliser les rêves de grandeur de ses dirigeants, prêts à déboursier 6 millions de francs de l'époque pour ce que l'on pourrait qualifier un détail esthétique⁶⁶. Le départ de Jacques Attali, remplacé par le Français Jacques de Laroisière, ancien directeur du Fonds Monétaire International et de la Banque de France, vient calmer le battage médiatique, les tensions internes et lisser l'image de la Banque, mais le ver de la corruption est alors entré dans la pomme.

En 2004, une enquête de l'observatoire américain Government Accountability Project, relayée par *The Guardian* dans un article intitulé "EBRD 'failing to combat corruption'"⁶⁷, soulignait que près de 20% des financements accordés par les institutions financières internationales (IFI) étaient utilisés à des fins de corruption et que parmi les IFI, la BERD étaient de loin la "pire", bien "*au-delà du scandale, [comme si les pots-de-vin] étaient devenus une clause invisible dans les contrats*". Cette enquête, par ailleurs, révélait une opacité du fonctionnement de la Banque en la matière, malgré la souscription à des conventions internationales luttant contre la corruption, telle que l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractive visant à combattre la corruption dans les secteurs gaziers, pétroliers et miniers⁶⁸.

Une dizaine d'année plus tard, la situation semble toujours aussi préoccupante en matière de corruption interne et externe – ce qui a poussé la BERD à mettre en place en place depuis 2012 deux codes de conduite, un pour le personnel⁶⁹ de la BERD et

⁶⁵ Faure Michel, "Attali, un banquier à découvert", *L'Express*, le 24 juin 1993, consulté le 1^{er} septembre 2015 sur : <http://www.lexpress.fr/informations/attali-un-banquier-a-decouvert_595009.html>

⁶⁶ De Jacquelot Patrick, "Le président Jacques Attali contraint à démissionner de la BERD", *Les Echos*, le 28 juin 1993, consulté le 1^{er} septembre 2015 sur : <http://www.lesechos.fr/28/06/1993/LesEchos/16420-018-ECH_le-president-jacques-attali-contraint-a-demissionner-de-la-berd.htm>

⁶⁷ Mathiason Nick, "EBRD 'failing to combat corruption' ", *The Guardian*, 18 avril 2004, consulté le 1^{er} septembre 2015 sur : <<http://www.theguardian.com/business/2004/apr/18/theobserver.observerbusiness3>>

⁶⁸ A propos de l'Extractive Industries Transparency Initiative : <https://eiti.org/fr/supporters/partnerorganisations>

⁶⁹ Comité du Code de Conduite de la BERD, "Code de conduite applicable au personnel de la BERD", *Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, 29 février 2012.

un pour les directeurs⁷⁰ ; ainsi qu'un service dit de "conformité", recueillant les "soupçons de fraudes et de corruptions au sein de l'EBRD et des projets financés par la BERD, ainsi que les allégations concernant les officiels de la Banque, ses employés ou ses consultants", soulignant que "tout le monde, dans ou en dehors de la Banque, peut rapporter des preuves de fraudes, de corruption ou de mauvaise conduite"⁷¹, reconnaissant ainsi implicitement qu'il s'agit de combattre un système de corruption entretenu au sein de la Banque. C'est en tout cas ce qu'expose une brève de l'agence d'information Reuters⁷², exposant notamment les soupçons de corruption interne à la BERD : c'est ainsi qu'en 2013, la directrice exécutive de la Banque pour la Russie, Mme Yelena Kotova, s'était vu accusée de corruption par les polices britannique et russe, car soupçonnée d'avoir demandé un paiement de 1,4 million de dollars aux représentants d'une entreprise pétrolière canadienne afin de favoriser leur accès à un emprunt de 95 millions de dollars débloqué par la BERD.

Dans un rapport mettant en évidence le terrain particulièrement fertile aux cas de corruptions que représente le secteur du charbon, l'ONG Bankwatch souligne aussi l'implication de la BERD dans des projets gérés par des entreprises ayant une expérience reconnue en matière de pots-de-vin et autres pratiques frauduleuses, comme la société publique slovène Termoelektrarna Sostanj⁷³ ou la société privée roumaine Turceni⁷⁴, cette dernière étant particulièrement fameuse pour ses pratiques en matière d'obtention de marchés publics ou ses méthodes de blanchiment d'argent – certains de ses administrateurs ayant fini par être condamnés en 2013 à des peines de prisons.

Ce rapport souligne aussi la mission quasi-impossible que s'est fixé la BERD : intervenir dans des pays où la démocratie est déjà à l'œuvre (comme l'entend l'article I de ses statuts) tout en soutenant un processus de transition politique et donc

⁷⁰ Comité du Code de Conduite de la BERD, "Code of conduct for officials of the Board of Directors of the EBRD", *Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, 29 février 2012

⁷¹ Collectif, "Investigating fraud and corruption", *Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, date inconnue, consulté le 01 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/who-we-are/our-values/investigating-fraud-and-corruption.html>>

⁷² Busvine Douglas, "Russian former EBRD director charged for bribery", 15 janvier 2013, consulté le 2 septembre 2015 sur : <<http://www.reuters.com/article/2013/01/15/russia-ebrd-bribery-idUSL6N0AKAMW20130115>>

⁷³ McGrath Findaka & Gallop Pippa, "Coal and corruption – the case of the European Bank for Reconstruction and Development", CEE Bankwatch, Décembre 2013, consultable sur : <<http://bankwatch.org/sites/default/files/EBRD-coal-corruption.pdf>> p.3

⁷⁴ *Idem*, p.5

économique car in fine, c'est la démocratie "de marché" qui est visée... Ce paradoxe ne peut qu'éclater, alors que la Banque, depuis 2011-2012, intervient dans le Sud et l'Est de la Méditerranée (SEMED) – plus précisément en Jordanie, en Egypte, en Tunisie et au Maroc – dans un contexte de crise écologique, sociale, économique et surtout politique généralisée.

Chapitre II :

La Méditerranée avant la BERD : défis environnementaux, enjeux économiques et sociaux

Après avoir brossé un portrait de la BERD avant que cette dernière ne s'implante dans les quatre pays du SEMED, il est donc nécessaire dans ce deuxième chapitre de s'interroger sur la situation de ces pays du SEMED avant les interventions de la BERD. L'auto-immolation de Mohamed Bouazizi, vendeur de fruits et légumes à Tunis, qui inaugure les soulèvements arabes de 2010-2011 et le processus révolutionnaire qui s'ensuit dans certains pays arabes, symbolise la situation d'une région arabe sur le fil du rasoir, en mutation profonde, tant en ce qui concerne son environnement que ses sociétés (I), mais enfermée structurellement par des régimes gérontocrates, corrompus et une situation économique inadaptée à ces mutations (II). Il est donc intéressant, sans refaire une histoire des révolutions arabes ou tenter d'explicitier l'entièreté des enjeux présents dans la région, d'analyser les problématiques communes et structurants la région, qui vont conditionner l'intervention de la BERD à partir de 2011.

I. La Méditerranée, première victime du changement climatique

En tant que mer, la Méditerranée est en train de devenir l'un des points de réchauffement les plus préoccupants du monde, un véritable "hot spot" comme l'a identifié le spécialiste du climat Filippo Giorgi⁷⁵ : une étude de *Climate Dynamics* quant à elle estime le réchauffement de cette mer pour la période 2070-2099 de 2 à 4°C (comparé à la période 1960-1991), avec une hausse du niveau de la mer de 30

⁷⁵ Giorgi Filippo, "Climate change hot-spots", *Geophys Res Lett*, 33/8, 2006

à 50 centimètres⁷⁶. Cette même étude souligne l'importance que revêtiront les choix socio-économiques dans une évolution plus ou moins radicale de la situation climato-environnementale, soulignant ainsi à quel point il s'agit d'un enjeu de transition.

a. Projections climatiques dans la région arabe et risques potentiels du changement climatique

Ainsi, si le changement climatique est une crise globale, il s'agit aussi d'une crise régionale dont les conséquences seront spécialement lourdes au sein de la région arabe. Comme l'a souligné dans son rapport annuel le Groupe international d'experts sur le climat⁷⁷, la région arabe est celle qui va être "*le plus sévèrement affectée par le changement climatique*" : un réchauffement mondial de +2°C en 2100 (comparé à l'ère préindustrielle – ce qui est un scénario "*très optimiste*"), impliquerait dans la région arabe un réchauffement moyen de +3°C à +6°C d'ici 2050, selon un autre rapport de la Banque mondiale⁷⁸.

Les 360 millions d'habitants du monde arabe seront donc touchés, et parmi eux, les 100 millions de pauvres que comptent la région sont voués à être les plus impactés par cette crise climatique qui se profile : d'ors et déjà, en 2012, il était établi que la région Proche-Orient avait franchi une augmentation générale de +2°C, accompagné d'une forte réduction des précipitations, ce qui, par ailleurs, accroît le stress hydrique dont est victime l'ensemble de la région arabe (52% de la région reçoit moins de 100mm d'eau par an, 15% en reçoit entre 100 et 300 mm et 18% en reçoit plus que 300 mm). Le reste est composé des régions montagneuses, comme le Liban, nettement moins aride que le reste de la région. A cela s'ajoute une transition démographique tardive, qui a vu la population des pays arabes passer de 128 millions en 1970 à 359 millions en 2010, avec un pic attendu en 2050, ou la

⁷⁶ Adloff Fanny *et al.*, "Mediterranean Sea response to climate change in an ensemble of twenty first century scenarios", *Climate Dynamics*, 20 février 2015, consulté le 2 septembre 2015 sur <<http://rd.springer.com/article/10.1007/s00382-015-2507-3/fulltext.html#CR12>>

⁷⁷ IPCC, *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation and Vulnerability. Part B : Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the 5th Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, 2014, ch. 22.

⁷⁸ Collectif, "Le monde arabe face à la menace du changement climatique", La Banque mondiale, le 5 décembre 2012, consulté le 2 septembre 2015 sur : <<http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2012/12/05/facing-up-to-the-threat-of-climate-change-in-the-arab-world>>

citoyens, les pays arabes ont commencé à mettre en place des réponses institutionnelles dès le milieu des années 1990, censées "mitiger" les effets du changement climatique sur les sociétés – malgré le fait que les pays concernés par la présente étude soient moins contraints par le protocole de Kyoto à réduire leurs émissions de gaz à effets de serre que le groupe des pays industrialisés⁸². Cependant, comme nous pouvons le constater, les efforts sont majoritairement portés sur la limitation des gaz à effet de serre plutôt que sur les effets néfastes sur le développement qu'implique le changement climatique :

- L'Egypte : le gouvernement égyptien a établi dès 1995 un Plan d'action national contre le changement climatique et en 1997 une unité "Changement climatique" au sein de l'Agence égyptienne pour les affaires environnementales, qui a permis d'introduire en Egypte le concept de "développement propre" ou durable, présenté à la conférence de Kyoto.⁸³
- La Jordanie : A partir de 2003, la Jordanie établit un Ministère de l'Environnement, dont le rôle principal est de réduire les gaz à effet de serre en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et en développant des projets d'énergie renouvelable, dont la proportion dans le mix énergétique jordanien sera à terme modeste : 5% de la demande nationale pourra être satisfaite. Des efforts pour limiter les pertes en eau sont aussi réalisés, avec une modernisation du réseau de distribution⁸⁴.
- Le Maroc : le Royaume s'est doté dès 1992 et le sommet de Rio d'une administration dédiée à l'environnement, et a ratifié en 1995 la convention cadre de l'ONU sur le changement (UNFCCC – United nation framework convention for climate change) climatique, ce qui a poussé le gouvernement marocain à développer le suivi et la connaissance de l'impact du changement climatique, grâce à la création d'unités en charge de la coordination interministérielle sur les enjeux de changement climatique ainsi que la création d'un Centre d'information sur l'énergie soutenable et l'environnement, fondée en 2000. En 2001 est fondé le Comité national scientifique et technique,

⁸² "La Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto", 1997, consultable sur : <<http://www.un.org/fr/climatechange/kyoto.shtml>>

⁸³ Officiel, "Egypt. Second National Communication Under the United Nation Framework Convention on Climate Change", Mai 2010, consultable sur : <<http://unfccc.int/resource/docs/natc/egync2.pdf>>

⁸⁴ Officiel, "Jordan, Second National Communication Under the United Nation Framework Convention", 2009, consultable sur : <<http://unfccc.int/resource/docs/natc/jornc2.pdf>>

conseil scientifique à rôle consultatif⁸⁵. L'effort est surtout axé sur la connaissance et les enjeux en matière énergétique.

- La Tunisie : Il s'agit sûrement du pays de la zone qui a l'approche la plus globale en matière de protection de l'environnement : le Ministère de l'environnement et du développement régional est assisté par plusieurs structures performantes et reconnues : le centre international environnemental et technologique de Tunisie, l'office de développement des côtes, l'office national de drainage, l'agence nationale pour les technologies renouvelables, et l'agence nationale de protection de l'environnement constituent un maillage complet qui laisse entrevoir une compréhension large de la situation environnementale de la Tunisie⁸⁶. Les acteurs environnementaux en Tunisie travaillent certes sur la question énergétique, à laquelle s'ajoutent les questions de pollution industrielle, de préservation de la biodiversité, de gestion des déchets ainsi que dans le secteur agricole⁸⁷.

On le voit donc, les pays arabes concernés actuellement par l'action de la BERD sont tout à la fois de potentielles victimes du changement climatique, cherchent à apporter des solutions et des structures institutionnelles vis-à-vis de cette situation périlleuse, mais pas de manière à contrecarrer les menaces qui pèsent sur leurs sociétés et économies. Selon le rapport de la Banque mondiale, *Adaptation to a Changing Climate in the Arab Countries*⁸⁸, la Jordanie n'aura plus d'agriculture en 2080, Casablanca et Alexandrie seront très probablement submergées par la montée du niveau de la mer d'ici 2100, les températures s'élèveront jusqu'à +5°C... autant de problématiques qui suppose une action bien plus radicale.

c. Les effets du changement climatique sur les révolutions arabes : un "multiplicateur de menaces"

Dans son étude de 2010, Osman Elhasa souligne les dangers encourus par les pays arabes face au réchauffement climatique : "*le changement climatique, note-t-il, va*

⁸⁵ Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, "Morocco second national consultation under the United Nation Framework Convention on Climate Change", avril 2010, consultable sur : <<http://unfccc.int/resource/docs/natc/mornc2f.pdf>>

⁸⁶ République tunisienne, "Communication initiale de la Tunisie à la Convention cadre des nations unies sur le changement climatique", 2001, consultable sur : <<http://unfccc.int/resource/docs/natc/tunnc1f.pdf>>

⁸⁷ Collectif, "Climate change. Regional and global issues", Arab NGO Network for Development, 2010. P.23

⁸⁸ Verner Dorte (dir.), *op. cit.*

*très probablement affecter la sécurité alimentaire [de ces pays] (...) [la productivité agricole] chutera de 30 à 80% dans des pays comme l'Algérie ou le Maroc d'ici 2080*⁸⁹.

De fait, le changement climatique peut intervenir comme un "multiplicateur de menaces"⁹⁰ – ou, de manière moins dramatique, comme un facteur aggravant –, appuyant ainsi les tensions déjà présentes dans les pays. Comme le soulignent Sarah Johnstone et Jeffrey Mazo, "*un des facteurs déclencheurs a été le pic dans le prix mondial de la nourriture, du, en partie, à la météo globale extrême en 2010-2011. Ce n'était certes pas ce qui a déclenché le processus de changement de régime – des émeutes de la faim ont déjà éclaté par le passé – mais c'était une part nécessaire dans ce mélange particulier [prérévolutionnaire]*"⁹¹. En effet, l'année 2010 avait été une année spécialement mauvaise pour les agriculteurs, partout dans le monde : des pluies-records au Canada et en Russie, des sécheresses terribles en Chine⁹² ont littéralement mis à genoux le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, fort dépendant vis-à-vis des importations, du fait notamment de la pression démographique et de la désertification galopante de ses terres anciennement arables, qui ne permet plus aux pays arabes d'avoir une production agricole interne suffisante pour équilibrer la balance commerciale⁹³ (ce n'est d'ailleurs pas nouveau : depuis 1977 et les émeutes de la faim en Egypte, la question du prix de la nourriture est un thème et un tabou politique pour la plupart de ces pays). Par ailleurs, la désertification des pays arabes entraîne un exode rural massif et une paupérisation forte des populations, ce qui a aussi pu concourir aux soulèvements arabes de 2010-2011⁹⁴.

Ainsi, le changement climatique dans en dehors la région arabe à la veille des révolutions ou soulèvements de 2010-2011 a concouru à installer un climat spécialement tendu, au sein duquel la donne social et économique a largement

⁸⁹ Osman Elasha, "Mapping of Climate Change Threats and Human Development Impacts in the Arab region", *Arab Development Report*, 2010, p.22-23

⁹⁰ European Commission, "Climate Change and International Security", 2007

⁹¹ Johnstone Sarah & Mazo Jeffrey, "Global Warming and the Arab Spring", in Slaughter Anne-Marie (dir.) *The Arab Spring and Climate Change. A Climate and Security Correlations Series*, Center for American Progress, Février 2013, p.15

⁹² Idem, p.22-23

⁹³ Mansour Ali *et al.*, "Estimating Desertification in the Arab World Using GIS Approach", *Middle-East Journal of Scientific Research*, n°8, 2011, p.1048

⁹⁴ Idem, p.1052

empiré. Cela montre aussi l'impact d'un événement climatique anormal localisé sur la situation économique mondial et d'une autre région⁹⁵.

II. Quels sont les problèmes politiques, économiques et sociaux structurant en Egypte, Jordanie, Tunisie et au Maroc au moment de la transition ?

Le slogan "dégagez" lancé par les foules contre les régimes de Moubarak et Ben Ali, les défilés – plus pacifiques et moins revendicatifs – au Maroc et en Jordanie a souligné le ras-le-bol d'une population enferrés dans de forts problèmes économiques face à des gouvernements et des Etats fortement corrompus, inertes face à la nécessité de changement.

a. *Entre Etats-rentiers et Etats néo patrimoniaux : des systèmes politiques et sociaux corrompus*

Les Etats arabes d'avant et après les révolutions n'ont pas "révolutionnairement" évolués et conservent un ensemble de caractéristiques structurantes – et sclérosantes. Cependant, les quatre Etats qui nous intéressent ici ont tous en commun d'organiser leur système de domination de manière hybride, modulant entre le principe de l'Etat-rentier (dont l'archétype est l'Etat arabe du Golfe) et de l'Etat néo-patrimonial (dont l'archétype est l'Etat africain – type Centrafrique), sans être totalement l'un ou l'autre. Cette modulation entre deux modèles entraîne néanmoins une sclérose du système économique et sociale, fondé sur des modèles de consentement forcés par une forme de loyauté et d'intérêt trouvé par les populations. Ce sont justement ces mécanismes qui ont failli au moment des révolutions arabes. Comme le souligne Fouad Bahri, "*l'Etat arabe est l'exemple type de l'Etat rentier, qui offre à son peuple des opportunités économiques en échange de leur 'soumission volontaire'. (...) Le peuple [est] heureux de bénéficier des différents services sociaux et économiques proposés par l'Etat. Bien évidemment, ce système rentier existe au détriment de la démocratie. (...) Le système rentier peut se résumer ainsi : si vous*

⁹⁵ Sternberg Troy, "Chinese Drought, Wheat, and the Egyptian Uprising : How a Localized Hazard Became Globalized", in Slaughter Anne-Marie (dir.) *The Arab Spring and Climate Change. A Climate and Security Correlations Series*, Center for American Progress, Février 2013, p.7

avez assez de ressources externes à injecter dans l'économie, vous arriverez à maintenir un certain niveau d'autoritarisme."⁹⁶

De fait, l'on peut arguer que les Etats que nous étudions ici n'appartiennent pas à la catégorie des Etats-rentiers, étant donné que ces derniers se fondent traditionnellement sur une forte manne pétrolière. Cependant, leur rente peut-être douanière (l'Egypte, avec le canal de Suez), touristique (Tunisie, Maroc), ou même partiellement basée sur l'aide au développement (comme c'est le cas de la Jordanie et de l'Egypte), et de fait, ce mode de fonctionnement sclérose le système économique : *"mieux vaut avoir en face de soi des chômeurs ou des travailleurs précaires dont on achètera la soutien contre un logement ou quelques avantages sociaux que de laisser se constituer une classe social créant de la richesse par elle-même et capable de s'autonomiser par rapport à l'Etat au point de commencer à lui demander des comptes et de contester son pouvoir.*"⁹⁷

Le mode de domination économique intervient pour soutenir un système plus vaste de domination, répondant aux caractéristiques de l'Etat néo-patrimonial, issus des formes de l'Etat moderne (" *'formes d'organisation de la vie politique' associée à des appareils bureaucratiques, des partis et des mouvements populaires, largement plus développées que celles de systèmes politiques traditionnels*"⁹⁸), occultant derrière un verni moderniste et démocratique des liens de clientélisme et de loyauté, ou l'Etat *"se caractérise par un phénomène de patrimonialisation et d'institutionnalisation [ce qui opère] une confusion entre le domaine public et le domaine privé"* et en définitive une très forte corruption, ontologique à ce modèle d'Etat. De fait, *"en utilisant les mouvements révolutionnaires et les solidarités communautaires comme soutiens, la rente (...) comme ressource et l'Islam officiel comme caution, les dirigeants arabes ont disposé d'une légitimité plurale qui leur a permis de renforcer leur pouvoir*

⁹⁶ Bahri Fouad, "La montée d'un Etat rentier à la turque", *Zaman France*, date inconnue, consulté le 2 septembre 2015 sur : <<http://www.zamanfrance.fr/etat-rentier>>

⁹⁷ Laïdi Zaki, "Faillite des régimes rentiers", *LeMonde.fr*, 4 février 2011, consulté le 3 septembre 2015 sur <http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/02/04/faillite-des-regimes-rentiers_1475186_3232.html>

⁹⁸ Melgou Mostafa, "De l'Etat patrimonial à l'Etat néo-patrimonial ?", *academia.edu*, 15 avril 2013, consulté le 3 septembre 2015 sur https://www.academia.edu/3291627/De_lEtat_patrimonial_%C3%A0_lEtat_n%C3%A9o-patrimonial

souvent dictatorial. L'établissement d'Etats [néo]patrimoniaux s'est alors accompagné de l'affirmation de régimes autoritaires."⁹⁹

b. Des systèmes économiques fragiles balayés par la crise financière de 2008

Ainsi, les soulèvements et manifestations dans les pays arabes sont donc intervenus comme le symptôme de la crise d'un modèle politique entretenant un modèle économique et social visant à exercer une domination des sociétés, fondé sur une très forte inégalité territoriale, entre des centres urbanisés, éduqués, employés et riches – vitrines économiques des pays –, et des périphéries sous-qualifiées, malnutries, sous employées...¹⁰⁰, victimes silencieuses d'un "apartheid économique"¹⁰¹ et de la quasi-"pétrification" de l'économie, marquée par une stagnation de l'économie depuis les années 1980¹⁰², aggravée par la crise économique spectaculaire de 2008, qui entraîne, pour l'ensemble de la région méditerranéenne, des pertes vertigineuses, comme en témoigne cet inquiétant inventaire à la Prévert concernant les données économiques des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée :

*" Une diminution important des exportations de biens de l'ordre de 30,6% (71,6 milliards de US\$. (...) Une diminution des importations de biens de 18,6% (50 milliards de US\$). Une aggravation du solde commercial de biens de près de 21,6 milliards de US\$, soit -60,4%. Une aggravation du solde commercial de services de -3,63 milliards de US\$ soit 14,1% (...). Une diminution des recettes touristiques de 4,3% (...). Une diminution des transferts de revenus de -6,1% soit 2 milliards de US\$. (...) Un déficit de 2% du PIB en 2009. [etc.]"*¹⁰³

Ce double mouvement de défiance vis-à-vis de l'Etat et des canaux économiques classiques pousse un nombre croissant d'habitants des pays arabes à se réfugier

⁹⁹ Lavorel Sabine, "La légitimation des Etats patrimoniaux", in *Les constitutions arabes et l'islam, les enjeux du pluralisme juridique*, Presses de l'Université du Québec, 1977, p.57.

¹⁰⁰ Vermeren Pierre, "Les dynamiques à l'œuvre dans le Maghreb", in *Questions internationales, "Printemps arabes et démocratie"*, n°53, La Documentation Française, Janvier-Février 2002.

¹⁰¹ Selon le célèbre mot de l'économiste péruvien Hernando de Soto pour qualifier la situation économique en Egypte pendant l'ère Moubarak

¹⁰² Daguzan Jean-François, "La crise arabe : de la crise économique à la révolution politique ?", *Maghreb-Machrek*, "Le monde arabe dans la crise", n°206, 2010/4

¹⁰³ Galal Ahmed & Reiffers Jean-Louis, *Crises et voies de sortie de crise dans les pays méditerranéens*, FEMISE, 2010, p.38

dans l'économie informelle, un fragment de l'économie qui prend des proportions immenses : en Egypte, 40% de la force de travail compose l'économie informelle, quand il s'agit respectivement pour le Maroc et la Jordanie de 30 et 20%¹⁰⁴. Cette économie sous-terrainne répond aux besoins primaires de ses acteurs, est peu rémunératrice et se caractérise par son absence de protection sociale. Elle est aussi la cause d'un fort taux de chômage.

c. Le chômage des jeunes et des femmes

*"Les événements de Tunisie ont braqué les projecteurs sur le phénomène des diplômés chômeurs. Il y a pourtant trente ans que cette catégorie sociale manifeste et crie sa souffrance au Maghreb (...), le Maghreb compte un volant annuel de centaines de milliers de jeunes hommes et femmes, souvent très diplômés, dans l'impossibilité d'accéder à l'emploi. Aux prises avec des économies de main-d'œuvre sous-qualifiée, des administrations saturées et des appareils de formation déficients, les diplômés chômeurs animent la chronique des souffrances sociales. Le phénomène est aigu dans tout le Maghreb central, mais le président Ben Ali n'en a jamais pris la mesure, car cela aurait dévoilé les limites de sa politique."*¹⁰⁵

En effet, dès le lendemain des révoltes arabes, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) avertit que "le chômage des jeunes dans le monde arabe est une cause majeure de révolte", et que cela concerne aussi bien les diplômés que les moins qualifiés, qui se retrouvent, du fait de la logique de domination expliquée plus haut, à sombrer dans la pauvreté du fait de l'inexistence de régimes de chômage et de retraite¹⁰⁶, entraînant frustration et mécontentement. Avant les soulèvements, le chômage des jeunes, qui composent près de 60% des populations des pays arabes¹⁰⁷, atteignait près de 25%¹⁰⁸. Dans cette situation, les femmes diplômées sont

¹⁰⁴ Saif Ibrahim, "The Bloated Informal Economies in Arab Countries", Carnegie Middle-East Center, 12 février 2013, consulté le 3 septembre 2015 sur : <<http://carnegie-mec.org/2013/02/12/bloated-informal-economies-in-arab-countries>>

¹⁰⁵ Vermeren Pierre, *op. cit.*,

¹⁰⁶ Collectif, "Le chômage des jeunes dans le monde arabe est une cause majeure de révolte", Organisation Internationale du Travail, 5 avril 2011, consulté le 3 septembre 2015 sur http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/features/WCMS_154079/lang--fr/index.htm

¹⁰⁷ "La part de la population âgée de moins de 30 ans a dépassé les 60% et la population en âge de travailler connaît une hausse constante, atteignant 70%" selon le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2011).

les plus touchées, et comme ce fut le cas en Tunisie, leur participation active aux révolutions n'est pas due au hasard.

Pays	Taux d'activité (%)		Chômage total (%)		Chômage des jeunes (-30 ans) (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Egypte	78,22	23,9	8,9	22,7	22,5	53,2
Jordanie	61,3	14,1	10,4	19,9	25,2	48,8
Maroc	73,6	24,7	8,7	9,9	16,6	17,4
Tunisie	68,7	24,8	11,3	18,8	42,3 (total)	

Tableau 1 : Taux d'activité, de chômage et de chômage des jeunes par sexe¹⁰⁹

L'ensemble de ces facteurs (environnementaux, politiques, économiques, sociaux) ont été révélés aux yeux du monde et de l'Europe fin 2010, début 2011, fissurant ainsi des régimes voués, d'une certaine manière, à disparaître. Ces enjeux appellent alors à mener des réformes structurelles. Comme dans le cas de la fin de la Deuxième guerre mondiale (création de la BIRD), et de la chute du mur de Berlin (création de la BERD), les soulèvements arabes représentent un événement historique majeur, une faille au sein de laquelle de nouveaux acteurs, prônant une transition entre une ancienne période et une nouvelle, vont pouvoir se glisser. C'est en tout cas l'objet du Partenariat de Deauville, signé en 2011, ayant prétention d'être "le Plan Marshall des Printemps arabes".

Chapitre III :

Le partenariat de Deauville et l'arrivée de la BERD dans le monde arabe

A la veille des révolutions arabes, il s'avère que les ambitions affichées depuis 1995 et le commencement d'une intégration politique et économique euro-méditerranéenne avec la Déclaration de Barcelone n'ont abouti à rien ou presque : l'objectif de créer une zone de libre-échange, fixé en théorie à 2008, est resté une

¹⁰⁸ Sur l'ensemble des pays suivants en 2009 : Algérie, Egypte, Maroc, Jordanie, Liban, Libye, Maroc Palestine, Tunisie

¹⁰⁹ Source : Offices nationaux des statistiques. Les données relatives à la Jordanie et au Maroc datent de 2012, celles relatives à l'Egypte et à la Tunisie de 2011.

chimère remplacé par des accords bilatéraux entre UE et pays du SEMED ; la tentative de convergence économique, plombée par la "pétrification" des économies des rives sud, a résulté en une forme de libéralisation économique sauvage, qui a seulement donné lieu à un accroissement des inégalités¹¹⁰. Ainsi, suite aux révolutions arabes, les Européens voient une opportunité pour refonder l'intégration économique entre l'Europe et les pays arabes sur un autre mode : cela mènera les pays du G8, lors du Sommet de Deauville en 2011, à développer une nouvelle stratégie d'aide au développement entre pays du Nord et pays arabes (I.), largement critiquée par les milieux académiques et issus de la société civile (II.). Cependant, il s'agit d'un moment fondateur pour la BERD, qui va accéder à cette occasion à une nouvelle dimension et pouvoir ouvrir son action vers les rives sud de la Méditerranée (III.)

I. Le partenariat de Deauville, un plan Marshall pour le monde arabe ?

Le partenariat de Deauville, plan d'aide figolé par les 8 nations les plus industrialisées réunies en France les 26 et 27 mai, contient deux volets : l'un politique, visant à l'établissement d'Etats de droit dans la région arabe. L'autre économique, qui nous intéressera plus spécifiquement – support au premier –, visant officiellement à faire prospérer les pays arabes néo-démocratiques. Cette première partie nous posera les questions suivantes : qu'est-ce que signifie le partenariat de Deauville ? (a.) Quels sont les moyens mis en œuvre et les acteurs mobilisés ? (b.)

a. Aux origines : un projet néolibéral et atlantiste

Le partenariat de Deauville s'appuyait originellement sur 6 pays de la SEMED : les quatre précédemment définis, ainsi que la Libye et le Yémen, qui furent plus tard abandonnés dans la tourmente de "leurs" guerres civiles. Cependant, la Tunisie et l'Egypte furent "récompensées" à l'occasion de ce partenariat, par la mesure de leur révolution (suivie par des élections démocratiques), alors que le Maroc et la Jordanie, restés calmes mais réformatrices face aux peuples, furent salués pour la modération de leurs leaders, et furent invitées à prendre part au partenariat pour assurer leurs partenaires économiques occidentaux de leur stabilité¹¹¹. Et aussi pour

¹¹⁰ Daguzan Jean-François, "La crise arabe : de la crise économique à la révolution politique ?", *Maghreb-Machrek*, "Le monde arabe dans la crise", n°206, 2010/4

¹¹¹ Warde Ibrahim, "Un plan Marshall sans lendemain pour les printemps arabes", *Le Monde Diplomatique*, Janvier 2014.

garantir à ces derniers leur fidélité : il s'agissait en effet, pour les grandes puissances occidentales (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats Unis d'Amérique – USA) de ne pas se "*laisser dépasser*" en faisant intervenir au plus vite leurs bras économiques institutionnels : le FMI et la Banque mondiale pour les USA, la Banque Européenne d'Investissement (déjà présente depuis 2002 en SEMED, grâce au FEMIP¹¹²) et BERD pour l'UE. Mieux fallait-il faire oublier les liens de copinage avec les régimes précédents (on peut penser notamment à Mme Alliot-Marie, alors, ministre des affaires étrangères française, proposant à M. Ben Ali de bénéficier du "*savoir-faire de nos forces de sécurité*") et de favoriser la transition de ces pays vers "*la démocratie de marché*" (voir *supra*) : de fait, le projet est fondamentalement atlantiste, puisque la Russie n'a aucune influence au sein de ce partenariat (malgré le fait qu'il ait été impulsé par le G8), et la Chine, qui aurait pu être un partenaire nouveau suite au changement de donne dans la région, en est naturellement exclu du fait qu'elle ne fait pas partie du G8¹¹³.

De plus, les conditions du partenariat sont pleinement acceptées par les pays partenaires. Comme le rapporte l'Observatoire Tunisien de l'Economie (OTE), ONG détenant une vision largement critique sur les réformes politiques et institutionnelles en Tunisie, Jalloul Ayed, le ministre tunisien des finances des gouvernements d'union nationale de Mohamed Ghannouchi et de Béji Essebsi, est très vite allé démarcher les institutions financières internationales afin de faire basculer la Tunisie dans une démocratie de marché pleine et entière. Quelques mois après la signature du Partenariat de Deauville, son collaborateur, Ridha Bettaïed, ministre tunisien de l'investissement et de la coopération internationale, adresse le 9 octobre 2012 une lettre au président de la Banque Mondiale, Jim Yong Kim, lui garantissant que "*Les réformes économiques s'inscriront dans un processus d'approfondissement de la libéralisation extérieure (...). Le processus de libéralisation sera consolidé à travers l'approfondissement de la coopération avec l'Union européenne pour un partenariat privilégié (...) Le processus de libéralisation des mouvements de capitaux sera poursuivi graduellement*"¹¹⁴.

¹¹² Facilité euro-méditerranéenne d'investissements et de partenariats

¹¹³ *Idem*

¹¹⁴ Observatoire Tunisien de l'Economie, "Partenariat de Deauville, comment la Tunisie est-elle en train de perdre sa souveraineté", www.economie-tunisie.org, 12 février 2013, consulté le 4 septembre 2015.

b. Une multitude d'acteur, un fonctionnement flou, mais l'arrivée de la BERD dans la SEMED

Le partenariat de Deauville a ceci de particulier qu'il effectue une synthèse entre l'aide au développement le développement de l'accès et de la stabilité des marchés de ces pays considérés en 2011 comme néo-démocratiques. L'innovation la plus importante apportée par ce partenariat est la mise en place, l'année suivante, du "MENA Transition Fund", ayant pour objet de soutenir des "*projets de réforme visant à promouvoir une meilleure gouvernance, une croissance soutenable et de meilleures opportunités d'emplois pour les femmes et la jeunesse*"¹¹⁵. Après avoir promis de mettre a disposition 40 milliards de dollars¹¹⁶, le montant est abaissé lors de la réunion ministérielle du 10 septembre 2011 à Marseille à 38 milliards de dollars, distribués comme suit :

Institutions financières	Montant apporté (en milliards de dollars US)
Banque mondiale	10,7
Banque africaine de développement	7,6
Banque islamique de développement	5
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	2,5
Banque européenne d'investissement	7,5
Fonds arabe pour le Développement économique et social	3,2
Fonds monétaire arabe	1,2
Fonds OPEP pour le développement international	0,4

Tableau 2 : répartition des montants par IFI au sein du MENA Transition Fund, hors FMI et contributions bilatérales¹¹⁷

¹¹⁵ Collectif, "Deauville Partnership", Documentation de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, date inconnue, consulté le 4 septembre 2015

¹¹⁶ Anonyme, "Les pays du G8 ont promis 40 milliards de dollars pour le 'printemps arabes' ", *LeMonde.fr*, 27 mai 2011, consulté le 4 septembre 2015

¹¹⁷ Muselier Renaud, "Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Etrangères sur le projet de loi n°4219 (procédure accélérée), autorisant l'approbation des amendements à l'article 1^{er} et à l'article 18 de l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement", Assemblée nationale, XIIIe législature, 7février 2012, consulté le 4 septembre 2015 sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r4304.asp#P179_19093>

Le partenariat a mis néanmoins un nombre d'acteurs très important en ordre de marche pour soutenir les buts énoncés ci-dessus (voir encadré ci-dessous).

Dans ce contexte, la BERD occupe une place toute particulière, car elle préside à une plateforme particulière mise en place pour coordonner l'action des IFI intervenant dans le cadre du partenariat du fonds spécial, et a pour rôle de *"promouvoir les réformes structurelles et d'améliorer le climat pour les affaires, faciliter l'investissement et l'assistance technique concernant les projets menés dans les pays arabes en transition."*¹¹⁸

Listes des acteurs participant à la mise en place du Partenariat de Deauville :

*"Le G8 (France, États-Unis, Russie, Japon, Allemagne, Canada, Italie, Grande-Bretagne) , l'Union Européenne, l'Arabie Saoudite, le Qatar, la Turquie, le Koweït, les Émirats Arabes Unis, ainsi qu'une multitude d'institutions internationales : Banque Africaine de Développement (BAD), Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social (FADES), Fonds Monétaire Arabe (FMA), **Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD)**, Banque d'Investissement Européenne (BEI), Banque Islamique de Développement (BID), Société Financière Internationale (SFI) (membre de la Banque Mondiale), Fonds Monétaire International (FMI), Fonds OPEC pour le Développement International (FODI), Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Banque mondiale (BM)."*¹¹⁹

II. Quelles critiques au partenariat de Deauville ?

Les preuves sont suffisantes pour juger le partenariat de Deauville comme un projet avant tout commercial et financier, dont la dimension politique n'a pas été franchement définie et demeure largement critiquable en témoignent deux articles signés par des économistes spécialisés sur le monde arabe, autour desquels nous articulerons cette partie. Une première s'attachera à évaluer en quoi il s'agit d'un échec, ou du moins en quoi ce partenariat est le symbole du manque d'ambitions politiques que cachent les politiques d'aide au développement proposées par ce

¹¹⁸ Collectif, "Deauville Partnership", Documentation de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, date inconnue, consulté le 4 septembre 2015

¹¹⁹ Collectif, "Partenariat de Deauville, comment la Tunisie est-elle en train de perdre sa souveraineté", agoravox.fr, 12 février 2013, consulté le 4 septembre 2015.

partenariat (a.). Dans cette lignée, la seconde partie visera à analyser en quoi le partenariat de Deauville agit comme un traité limitant la souveraineté économique et politique des pays "bénéficiaires" du partenariat (b.).

a. La "traditionnelle boîte à outils"

Dans son article justement intitulé "Un plan Marshall sans lendemain pour les printemps arabes"¹²⁰, l'économiste américain Ibrahim Warde, spécialiste de la finance islamique, pointe les nombreux paradoxes et le manque d'ambition politique que suppose un tel partenariat. La comparaison entre le plan Marshall, plan d'aide et de reconstruction dédié aux Etats européens au lendemain de la deuxième guerre mondiale et visant à domestiquer les pays occidentaux face à l'adversaire communiste, et le partenariat de Deauville, si elle est juste, relève d'un manque d'imagination de la part des pays industrialisés et d'une inclinaison vers le tout-commerce/tout-finance qui empêche une véritable réflexion concernant les solutions alternatives, à long-terme et pouvant apporter un bénéfice certain à l'ensemble des acteurs en les plaçant à pied d'égalité, faisant des pays arabes des partenaires plutôt que des aidés ou des bénéficiaires. Ibrahim Warde prend ainsi l'exemple des dettes publiques et de la nécessité de les réformer ou de les restructurer :

"La 'communauté internationale' aurait pu, par exemple, s'adosser au partenariat de Deauville pour prendre des initiatives aussi audacieuses que salutaires dans le domaine décisif de la réduction de la dette extérieure. Les nouveaux régimes avaient hérité d'un lourd passif, dont le service grevait lourdement les budgets nationaux. Afin de ne pas ternir leur image auprès du monde de la finance et des investisseurs étrangers, ils se gardèrent de réclamer trop fort son effacement, même partiel. (...) Pourtant, une part non négligeable de la dette aurait pu être jugée 'odieuse' et illégitime, selon la doctrine formalisée en 1927 par Alexander Nahum Sack [, car contractée par des régimes autoritaires et/ou dictatoriaux]"

Ainsi, au lieu de chercher à réduire la dette extérieure (thématique qui n'est pas abordée au sein du partenariat), les fonds créés à l'occasion de ce nouveau partenariat ne vont pas être constitués de dons financiers, mais bien de lignes de crédits – ce qui suppose à terme un accroissement de la dette extérieure. Cette

¹²⁰ Warde Ibrahim, *op. cit.*

répugnance à restructurer ou réformer les dettes extérieures des pays – et ce malgré les conditions d'emprunts ou les bénéficiaires effectifs des emprunts, c'est-à-dire les potentats arabes – relève d'un biais issu des pays du Nord : en témoigne les réticences institutionnelles au sein de l'ONU, où, récemment, il a fallu une union de l'ensemble des "petits pays" pour créer un comité ad hoc sur la restructuration de dettes, thématique jusque-là monopolisée par le FMI¹²¹. Ainsi, à *"crises spécifiques, remèdes identiques"* : la boîte à outil des pays du Nord et de leurs institutions-satellites ne comprenait pas de solutions nouvelles, ni dans le domaine politique – où les pays du G8 ont vu d'un très mauvais œil l'arrivée au pouvoir de partis islamiques en Tunisie et en Egypte -, ne prenant pas en compte les spécificités locales en terme culturels et économiques : pour Ibrahim Warde, spécialiste de la finance islamique, *"des initiatives comme la microfinance islamique, des soukous ou du takafoul (respectivement les obligations et l'assurance islamiques), qui ont fait leurs preuves ailleurs, auraient pu transformer la donne politique sans mettre pour autant en péril l'ordre économique libéral"*.

b. Une perte de souveraineté pour les pays arabes ?

Le partenariat de Deauville serait-il alors un cadre bricolé dans la précipitation entraînée par les révolutions arabes ? Pour l'OTE, bien au contraire, il s'agirait d'un plan mûrement réfléchi, et la comparaison avec le plan Marshall est d'autant plus parlante que le partenariat y fait écho par son objectif de faire de l'ensemble des partenaires occidentaux les bénéficiaires effectifs de l'accord en mettant sous tutelle les économies des pays arabes concernés par ce partenariat. Le levier de la dette, à ce titre, est tout à fait intéressant puisqu'il permet de créer un contrôle en domestiquant les pays arabes, redevables de fait à leurs créanciers, qui prennent un rôle de plus en plus important dans les choix politiques et économiques nationaux. De fait, *"les prêts octroyés par les IFI ne générant aucune ressource propre*

¹²¹ Le 5 décembre 2014, à l'Assemblée générale de l'ONU, les 127 pays du G77 ainsi que le "China group" ont voté une résolution déposée par l'Argentine introduisant le concept de convention cadre légale et multilatérale concernant la restructuration des dettes souveraines. Seuls les pays du Nord (ironiquement désignés dans l'article d'Ibrahim Warde comme la "communauté internationale" à savoir l'UE, les USA et le Japon) s'y sont farouchement opposés, considérant que ce sujet ne devrait pas être débattu au sein de l'Assemblée générale (où ces pays ne comptent que pour 8% des votes) mais bien au sein du FMI, qui dispose d'un mandat sur cette question, et où les pays du Nord représentent 45% du collège décisionnel. Source : <<http://www.iris-france.org/lengagement-des-pays-du-sud-aux-nations-unies-pour-une-meilleure-restructuration-des-dettes-souveraines/>>

permettant leur remboursement, vont accroître le déficit budgétaire par une fuite en avant."¹²²

Plus que d'un plan Marshall, qui avait au moins su bénéficier, en terme d'infrastructures et de modernisation des pays, au partenaires occidentaux des USA, les pays arabes, dans ce cadre, sont plutôt considérés comme des vaches à lait dont il s'agit de réduire au maximum la marge de manœuvre, et, de fait, la souveraineté – tout en entretenant des régimes postrévolutionnaires (ou contre-révolutionnaires, en Egypte par exemple) corrompus mais amis, mis en situation de dépendance par les ressources offertes ou prétendument offertes par le partenariat et ses conditions :

"Ainsi, [par exemple] la Tunisie se trouve enfermée dans un piège où son supposé manque de ressources l'oblige à se soumettre aux conditions du Partenariat de Deauville pour accéder à des ressources financières, conditions qui ont pour conséquence de diminuer encore plus les ressources disponibles augmentant ainsi sa dépendance vis-à-vis des acteurs de ce Partenariat. Ce piège repose entièrement sur le paradigme de l'État Mendiant n'ayant pas de ressources alors que la fuite des capitaux représente deux fois plus que le montant total du stock de la dette, et que la Tunisie dispose de ressources naturelles suffisantes à son indépendance budgétaire."

Dans ce contexte idéologique et stratégique de mise sous tutelle des économies de la zone arabe sous couvert d'aide aux nouvelles démocraties arabes¹²³, la BERD, nouvelle actrice dans les relations euro-arabes et occidental-arabes, se mue en une banque de développement méditerranéenne, ordonnatrice des œuvres du partenariat de Deauville.

III. La BERD, nouvelle actrice majeure dans les relations euro-arabes

La BERD, au lendemain du partenariat de Deauville, est donc dotée d'un nouveau pouvoir. Elle se dote du socle technique nécessaire à la bonne menée de ses

¹²² Observatoire Tunisien de l'Economie, *op. cit.*

¹²³ La "Déclaration du G8 de Deauville : un nouvel élan pour la liberté et la démocratie" du 26-27 mai 2011, souligne que "*prenant la mesure des évolutions récentes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Afrique sub-saharienne, nous avons renouvelé notre engagement à soutenir les réformes démocratiques partout dans le monde, et à répondre aux aspirations des citoyens à la liberté. La démocratie est la meilleure voie pour accéder à la paix, à la stabilité, à la prospérité, à une croissance partagée et au développement. (...) Nous avons décidé de lancer un partenariat à long terme avec les pays qui choisissent de lancer une transition démocratique, en faveur de sociétés tolérantes*"

opérations dans la région SEMED (a.), mais détient surtout, à partir de ce moment une vision politique, un projet, qui font l'objet d'un profond changement institutionnel de la Banque (b.).

a. *Quels sont les instruments à disposition de la BERD ?*

La BERD, doté désormais d'une casquette de gestionnaire des aides au développement prévue par le partenariat de Deauville, fait donc irruption avec force dans les relations euro-arabes. Elle se dote donc d'une méthodologie spécifique, qui comprends trois phases distinctes :

- La coopération technique : l'engagement de la BERD (voir *infra*, "Conditionnalité de l'aide") dans la région est conditionné, et comprend tout d'abord une évaluation et une série de recommandations en ce qui concerne la législation locale, notamment en matière de concession et de privatisation, afin de faciliter l'implantation des types de projets financés par la BERD. Cette condition figure dans le partenariat de Deauville ;
- Le Fonds Spécial de la BERD pour le Sud et l'Est de la Méditerranée : en plus de gérer le MENA special transition fund, la BERD s'est dotée en mai 2012 d'un fonds spécial d'un montant allant jusqu'à 1,3 milliards de dollars, et pouvant monter jusqu'à 4 milliards de dollars sur les trois années suivantes. Ce fond est constitué d'un ensemble de produits financiers et sont sécurisés des pays-actionnaires, ce qui signifie que cette manne financière doit être dépensée au profit de projets menés dans la région SEMED¹²⁴. En effet, comme nous le détaillerons plus tard, la BERD, au 31 décembre 2014, avait franchi le cap des 1,5 milliards d'euros d'investissement en Egypte, Tunisie, Maroc et Jordanie.
- Opération normales : des opérations dites "normales" sont menées en dehors du partenariat et des deux fonds sus-évoqués : il s'agit du financement de

¹²⁴ Collectif, "The EBRD and the SEMED", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, date inconnue, consultée le 6 septembre 2015 sur :<<http://www.ebrd.com/pages/news/features/ebrd-and-semmed.shtml>>

projets de natures variées, ce qui a requis le changement des statuts de la BERD¹²⁵

b. La BERD, banque de développement méditerranéenne

La BERD est ainsi amenée à effectuer un changement institutionnel important en révisant en septembre 2012 son article 18 sur les "Fonds spéciaux" afin de pouvoir devenir gestionnaire des deux fonds. Cependant, le changement le plus spectaculaire est bien sûr le changement en septembre 2013 de l'article 1 de ses statuts, qui définit l'objet même de la Banque, et l'inclusion de la mention suivante :

"(...) Aux mêmes conditions, l'objet de la Banque peut également être mis en œuvre en Mongolie et dans les pays membres de la partie méridionale et orientale du Bassin méditerranéen comme la Banque en décidera (etc.) (...). En conséquence, toute référence dans le présent Accord et dans ses annexes aux 'pays d'Europe centrale et orientale', à un ou plusieurs 'pays bénéficiaires' ou aux 'pays membres bénéficiaires' s'appliquent également à la Mongolie ainsi qu'aux pays de la partie méridionale et orientale du Bassin méditerranéen qui répondent aux conditions énoncées ci-dessus [de respect des principes de la démocratie pluraliste et de l'économie de marché - NDLA]"¹²⁶

Cette déclaration d'attention permet du même coup à la Banque de se doter d'une politique officielle en ce qui concerne ses priorités dans la région SEMED, largement dirigée vers le développement des secteurs commerciaux et financiers et vers des réformes structurels et politiques au niveau national permettant un épanouissement plus aisé de ces secteurs. Cela concerne donc :

- Le développement des crédits et de l'assistance aux PME
- L'amélioration de la chaîne de production dans le secteur de l'agrobusiness
- La construction des capacités des banques en ce qui concerne la prise de risque dans le domaine de l'investissement dans le secteur innovation

¹²⁵ Collectif, "Fundamentals of the European Bank for Reconstruction and Development and its role in Southern Mediterranean Arab Countries : introduction for civil society organizations", Arab NGO Network for Development, 2012

¹²⁶ Collectif, "Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement", *Documents de base de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, Documentation de la BERD, avril 1991, révisé en octobre 2006, en septembre 2012 et en septembre 2013. <http://www.ebrd.com/downloads/research/guides/basicsfr.pdf>

- Le support aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique
- Le développement de solutions non-souveraines en ce qui concerne les besoins infra structureaux¹²⁷ (voir *supra*, Les partenariats publiques-privés)

La BERD arrive donc dans la région SEMED au lendemain d'une période de changements plus ou moins radicaux, traînant les casseroles de ses erreurs passées avec cependant une promesse, celle de travailler pour la transition économique. Mais avec quelles modalités ?

¹²⁷ Collectif, "EBRD's activities in the southern and eastern Mediterranean region", décembre 2012, consulté le 6 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/downloads/research/factsheets/semmed.pdf>>

"Le conseil de la BERD vient juste d'approuver les premiers projets pour le Maroc, la Tunisie et la Jordanie. Jour historique. Moment d'euphorie avec le staff et les pays."

*Suma Chakrabarti
président de la BERD, le 18 septembre 2012¹²⁸*

PARTIE II

2012 – 2015 : Une analyse des politiques et des stratégies de la Banque en matière environnementale et sociale dans le Sud et l'Est de la Méditerranée

¹²⁸ Tweet du président de la BERD, consulté le 7 septembre 2015 sur : <https://twitter.com/ebrdsuma/status/248102035105406977>

Ce n'est donc qu'à partir de 2012, alors que le fonds pour les nouvelles démocraties arabes, l'*EBRD Southern and Eastern Mediterranean Special Fund* vient d'être créé et crédité, et que l'article 18 de ses statuts a été fraîchement révisé et ratifié que la BERD peut enfin entrer de plein pied dans la région SEMED. Cependant, dès le 12 décembre 2011 et loin d'être encore assurés de disposer d'un fonds à la hauteur de leurs prétentions, les dirigeants de la BERD annoncent à l'occasion de la conférence "T2T" (Transition to Transition) à Tunis¹²⁹, devant un parterre de chefs d'Etats et d'industriels que leur objectif est, à terme, de consacrer près de 2,5 milliards de dollars par an à l'ensemble de la région¹³⁰, et qu'ils souhaitent débiter les opérations le plus tôt possible. En effet, comme le souligne l'OTE :

*"Les premiers investissements de la BERD ont été réalisés alors qu'elle n'avait toujours pas ouvert de bureau en Tunisie (...). La précipitation dans la création de ce fonds – sans d'abord l'alimenter, sans être assuré de l'extension de son mandat et sans avoir ouvert de bureau sur place – démontre l'urgence et l'importance que la BERD et ses donateurs ont accordés à cette région alors en ébullition"*¹³¹

D'autres y virent plutôt la démonstration de la "réactivité" de cette institution financière, de la nécessité de "tirer profit sans tarder de son expérience dans le soutien au secteur privé et dans le développement d'activités destinées à la création d'emplois"¹³², particulièrement consciente des enjeux de la région et donc prête, d'une certaine manière, à braver la procédure légale établie (création du fonds de transition de la Banque, ratification de l'extension de son mandat, ouverture d'un bureau national, etc.) pour s'établir au plus vite. L'arrivée en catastrophe de la Banque-pompier dans les pays du SEMED, interroge sur la manière dont cette dernière va financer ses projets, à l'aune de quelles politiques et avec quels objectifs.

¹²⁹ Collectif, "Deauville Partnership with Arab countries in Transition : Chairman's Statement", Ministère japonais des affaires étrangères, 12 octobre 2012.

¹³⁰ Muselier Renaud, "Rapport au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi n°4219 (procédure accélérée), autorisant l'approbation des amendements à l'article 1^{er} et à l'article 18 de l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement", Documentation de l'Assemblée Nationale, 13^{ème} législature, enregistré à la Présidence de l'assemblée le 7 février 2012. "le volume d'opérations-cible estimé est de 2,5 milliards d'euros par an pour la nouvelle région"

¹³¹ Ben Rouine Chafik, Messaadi Ouns, "Un œil sur la BERD. 2012-2014 : Premier bilan de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement en Tunisie", Observatoire Tunisien de l'Economie, 4 mars 2015.

¹³² Muselier Renaud, *op. cit.*

Affaiblié dans sa crédibilité par les affaires qui ont pollué son fonctionnement depuis ses débuts (voir *supra*, partie I du présent mémoire), nous avons la chance dans notre démarche de recherche, de pouvoir nous appuyer sur les travaux d'organisations de la société civile des pays-bénéficiaires/cibles, forts conscients des risques sociaux et environnementaux liés à l'arrivée de la BERD dans la région. Ces dernières organisations rappellent sans cesse les principes à partir desquels la BERD doit réguler son action, sortes de "garde-fous" censés diriger les choix de la Banque en matière de partenariats et de financements de projets (chapitre I). Cependant, cette partie visera à évaluer l'écart existant entre ces textes, les projets et les critiques qu'en font les organisations de la société civile : cet objectif nous poussera à focaliser notre attention sur les stratégies et priorités définies par la BERD pour chacun des "pays-bénéficiaires" (chapitre II) et trouvera son expression au sein du chapitre III, où l'on évaluera de manières sectorielles les impacts environnementaux et sociaux de la Banque. Une dernière partie, annonçant la conclusion, et intitulé "la BERD contre les Etats", décrira les biais idéologiques sur lesquels se fonde l'action de la Banque et l'impact fortement négatif que cela apporte sur le fonctionnement économique et politique des pays (chapitre IV).

Chapitre I

Les "garde-fous" sociaux et environnementaux

Cette seconde partie de notre mémoire entrant dans le cœur du sujet, et ce chapitre précédent l'étude en matière de financement de projets dans la région SEMED par la BERD, il est alors intéressant de s'interroger sur les limites imposées à la Banque (I) et par la Banque (II) en matière environnementale et sociale. Une dernière partie nous amènera à nous intéresser à un dispositif commun à la BERD et à la plupart des institutions internationales, l'Etude d'Impact Environnemental, et la manière dont elle est maniée par la BERD, démontrant ainsi ce décalage systématique entretenu entre textes et réalité (III).

I. Les normes imposées à la BERD en matière environnementale et sociale

La BERD, en tant qu'IFI détenue par ses actionnaires, qui sont donc les Etats-bailleurs, est soumise aux directives européennes et standards internationaux en

matière environnementale et sociale (a.) mais aussi par ses propres statuts, décidés par le Conseil d'administration de la Banque (b.)

a. La BERD, une IFI soumise aux conventions internationales : l'exemple des principes européens pour l'environnement

La BERD est soumise à un ensemble de principes, standards et conventions internationales dont sont signataires ses pays actionnaires, comme par exemple les conventions onusiennes, ou encore les conventions de l'OIT ou de l'OMC. En tant qu'institution dont est actionnaire l'UE, elle obéit aux directives européennes édictées par la Commission.

Par exemple, les principes européens pour l'environnement, intégrés dans le traité sur le fonctionnement de l'UE (articles 11, 191, 193), délimitent les champs de compétences de l'UE en matière environnementale (pollution de l'air et de l'eau, gestion des déchets et changement climatique), et surtout les modalités d'action et de prévention des dommages environnementaux. Il s'agit de deux principes clés : le principe de précaution – qui, dans le cas de la BERD, va trouver son expression dans les évaluations d'incidence environnemental (voir *infra*) : il s'agit de prévoir le risque "*présupposé pour la santé humaine ou pour l'environnement que ferait peser une action ou une politique donnée*"¹³³.

Autre principe fondamental de l'UE en matière environnemental : le principe du "pollueur-payeur", mis en place par la directive 2004/35/CE, qui va chercher à responsabiliser les acteurs susceptibles d'avoir, par leurs activités, un impact sur l'environnement, en les poussant à adapter leurs projets afin de "*corriger les dommages environnementaux causés aux espèces protégées ainsi qu'au habitats naturel, à l'eau et aux terres (...). Si des dommages sont déjà survenus, ils sont tenus de prendre les mesures appropriées pour y remédier et payer les coûts y afférents*"¹³⁴. Deux problèmes, dans ce cadre, surviennent : d'abord, la question de l'application de ces principes en dehors de l'UE. Comment appliquer le principe de "pollueur-payeur" dans un pays non-européen ? Même si la BERD est liée, d'une

¹³³ Collectif, "Politique environnementale, principes généraux et cadre de base", Fiches techniques sur l'Union européenne, 2015, p.2.

¹³⁴ Parlement européen et conseil de l'union européenne, "Directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux", *Journal Officiel de l'Union européenne*, 30 avril 2004

certaine manière, aux accords internationaux signés par l'UE, aucun acteur n'a moyen de contraindre sur la question de la pollution. Autre problème, par exemple concernant la directive sus-évoquée : "*[elle] ne s'applique pas aux dommages corporels, aux dommages aux biens privés, ni aux pertes économiques, et n'affecte pas le droit résultant de ces catégories de dommages*" : cela révèle du problème récurrent dans le domaine environnemental, à savoir la sectorialisation du problème. Un problème environnemental devient, dans la majorité des cas, un problème social, car en détruisant ou en affectant un environnement, souvent est pénalisée la communauté vivant au sein de l'environnement donné.

b. Une Banque limitée par... elle-même ?

Concernant cette partie, nous nous baserons sur l'ensemble des Documents de base de la BERD¹³⁵, sorte de "bloc de constitutionnalité" de la Banque, qui comprennent l'Accord portant création de la BERD (et donc les statuts de la BERD), le rapport du Président sur l'accord (et sa notice explicative), ainsi que les règlements intérieurs, qui comprennent notamment les codes de conduite mise en place en 2012 (voir *supra*), supposés permettre d'endiguer la corruption interne et externe – il s'agit à cet égard d'une disposition-clé pour éviter que les décideurs au sein de la Banque ne financent des projets contraires aux statuts de la Banque, qui prévoient, en théorie, de financer des projets uniquement dans des pays où les principes de la démocratie pluraliste sont strictement appliqués, ainsi qu'y aspire l'article 1 de l'Accord, définissant l'objet même de la Banque : militant politiquement, prépondérant en matière d'éligibilité des pays-bénéficiaires, cet article, du même coup, balaie d'un revers de la main, par sa formulation, les problématiques sociales et politiques : la Banque n'intervient que dans les "*pays (...) qui s'engagent à respecter et mettent en pratique les principes de la démocratie pluraliste [et] du pluralisme*". Le principe de démocratie pluraliste est à la fois ici trop large et trop restreint : la BERD entend-elle ici la tenue d'élections avec plusieurs candidats, l'alternance, ou bien le terme démocratie recouvre-t-il aussi les autres champs du domaine politique, tels que la liberté d'expression, le domaine judiciaire, etc. ?

¹³⁵ Collectif, "Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement", *Documents de base de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, Documentation de la BERD, avril 1991, révisé en octobre 2006, en septembre 2012 et en septembre 2013. Consultable sur : <http://www.ebrd.com/downloads/research/guides/basicsfr.pdf>

Si le domaine politique et social fait l'objet de cette seule mention au sein de l'article 1 (ainsi que de l'attachement aux "*principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et de l'économie de marché*" – qui ne sont pas fondamentalement complémentaires, soit dit en passant – mentionné en préambule de l'Accord de 1991), la question environnementale fait néanmoins l'objet de nombreux articles – ce qui nous pousserait à souligner que cet enjeu fait presque partie intégrante de l'ADN de la Banque. En effet, les articles 2.1.vii, 11.1.v, 13 et 35.2, font référence, selon la notice explicative signée par Jacques Atalli, aux "*graves problèmes liés à l'environnement*"¹³⁶, soulignant les que "*principes d'un développement sain du point de vue de l'environnement devraient être pris en compte dans l'ensemble des opérations de la Banque*". Le conditionnel est ici important, car peu engageant, mais est néanmoins prévu un rapport annuel sur "*l'incidence de ses activités sur l'environnement*". Ce document traduit donc la conscience des dirigeants des dangers que représentent le saccage environnemental, prévoit des évaluations régulières, mais exprime aussi l'approche instrumentaliste qui est faite de l'environnement : les atteintes qui y sont faites risquent en effet d'être dommageable avant tout "*au développement du secteur privé et à la transition vers une économie de marché*" (article 11.1.v).

Enfin, le rapport annuel 2014 confirme la politique environnementale de la BERD, focalisée sur le souci de minimiser plutôt que de protéger : les projets ne sont en soit pas neutres environnementalement.¹³⁷

II. Les standards en matière environnementale et sociale promus par la BERD

La BERD déploie un nombre de politiques internes censées contrôler et limiter l'impact environnemental et social, au rang desquels la plus connue et le document concernant la "Politique environnementale et sociale" (ESP)¹³⁸, introduite en 1992 et révisée en 1996, 2003, 2008, 2010 et 2014 (a.) des projets dans lesquels elle est impliquée. Les organisations de la société civile sont très attentives à ces documents

¹³⁶ *Idem*, p.49

¹³⁷ Collectif, "Rapport annuel 2014", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, p.28

¹³⁸ Collectif, "Politique environnementale et sociale, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 mai 2014", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 7 mai 2014

et aux mécanismes qu'ils permettent de mettre en place, qui permettent d'effectuer un semblant de contrôle et de surveillance par le public sur la Banque et ses activités (b.)

a. La politique sociale et environnementale : de "mauvais à pire" ?

Il s'agit d'une des politiques phares de la BERD, étant donné que "*tous les projets financés par la BERD sont structurés pour répondre aux exigences de la présente Politique*", exigences inspirées par des textes aussi variés et importants que "*la Charte internationale des droits de l'homme, la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations-Unis, ainsi que des huit conventions fondamentales de l'OIT*"¹³⁹. Ces références reflètent la mission relativement unique de la Banque, à savoir effectuer une synthèse entre développement de l'économie de marché, démocratisation et développement durable.

Cependant, malgré ces nobles inspirations, il s'avère que la Banque, dans chaque édition de son ESP s'attache à énoncer des principes et non des mécanismes suffisamment claires pour que les projets dans lesquels elle s'implique puisse être conçus de manière raisonnée et soutenable environnementalement autant que socialement. Par exemple, les clients (à savoir, les acteurs publics ou privés bénéficiant des prêts de la BERD) doivent réaliser des "Plans d'actions environnementaux et sociaux" (ESAP)¹⁴⁰ censés rendre le projet compatible à l'ESP : cependant, ce "garde-fou" n'en est pas un car il n'a pas de valeur contraignante. Un ESAP étant d'ailleurs préparé par la société-cliente, il n'aura pas tellement d'apport critique au projet, et dusse-t-il en avoir, il n'entre pas forcément en compte dans la prise de décision, puisque, comme nous le verrons plus tard, et comme nous l'avons vu plus haut, des projets portant atteinte de manière flagrante à l'environnement ou aux sociétés ont passé l'approbation du conseil sans que ce dernier n'ait rien à y redire.

Pire encore, la version 2014 de l'ESP accentue cette tendance à déléguer les responsabilités qui sont habituellement celles de la Banque aux sociétés-clientes

¹³⁹ *Idem*, p.2

¹⁴⁰ Toute description de projet recensée sur le site internet de la BERD comprend un résumé de l'ESAP menée par l'entreprise-cliente, ainsi que la version pdf du plan d'action : voir par exemple <<http://www.ebrd.com/work-with-us/projects/psd/borges-tunisia.html>>

quant aux évaluations d'incidence¹⁴¹ : l'information produite perd ainsi toute valeur et ne permet plus le discernement nécessaire pour décider du financement de ce type de projet.

b. La surveillance opérée par les organisations de la société civile

Durant la phase de coopération technique, la BERD effectue un diagnostic en ce qui concerne l'état du marché au niveau national ainsi que les barrières légales empêchant son bon développement. Cependant, ce type d'évaluations – qui peut devenir un document de référence, entraînant des réformes importantes – identifie souvent les défauts inhérents au marché local comme "*des pathologies liés à un problème relatif à l'application ou bien au sujet même des réformes, à leur incomplétude, plutôt qu'aux limites inhérentes au système d'économie de marché*"¹⁴². Cette approche, idéologique, empêche la BERD de faire le lien entre réformes entraînant une libéralisation du système et le niveau de développement des pays-bénéficiaires... de fait, le diagnostic de la Banque est souvent incomplet. C'est pourquoi, grâce à l'article 1 des statuts de la Banque, et grâce à un ensemble de dispositions prévues à cet effet, les organisations de la société civile disposent d'une marge de manœuvre pour orienter les décisions de la Banque ainsi que son diagnostic, mais surtout pour surveiller ses activités en privilégiant une approche favorisant un développement humain et social¹⁴³. Elles disposent alors de certains canaux institutionnels :

- Le contrôle des financements de projets : chaque projet dans lequel la Banque est susceptible d'être engagé suppose que des consultations publiques. A cet effet, des documents sont disponibles : il s'agit des documents récapitulatifs de projets¹⁴⁴ et des ESAP (voir *supra*), auxquels il

¹⁴¹ Bacheva-McGrath Fidanka, Holovko Iryna, "The EBRD's Environmental and Social Policy (ESP) of 2008 vs the newly proposed ESP – from bad to worse", CEE Bankwatch, avril 2014, p.3-4, consulté le 6 septembre 2015 sur : <http://www.bothends.org/uploaded_files/inlineitem/Bank_Watch_re_EBRD_ESP_for_WB_Spring_Meetings_4_14.pdf>

¹⁴² Collectif, "Egypt Technical Assessment Report", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, février 2012, consulté le 7 septembre 2015 sur : <http://www.ebrd.com/downloads/country/technical_assessments/2012-02-13_Egypt_TA.pdf>

¹⁴³ Collectif, "Fundamentals of the European Bank for Reconstruction and Development and its role in Southern Mediterranean Arab Countries : introduction for civil society organizations", Arab NGO Network for Development, 2012

¹⁴⁴ La plupart étant disponibles sur cette page internet : <<http://www.ebrd.com/work-with-us/project-finance/project-summary-documents.html>>

est possible d'apporter des commentaires – qui seront, selon les cas, pris en compte ou non.

- Discussion à l'occasion de la publication de projets en matière de stratégie-pays ou stratégie-secteur : Ces documents, ainsi que les politiques (comme la politique environnemental et social, analysée plus haut) , sont revus de manière périodique, et le projet de révision ouvre la possibilité de formuler des critiques et des commentaires pendant une période de 45 jours¹⁴⁵. La communication de la Banque apportera une réponse mais ces commentaires ne seront pas forcément pris en compte dans la mise en place de la stratégie ou politique donnée.
- Unité Société Civile de la BERD : La BERD dispose d'une politique vis-à-vis de la société civile, et organise des ateliers avec les OCS afin de faciliter le contact avec le staff de la Banque¹⁴⁶
- Meeting annuel de la BERD : Bien que limités – étant donné qu'il s'agit d'un événement public – et comme apparaissant comme étant pour la Banque une manière de se doter d'une légitimité démocratique, cet événement demeure une occasion pour les OCS d'exprimer leur récriminations vis à vis des responsables de la Banque. Il s'agit néanmoins d'un événement où les organisations peuvent se retrouver, faire du *networking* et partager leurs connaissances, leurs méthodes¹⁴⁷

La marge de la manœuvre et de contrôle de la société civile, si elle existe, est néanmoins très faible, et encore une fois n'implique pas de contreparties de la part de la BERD.

III. L'Etude d'incidence environnementale : mode d'emploi et limites

Différente de l'ESAP, l'Etude d'incidence environnementale (EIE) est un processus mis en place systématiquement et vise à aider à la décision. Ce processus est

¹⁴⁵ Récemment, les documents les plus importants à être commentés et critiqués par la société civile arabe furent les stratégies-pays pour la Jordanie et surtout pour le Maroc, publiée en février 2015, et qui avait fait l'objet de nombreux commentaires sans qu'aucun ne soit pris en compte. Résultat : la stratégie-pays n'avait connu aucune modification par rapport au projet, édité quelques semaines plus tôt.

¹⁴⁶ Collectif, "Working with civil society", documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, date inconnue, consulté le 13 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/pages/about/workwith/civil/working.shtml>>

¹⁴⁷ Collectif, "Participating in the EBRD's Annual Business and Information Meeting. The Role of the CSOs", note envoyée aux partenaires du Réseau des ONG arabes, avril 2015

formalisé par plusieurs "*textes internationaux, communautaires et nationaux*" qui "*sont venus progressivement définir et construire l'évaluation environnementale*"¹⁴⁸, même si les institutions peuvent avoir une manière de l'appliquer spécifique. Qu'est-ce que l'EIE et comment la BERD l'utilise-t-elle (a.) ? Quelles sont les limites de l'EIE telle qu'utilisée par la BERD (b.) ?

a. Description et usage de l'EIE

Le but d'une EIE est de collecter un maximum d'information avant la mise en place d'un projet afin de pouvoir adapter ce projet à un stade où cela est encore possible, de manière à remédier aux éventuelles conséquences négatives. Cependant, l'EIE permet "*de prendre une décision éclairée, mais non nécessairement respectueuse de l'environnement*"¹⁴⁹. Une première étape pour la Banque consiste à classer le projet, ce qui permettra ensuite à la société-cliente de mener l'EIE appropriée, qui peut être dite "*régionale, sectorielle, stratégique environnementale et sociale, évaluation des dangers ou des risques*"¹⁵⁰, etc. Plus le projet est considéré comme dangereux ou destructeur, plus l'EIE sera scrupuleuse et plus le projet peut être condamné car inadaptable. La BERD utilise les mêmes catégories que la Banque mondiale, qui sont donc les suivantes:

- Catégorie A : Le projet peut avoir des impacts importants et variés sur l'environnement et une EIE [complète] est requise ; des alternatives sont donc étudiées (y compris la situation "sans projet). L'EIE en résultant doit donc être rendue publique au moins 120 jours avant la décision du conseil.
- Catégorie B : Le projet peut avoir des impacts particuliers limités, potentiellement néfastes sur les populations humaines ou les zones environnementales, tout en étant "*moins nuisibles*" que les projets de catégorie A. Une analyse environnementale limitée est appropriée, mais pas obligatoire, car "*dans la majorité des cas, les mesures d'atténuation peuvent être conçues facilement*" ;

¹⁴⁸ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, "Evaluation environnementale. Les procédures d'évaluation environnementale", 9 décembre 2009, consulté le 7 septembre 2015 sur : <<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-procedures-d-evaluation,12012.html>>

¹⁴⁹ Collectif, "L'EIE dans la ligne de mire", CEE Bankwatch, mars 2015

¹⁵⁰ *Idem*, p.6

- Catégorie C : Le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts importants sur l'environnement, et une analyse n'est en générale par nécessaire¹⁵¹

La véritable différence entre catégorie A et B réside dans la question de la résilience environnementale : un projet est catégorisé A si l'impact environnemental potentiel est irréversible, B si il est réversible.

b. Des projets systématiquement catégorisés B : un risque démocratique et environnemental fort

Si l'EIE est un processus certes fort intéressant par son aspect démocratique et l'idée qu'il donne en matière de transparence des IFI, il en demeure qu'elle représente plus un problème qu'elle n'apporte une solution. En effet, un coup d'œil à l'ensemble des projets menés depuis 2012 (hors projets liés au leasing financier et aux activités bancaires) dans la région SEMED¹⁵² montre qu'ils sont absolument tous rangés dans la catégorie... B. Si le B est entre le A et le C, il s'avère qu'il s'agit plutôt d'une catégorie hybride signalant un problème potentiel, sans pour autant qu'il soit possible d'aliéner le projet : pas de publicité pour le projet, pas de consultation publique, et pas d'EIE nécessaire ou d'évaluation des modifications possibles. Par ailleurs, comme nous allons le voir dans les chapitres suivants, certains projets très controversés mettent clairement en péril un écosystème local ou bien des ressources environnementales rares, ce qui devrait normalement pousser la Banque à classer le projet en catégorie "A" et, le cas échéant, à abandonner son financement dans le projet.

La Banque est donc dotée d'un ensemble de garde-fous créés pour guider et contrôler son impact environnemental et social. Cependant, comme nous allons le voir dans les chapitres suivants, il y a une possibilité systématique d'évacuer le contrôle publique et le contrôle institutionnel des projets.

¹⁵¹ Banque Mondiale, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, Secrétariat francophone de l'association internationale pour l'évaluation d'impacts, "Volume I. Politiques, procédures et questions intersectorielles", *Manuel d'évaluation environnemental*, 1999, p.20. A noter cependant : la BERD n'utilise pas la catégorie D, concernant les "projets d'amélioration de l'environnement".

¹⁵² Voir annexe

Chapitre II

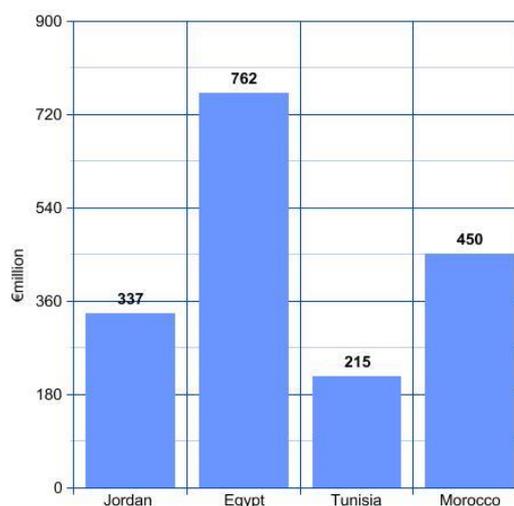
Stratégies et projets

Nous nous attacherons à décrire ici de manière plus précise et descriptive, à la manière d'un catalogue, les stratégies et les priorités mises en place et définies par la BERD dans les quatre pays de la région SEMED, en nous appuyant tout à la fois sur la documentation délivrée par la Banque et sur les apports critiques définies par les organisations de la société civile.

La Jordanie (I) et le Maroc (II) sont actuellement les deux pays bénéficiant d'une stratégie-pays bien définie par la BERD, tandis que malgré la hauteur des investissements en Egypte (III) et en Tunisie (IV), la BERD n'est pas encore à même de focaliser son action sur un ou plusieurs champs précis.

I. Jordanie : la dimension énergétique privilégiée

La Jordanie, étant le troisième pays de la région en terme d'investissements de la BERD, est cependant le premier à avoir bénéficié d'une stratégie-pays de la part de la Banque, signe s'il en est de son importance stratégique. Quelles sont-elles et dans quels domaines la BERD s'est-elle le plus mobilisée (a.) ? Quels sont les grands axes stratégiques définis par la BERD au sein de ce document ?



Graphique 1 : Investissements de la BERD dans la SEMED, par pays, fin 2014, en millions d'euros

a. *Bilan de la BERD pour la Jordanie*

En Jordanie, la BERD dispose d'un portefeuille de 337 millions d'euros et est impliquée dans 14 projets, plus spécifiquement dédiés au support vis-à-vis des "énergies durables, du financement direct et indirect des entreprises privées qui promeuvent les réformes en matière d'infrastructure. [Une autre mission de la BERD] est de faciliter les financements non-souverains", litote pour désigner les partenariats-publics-privés.

Depuis le début de ses opérations en Jordanie en 2012, la BERD a plus spécifiquement travaillé sur des projets concernant l'accès à des énergies faibles en

carbone¹⁵³. Cependant, en étant impliqué sur deux projets attentant à l'environnement, à savoir le Abdali Heating and Cooling system, et le IPP4 Al Manker Power Project, la Banque, au nom de la sécurité énergétique, travaille contre son propre agenda en ce qui concerne l'action climatique (voir *infra*).

b. Analyse de la stratégie pays

Après cette première période d'opérations en Jordanie, la BERD a présenté en Octobre 2014 une nouvelle stratégie pour le pays. Cette stratégie devrait donner un cadre à l'action de la Banque en Jordanie pour les prochaines années.

	Axes stratégiques	Stratégies opérationnelles
1	<u>Améliorer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétiques</u> en diversifiant le mix énergétique, réduire les pertes, restructurer le secteur énergétique, réduire la dépendance énergétique vis-à-vis des autres pays. Le principal défi pour la Banque est d'atteindre ses objectifs en matière d'efficacité énergétiques et d'énergies durables, c'est-à-dire faire en sorte que ces dernières couvrent 10% de la demande énergétiques d'ici 2020	Techniquement, cet axe stratégique suppose la construction de centrale électrique fonctionnant sur des énergies pauvres en carbone (comme les centrales solaires), l'ouverture du marché des hydrocarbures, jusque-là monopolisé par NEPCO, la compagnie d'Etat. La Banque va ensuite supporter les investissements financiers visant à promouvoir les initiatives privées dans le domaine de l'énergie, à savoir les PPP, en proposant des produits financiers intéressants et une assistance techniques et une plateforme de dialogue entre les acteurs privés et publiques.
	<u>Développer les conditions d'une croissance dynamique, menée par la locomotive du secteur privée,</u> en limitant le rôle et le poids du secteur	La Banque va, en partenariat avec les banques commerciales locales, investir avec les PME pour promouvoir la compétitivité. Les

¹⁵³<http://www.ebrd.com/work-with-us/project-finance/project-summary-documents.html?1=1&filterCountry=Jordan>

	<p>public dans le processus décisionnel, améliorer les opportunités financières pour les PME, augmenter la compétitivité au sein du secteur privé, particulièrement dans le domaine de la construction, du tourisme et des technologies de l'information et de la communication, comme manière de booster l'emploi et le développement général du pays.</p>	<p>projets environnementaux, innovant et orientés vers l'export seront les plus susceptibles d'être soutenus par la BERD, surtout dans le domaine de l'agro-business, de la question de l'utilisation de l'eau et en ce qui concerne l'amélioration des standards en matière d'hygiène et de santé, et ce afin de dynamiser les exportations au niveau national.</p>
	<p><u>Apporter le support à la commercialisation des services et des biens, et favoriser la participation du secteur privé dans les projets d'infrastructures publiques</u> afin d'accroître l'accessibilité et la disponibilité des services pour tous les groupes de populations en stimulant l'investissement privé dans les infrastructures publiques, grâce à l'assistance technique de la BERD et à ses produits financiers. Le focus sera porté sur les questions d'eau et de traitement des eaux usées, transports urbains, gestion des déchets et services fiables et de qualité, plus spécifiquement en ce qui concerne les questions énergétiques.</p>	<p>La Banque va supporter le recours aux énergies alternatives en proposant des solutions de financement efficaces. Des solutions types PPP seront privilégiées par la Banque afin de développer les transports publics (incluant chemins de fer, aéroports, ports), les infrastructures... avec comme objectifs d'étendre les capacités de ces structures, permettant ainsi d'étendre le développement des opérations commerciales.</p>

Tableau 3 : La stratégie de la BERD pour la Jordanie¹⁵⁴

¹⁵⁴ Collectif, "Strategy for Jordan As Approved by the Board of Directors at its meeting on 1 October 2014

Il apparaît alors que les investissements dans le secteur énergétique sont majoritairement basés sur l'utilisation du pétrole. La BERD travaille avec la perspective de sécuriser et d'améliorer le transit pétrolier en Jordanie, et la centrale principale du pays, financée par la BERD, est dépendante au gaz et au pétrole, hautement polluante donc. Il semble alors que les projets dans le domaine solaire sont relativement symbolique et l'objectif d'atteindre une part de 10% du mix énergétique semble être largement symbolique étant donné les engagements de la BERD

II. Maroc : la BERD au secours des infrastructures de "bien public" ?

Le Maroc est le second et pour le moment dernier pays à s'être vu doté d'une stratégie-pays définie par la BERD¹⁵⁵. Quelles sont les activités de la BERD jusque-là (a.) ? En quoi la stratégie-pays s'articule-t-elle avec les actions déjà réalisées (b.) ?

a. Descriptif des projets et masse financière allouée

Au Maroc, la BERD dispose à ce jour d'un portefeuille de 450 millions d'euros d'investissement consacrés à 18 projets. Le Maroc représente donc presque un tiers des investissements de la Banque. Entre septembre 2012 et février 2014, l'action de la BERD a consisté à distribuer des liquidités aux banques marocaines sous formes de prêts prioritaires (*senior loan* accordés à la Banque centrale populaire, à la banque marocaine du commerce extérieur, à la société générale marocaine des banques) et le soutien à la construction d'infrastructures d'utilités publiques avec les autorités publiques compétentes, comme en ce qui concerne l'amélioration des réseaux électrique et hydraulique (office national de l'électricité et de l'eau potable).

b. Analyse de la stratégie-pays définie par la BERD pour le Maroc

Après ce qu'elle appelle cette "première période d'opérations"¹⁵⁶ menée au Maroc, la BERD a donc dévoilé, le 23 février 2013, une nouvelle "*stratégie pays*". Cette

¹⁵⁵ Rouaud Pierre-Olivier, "La BERD se dote d'une 'stratégie-pays' pour le Maroc", Usine Nouvelle, le 25 février 2015, consulté le 13 septembre 2015 sur : <<http://www.usinenouvelle.com/editorial/la-berd-se-dote-d-une-strategie-pays-pour-le-maroc.N315902>>

¹⁵⁶ Collectif, "Country Assessment. Morocco", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 12 septembre 2012, consulté le 14 septembre 2015 sur : <http://www.ebrd.com/downloads/country/technical_assessments/morocco-assess.pdf>

stratégie offrira donc un cadre aux politiques de la BERD envers le Maroc et ce pour les trois prochaines années. Cette stratégie s'articule autour de quatre axes, qui ont déjà été développés lors de la première période d'opération :

	Axe stratégique	Stratégie opérationnelle
1	<u>La promotion de l'entrepreneuriat</u> : est spécialement ciblé le soutien aux très petites (TPE), petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que l'accès des femmes à l'entrepreneuriat.	La Banque va tout d'abord débloquer un grand nombre de liquidités sur le marché intérieur marocain, accompagné d'une assistance technique concernant l'allocation de ces liquidités aux entreprises, et plus précisément les entreprises cherchant à s'imposer sur le marché international.
2	<u>La lutte contre les inégalités régionales</u> : à ce chapitre, sont comptés l'accès aux services, une politique en faveur d'une transition économique vers une économie de marché, et la question de l'égalité des sexes.	La Banque va ainsi travailler de manière à améliorer les infrastructures et investir dans des projets promouvant "l'égalité des opportunités" entre femmes et hommes. Cet investissement se fera tant sur le plan financier que sur le plan d'une aide en matière de coopération et de dialogue
3	<u>Le soutien au service public et aux infrastructures</u> : à ce chapitre, l'implication du secteur privé sera fortement soutenu par la BERD, et ce dans la perspective de multiplier les partenariats publics-privés. La BERD évoque la "commercialisation" des services et infrastructures publiques.	Constatant des échecs nombreux en ce qui concerne les méthodes de financement traditionnels en ce qui concerne le développement des infrastructures publiques – leur modèle financier étant dépassé. La Banque milite pour une implication accrue du secteur privé, en offrant un cadre de dialogue entre les entreprises et le secteur publique.

4	<u>Le développement des marchés de capitaux</u> : afin de faciliter les échanges de biens entre le Maroc et les pays européens.	La Banque suivra une approche séquentielle dans l'optique de développer un marché des capitaux efficace. La BERD va aussi s'engager avec les acteurs compétents afin d'améliorer les mécanismes de régulation du marché. La Banque va aussi travailler avec les autorités marocaines afin d'œuvrer à l'ouverture ou à la privatisation des banques d'Etat et développer le secteur des assurances afin d'attirer des investisseurs sur le long terme.
---	---	---

Tableau 4 : La stratégie de la BERD pour le Maroc¹⁵⁷

On constate donc que les actions menées entre 2012 et 2014 ont été une préparation au déploiement de la nouvelle stratégie de la BERD concernant le Maroc : le soutien aux infrastructures de bases, la mise à disposition de liquidités, sous forme de crédits, aux principales banques du pays, interviennent pour nourrir le système de crédit et pousser le secteur privé à se développer, avec le soutien des banques privées, elles-mêmes soutenues par les banques publiques ou de développement, comme la BERD.

Ces investissements sont-ils réalisés dans l'unique perspective d'améliorer le bien-être des populations ? Il est légitime de s'en inquiéter : nous pouvons notamment prendre pour exemple le contrat signé en septembre 2014 entre la BERD et Alliances Hospitality pour investir dans l'hôtellerie de luxe au Maroc (10 des 50 millions d'euros du projet seront investis par la BERD)¹⁵⁸. Ce projet, outre le fait qu'il va générer des emplois, risque d'être réalisé sans politiques sociales, présentant le risque d'accroître

¹⁵⁷ Collectif, "Stratégie pour le Maroc", Document de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, février 2015

¹⁵⁸ Chaudier Julie, "La BERD et Alliances unis dans l'hôtellerie marocaine", econostrum.info, 16 septembre 2014, consulté le 14 septembre 2015 sur : <http://www.econostrum.info/La-BERD-et-Alliances-unis-dans-l-hotellerie-marocaine_a18936.html>

les inégalités – comme cela a été le cas lors de projets précédents au Maroc, réalisés au nom du développement, durable, industriel ou touristique¹⁵⁹.

III. Egypte : la BERD sur tous les fronts ?

L'Egypte est le plus gros bénéficiaire de la BERD, car aussi le plus gros pays, mais cette dernière ne dispose pas d'une stratégie aussi claire que pour les deux pays précédents. La phase de coopération technique est encore en cours, ce qui suppose une action de la BERD sur plusieurs fronts.

a. Descriptif des projets/masse financière allouée

Avec 21 projets à cette date, représentant près de 762 millions d'euros d'investissement de la part de la BERD à ce jour, l'Egypte est donc le plus gros partenaire de la Banque dans la région SEMED. La Banque est en effet particulièrement active, étendant son action à de nombreuses thématiques, que ce soit l'agro-business, les infrastructures municipales, les télécommunications et les transports¹⁶⁰ (son plus gros investissement étant dans le métro du Caire, avec un crédit de 175 millions d'euros délivrés au gouvernement égyptien pour une commande publique visant à moderniser et à étendre le réseau¹⁶¹).

b. Analyse de l'évaluation technique et des orientations stratégiques définies¹⁶²

L'évaluation technique délivrée par la BERD en 2012 pointe 4 secteurs prioritaires faisant l'objet des politiques de transition de la Banque : le tissu industriel et entrepreneurial, le secteur de l'agro-business, le secteur financier, le secteur énergétique, souffrant tout à la fois d'un trop grand éparpillement, d'un manque d'accès aux ressources bancaires – empêchant l'accès à l'innovation – et du poids trop important de l'Etat et des entreprises publiques, symbolisé par une sclérose en

¹⁵⁹ El Kahlaoui Soraya, "Habitants sans ville au Maroc, expulsés au nom de la modernité", OrientXXI, 11 décembre 2014, consulté le 11 décembre 2014 sur <<http://orientxxi.info/magazine/citadins-sans-ville-au-maroc,0762>>

¹⁶⁰ <http://www.ebrd.com/egypt.html>

¹⁶¹ Collectif, "Public procurement and PPPs", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, date inconnue, consulté le 15 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/work-with-us/procurement/pn-47836.html>>

¹⁶² Collectif, "Public procurement and PPPs", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 2012, consulté le 15 septembre 2015 sur : <http://www.ebrd.com/downloads/country/technical_assessments/egypt-assess.pdf>

matière d'infrastructures urbaines. La présence *"trop large du secteur public au sein de l'économie représente un challenge de taille, tant à la fois pour le développement du secteur privé et à la réduction des pathologies du marché"*, et un mouvement de *"privatisations, mené par le pays"* devrait être mis en marche.

L'identification de ces défis par la BERD a donc permis à cette dernière de définir ses priorités pour l'Egypte, afin de pouvoir développer une *"croissance menée par la locomotive secteur privé"* :

- *"Financer et améliorer les conditions d'investissements pour le secteur privé, en insistant sur les PME (...)" ;*
- *"Améliorer la chaîne de complémentarité de l'agrobusiness, afin d'améliorer la sécurité alimentaire [du pays] (...)" ;*
- *"Moderniser le secteur financier afin qu'il puisse pleinement contribuer à la croissance économique en renforçant ses capacités et en diversifiant les produits financiers proposés (...)" ;*
- *"Accroître le rôle des énergies plus propres et des énergies renouvelables, incluant l'énergie solaire, et améliorer l'efficacité énergétique et améliorer la compétitivité dans le domaine énergétique ;*
- *"Supporter la privatisation du secteur des transports, des énergies, et mobiliser les ressources pour favoriser des investissements issus du secteur privé dans le domaine des infrastructures de bien public (...) et*
- *"Améliorer les infrastructures urbaines, en se fondant sur des principes de décentralisation, de privatisation, et privilégier les solutions privées ou non souveraines pour fournir à la population un accès plus large et de meilleure qualité aux équipements urbains"*

En conclusion, la BERD privilégie une privatisation massive au sein d'une économie détenue jusque-là par un Etat puissant et très centraliste, ouvrant la concurrence à des secteurs jusque-là contrôlés, et ouvrant donc *a priori* des portes à des contresens intellectuels : comment conduire un pays sur le terrain des énergies propres tout en ouvrant concurrence, supposant nécessairement que le grand vainqueur en matière énergétiques demeurent les énergies fossiles.

IV. Tunisie : du *leasing* financier à tous les étages

Plus petit partenaire de la BERD (a.), la Tunisie semble agir comme une Banque pour la BERD et pour la région SEMED (b.).

a. Descriptif des projets et masse financière allouée

La BERD a débloqué 215 millions d'euros d'investissement, faisant de la Tunisie le plus petit marché de la Banque. La Banque est spécialement dévouée envers le secteur privé, et plus spécialement au secteur bancaire : 42% de ses investissements en Tunisie sont dédiés au renflouement du secteur financier, avec des opérations de *leasing* et de dépôt de crédits, afin d'injecter des liquidités dans l'économie tunisienne. L'OTE estime même que près de 75% des fonds "*ont été alloués au secteur financier, très loin au-dessus des 40%*" annoncés, la BERD déguisant ce *leasing* financier en soutien aux PME – dont certaines sont en fait des fonds financiers privés ou des banques¹⁶³. Ce renflouement massif des banques privées tunisiennes pose la question de l'efficacité de l'action de la BERD dans le domaine économique et social.

b. Analyse de l'évaluation technique

L'évaluation technique rendue par la BERD concernant la Tunisie donne un diagnostic plus resserré qu'en Egypte, étant donné qu'il s'agit d'un pays plus petit et moderne. Seul trois dimensions sont évaluées comme étant des défis sur lesquels la BERD va développer son action : l'amélioration d'un secteur financier qui doit se réorienter vers des prêts dédiés aux PME industrielles, la privatisation du secteur énergétique, développement de l'initiative privée et des solutions non-souveraines en matière d'infrastructures et de transport¹⁶⁴.

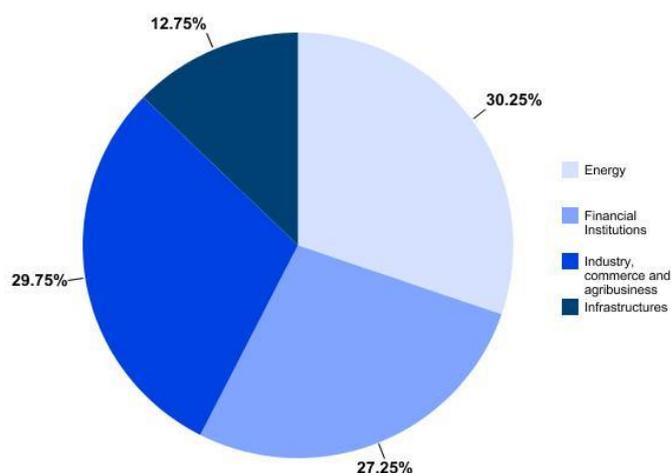
Cela passera par un ouverture à la concurrence dans tous les domaines et un financement privilégié dédié au secteur privé. En vérité, cela signera l'ouverture du marché tunisien à de grandes entreprises : Borges Tunisie (filiale de la multinationale espagnole de l'agrobusiness Borges), Serinus Energy (filiale d'une multinationale canadienne de l'énergie sur laquelle nous reviendrons longuement en

¹⁶³ Ben Rouine Chafik, Messaadi Ouns, "Un œil sur la BERD. 2012-2014 : Premier bilan de la BERD en Tunisie", Observatoire tunisien de l'économie, 4 mars 2015

¹⁶⁴ Collectif, "Country Assessment. Tunisia", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 12 septembre 2012, consulté le 16 septembre 2015 sur : <http://www.ebrd.com/downloads/country/technical_assessments/tunisia-assess.pdf>

infra) et Vermeg (start-up tunisienne spécialisée dans les services aux marchés financiers)¹⁶⁵.

A l'issue de l'évaluation des stratégies proposées par la BERD, deux constats apparaissent : le tout à la concurrence et à la privatisation cachent en vérité une vérité d'ouvrir les marchés des pays de la SEMED aux produits et aux entreprises européennes, limités par les règles encore relativement contraignantes du marché européen. Pour reprendre une analyse de Sylvain Laurens, rédigée dans un article intitulé "Les élus passent, les eurocrates restent", et décrivant les rapports entre élus européens, lobbys et fonctionnaires européens, fortement applicable au cas du rapport entre la BERD et ses partenaires : "on défend donc l'environnement, les salariés et les consommateurs... pour mieux servir les grandes entreprises européennes".¹⁶⁶



Graphique : Investissements moyens par secteur réalisés par la BERD dans la région SEMED (2012-2014).
Source : BERD

Entre 2012 et fin 2014, ce ne sont pas 2,5 milliards par an qui furent investis dans la région, mais "seulement" 1,5 milliards pour 53 projets, ce qui, selon Hildegard Gacek, la directrice générale de la région SEMED pour la BERD, souligne "*l'engagement de la BERD à supporter les pays en transition vers une économie de marché, grâce à des investissements ciblés et un dialogue politique avec les autorités*".¹⁶⁷ La BERD divise ses activités en 4 domaines : un premier bloc lié à la question énergétique, un deuxième aux institutions financières, un troisième comprenant l'industrie, le commerce et l'agrobusiness, et un dernier entrant dans le champ des infrastructures.

¹⁶⁵ OTE, *idem*

¹⁶⁶ Laurens Sylvain, "Les élus passent, les eurocrates restent", *Le Monde Diplomatique*, n°738 Septembre 2015.

¹⁶⁷ Collectif, "EBRD reaches EUR1.5 billion investments in southern and eastern mediterranean region", décembre 2014, consulté le 16 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/news/2014/ebrd-reaches-15-billion-investments-in-southern-and-eastern-mediterranean-region.html>>

De fait, le diagramme 1 (ci-contre) nous informe concernant la répartition des investissements selon cette division dans la région SEMED au 31 décembre 2014. Cependant, cette sectorialisation des activités de la BERD reste discutable et n'est pas tout à fait appliquée par la Banque elle-même : en témoigne par exemple la politique climatique de la BERD, *Sustainable Energy Initiative*, qui a atteint, globalement, les 15 milliards d'investissements de la part de la Banque depuis 2006¹⁶⁸. Nous allons donc dans ce chapitre analyser les politiques sectorielles de la Banque dans 3 domaines spécifiques, relevant à notre sens tout à la fois d'enjeux environnementaux que sociaux, et faisant aussi l'objet de politiques spécifiques de la BERD : il s'agit de l'agriculture et de l'agrobusiness (I), du secteur énergétique (II), et enfin des enjeux climatiques (III).

I. De l'agriculture à l'agrobusiness, quel changement de sens, quel impact ?

L'agriculture est un enjeu-clé du développement humain et environnemental dans la région SEMED : les pays, menacés par la pression démographique et le stress hydrique, sont aux premières lignes en ce qui concerne les enjeux de sécurité alimentaire. Comment faire pour nourrir une population qui risque d'être privée d'agriculture à l'horizon 2080, comme c'est le cas en Jordanie (voir *supra*) (a.) ? La BERD parle systématiquement d'agrobusiness dans ses communications, désignant la complémentarité entre agriculture, industrie agroalimentaire et distribution. En quoi le fait d'investir ce terrain peut-il représenter une solution ? Cela représente-t-il le risque de multiplier les problèmes ? (b.)

a. *"Transitions gaps" et défis évalués par la BERD*

Nous l'avons vu plus haute (partie I), la question de la sécurité alimentaire¹⁶⁹ a été fortement posée lors des soulèvements dans les pays arabes en 2010-2011 : il s'agissait donc d'un défi à relever pour les acteurs du partenariat de Deauville, et notamment pour la BERD, qui dispose d'une expertise et d'une politique en matière d'agrobusiness. En nous basant sur les évaluations techniques (*technical*

¹⁶⁸ Pyralo Svitlana, "EBRD's climate investment reaches €15 billion", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 29 septembre 2014, consulté le 16 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/news/2014/-ebrd-climate-investment-reaches-15-billion.html>>

¹⁶⁹ Définie par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture comme suit : "Il y a sécurité alimentaire lorsque tout le monde a accès en permanence, physiquement et économiquement, à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante pour satisfaire à ses besoins et à ses préférences alimentaires et que ces aliments sont propices à une vie saine et active".

assessments – TA) les plus récentes effectuées en la matière dans la région, nous allons chercher à déterminer quels sont les "transition gaps" (c'est-à-dire les enjeux sur lesquels travailler pour cette phase de transition) et les défis techniques envisagés par la Banque pour chacun des pays (voir tableau 3 ci-dessous), nous pouvons constater que la BERD insiste sur une refonte globale de la chaîne de l'agrobusiness, depuis l'agriculture au conditionnement et jusqu'à la distribution, en passant par le financement, l'élargissement des propriétés agricoles et la fin de l'intervention de l'Etat dans un secteur trop subventionné ; en définitive trop peu rentable car éloigné de la modernité – mot répété dans les TA et entendu comme la mécanisation agricole, la privatisation du secteur et la marchandisation des biens produits. L'évolution prônée par la BERD dans le domaine de l'agrobusiness, plus qu'une évolution naturelle du secteur, fait en effet appel à un changement de sens profond et forcément problématique. Si en effet le secteur agricole ne permettait pas de satisfaire les besoins de sociétés en forte mutation, l'industrialisation de la chaîne alimentaire en est-elle pour autant capable ?

*b. De la sécurité alimentaire à la marchandisation du secteur agricole :
l'exemple de Nestlé Egypte et le paradoxe de la crème glacée*

En Janvier 2014, la BERD débloque l'un de ses plus gros crédits en matière d'agrobusiness : il s'agit d'un emprunt contracté par Nestlé Egypt S.A.E., filiale du groupe Nestlé S.A., basé en Suisse, d'un montant de 20 millions de dollars. L'argent débloqué a pour objectif de financer un projet visant à "*accroître les échanges entre les fournisseurs et la base de distributions [...], atteindre les standards en matière sanitaire, sécuritaire, environnementale, sociale tels que définis par Nestlé [...]. Par ailleurs, le projet supportera la politique en matière de parité au sein de l'entreprise menée par Nestlé, faisant de cette compagnie un exemple pour l'intégration des femmes dans le marché du travail Egyptien.*" Le projet total s'élève par ailleurs à 100 millions d'euros (les 80 millions restant étant apportés par d'autres financeurs), et l'évaluation environnementale place le projet en catégorie B : il n'y aura pas d'EIE.¹⁷⁰

La première question est la suivante : Nestlé Egypt S.A.E. est-elle une entreprise qui a besoin d'un tel financement, la compagnie est-elle éligible à ce type d'emprunt ? Comme nous l'avons vu plus tôt, la Banque est censée financer le secteur privé et

¹⁷⁰ <http://www.ebrd.com/work-with-us/projects/psd/nestle-egypt.html>

ses PME (selon les catégories de l'INSEE, cela comprend les entreprises de 10 à 250 employés, dont le chiffre d'affaire annuel ne dépasse pas les 50 millions d'euros¹⁷¹) et qui sont à la recherche de financements pour innover. L'innovation représentant un risque pour n'importe quelle banque classique, c'est donc ici qu'est la valeur ajoutée de la BERD : Nestlé S.A., la maison mère de Nestlé Egypt S.A.E., a réalisé un chiffre d'affaire de 85,15 milliards d'euros, pour un bénéfice nette de 13 milliards d'euros¹⁷².

Toute considération gardée sur l'éligibilité de Nestlé Egypt S.A.E. dans le cadre d'un financement issu d'une banque de développement multilatérale, il faut surtout questionner l'apport de Nestlé dans le domaine de la sécurité alimentaire, avec ce projet. La BERD souligne en effet que *"l'opération va permettre à la compagnie d'apporter les capitaux nécessaires à l'expansion de ses capacités de production de nourriture (crème glacée, confection), afin de répondre à une demande grandissante"*¹⁷³. Comme le remarque l'ONG CEE Bankwatch, la majorité des Egyptiens ne peuvent acheter ce type de produit, réservé aux classes moyennes, et de toute façon considéré comme un produit de luxe, soulignant que *"la plupart des Egyptiens se battent pour pouvoir acheter du pain, des œufs, ou de l'eau potable."*¹⁷⁴

¹⁷¹ <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/17203/pme-definition-traduction-et-synonymes.html>. La BERD ne définit pas précisément la nature d'une PME, mais l'on peut supposer que la définition française se rapproche de l'acceptation qu'en a la BERD.

¹⁷² Geller Martine, "Chiffres d'affaires sans surprise pour Nestlé en 2014", Capital, 19 février 2015, consulté le 16 septembre 2015 sur : <<http://www.capital.fr/bourse/actualites/chiffre-d-affaires-sans-surprise-pour-nestle-en-2014-1014114>>

¹⁷³ *Idem*

¹⁷⁴ Delaval Sophie, "GMOs, water grab and ice cream for the masses – the EBRD gets involved with Nestlé Egypt", CEE Bankwatch, 13 février 2014, consulté le 16 septembre 2015 sur : <<http://bankwatch.org/news-media/blog/gmos-water-grab-and-ice-cream-masses-ebrd-gets-involved-nestle-egypt>>

Pays	"Transition gaps"	Défis de la transition	Réponses identifiées
Egypte ¹⁷⁵	"Faible rendement agricole, secteur fortement subventionné, accès difficile au financement et système logistique limité. Irrigation insuffisante, manque de pratiques agricoles modernes, notamment concernant les pratiques d'irrigation et l'usage de pesticides. Secteur peu compétitif dû au haut niveau de subventions et à l'interdiction à l'export de certains produits [etc.]"	"Modernisation des pratiques agricoles, consolidation d'un secteur fragmenté afin de créer des économies d'échelles et de faciliter la modernisation – assurer la compétitivité du secteur sans subventions et sans interdictions liées à l'export – amélioration de la logistique et de la distribution en gros et en détail – facilitation du processus concernant l'accès à la propriété et au crédit [etc.]"	"Support à l'investissement tout au long de la chaîne alimentaire (agriculture primaire à grande échelle, entreposage et logistique, conditionnement, distribution) afin de renforcer les liens et les standards – Support à la consolidation du lien entre agriculteurs et secteur industriel – Support à l'investissement dans les infrastructures agricoles [etc.]"
Jordanie ¹⁷⁶		"Promotion d'une production à haute valeur ajoutée, création d'infrastructures spécialisées pour le stockage et le transport des produits, amélioration de l'efficacité des ressources financières, énergétiques et en matière d'accès à l'eau. L'amélioration de la chaîne agricole pourra permettre de développer les volumes à exporter"	"Financements directs et indirects des entreprises privées et du secteur industriel, avec un focus précis sur les PME (Petites et moyennes entreprises), amélioration de la chaîne de valorisation de l'agrobusiness et utilisation efficiente de l'eau et de l'énergie. Améliorations visée afin de supporter la création de travaux hautement qualifiés et le développement du secteur privé"

¹⁷⁵ http://www.ebrd.com/downloads/country/technical_assessments/egypt-assess.pdf p.20-23

¹⁷⁶ http://www.ebrd.com/downloads/country/technical_assessments/jordan-assess.pdf p.19-22

Tunisie ¹⁷⁷		"Le secteur de l'agrobusiness est lourdement régulé et demeure fragmenté, dominé par de petites entreprises ou bien des entités publiques dotées de pratiques inefficaces. Le stockage, le conditionnement, la logistique et la distribution sont particulièrement sous-développés. Le financement subventionné, les subventions directes et l'intervention sur les prix sur les produits de base sont identifiées par la Banque comme étant des challenges sérieux"	"Des investissements doivent être réalisés dans le domaine du stockage, du conditionnement, de la logistique, et de la distribution."
Maroc ¹⁷⁸	Les "transition gaps" sont "moyens bien qu'urgents à traiter". Ils incluent surtout la nécessité de "développer une industrie de transformation efficace, nécessaire à la production de biens à haute-valeur ajoutée."	"Les défis dans le secteur de l'agribusiness [au Maroc] sont : un investissement insuffisant et des techniques de production inefficaces – une industrie de distribution et de conditionnement faible – l'usage inefficace de l'eau, la taille limitée des propriétés agricoles, la dominance de la production céréalière – la domination d'oligopoles dans certains secteurs."	"Support pour accroître la productivité et le transfert de compétences et de savoir-faire à travers l'ensemble de la chaîne de l'agrobusiness – Support au développement d'infrastructures dans le secteur, particulièrement en ce qui concerne la modernisation de la distribution et du conditionnement – provision en financement au bénéfice des acteurs privés pour améliorer la productivité [etc.]"

Tableau 5 : Les défis de la transition, identifiés par la BERD, dans le secteur de l'agrobusiness dans la région SEMED

¹⁷⁷ http://www.ebrd.com/downloads/country/technical_assessments/tunisia-assess.pdf

¹⁷⁸ http://www.ebrd.com/downloads/country/technical_assessments/morocco-assess.pdf

C'est alors ce que nous pouvons appeler le paradoxe de la crème glacée : la BERD est soumise à un ensemble de politiques régulant son action, n'en applique véritablement aucune et met son mandat au service de groupes multinationaux afin d'assurer non pas un accès facile aux produits essentiels, mais bien un développement d'une industrie "de luxe" – car non nécessaire. En l'occurrence, de la crème glacée.

II. La question hautement problématique de l'énergie

Sur la question des énergies, les quatre pays concernés par l'action de la BERD ont en commun d'être, par rapport aux mastodontes de la région en matière de production d'hydrocarbure (péninsule arabique, Irak, Syrie...), des producteurs modestes (Egypte¹⁷⁹, Tunisie) ou bien carrément des consommateurs dépendants vis-à-vis d'autres pays producteurs : c'est le cas de la Jordanie, jusque-là dépendante de l'Arab Gas Pipeline approvisionnée par l'Egypte. Las, cette dernière ferme les robinets à la suite des printemps arabes, suite aux révélations de corruption au sein de la compagnie nationale. En effet, l'Egypte vendait depuis 20 ans du gaz à Israël et à la Jordanie en pure perte : près de 10 milliards de dollars sont ainsi passés à la trappe entre 2005 et 2011¹⁸⁰. De fait, les réponses de la BERD à cette situation vont être de deux ressorts : améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies durables (a). Cependant, encore une fois, une analyse des projets soutenus par la BERD dans la région interroge quant à la distorsion entre les principes et leur application (b).

a. Situation énergétique des pays du SEMED : le difficile choix entre efficacité énergétique et énergies renouvelables

Nous l'avons souligné : en matière énergétique, les choses évoluent rapidement et les pays ne sont pas égaux. Ainsi, comparés à ses compagnons du partenariat de Deauville, l'Egypte est un producteur d'énergie important : 100 milliards de dollars vont être investis dans le secteur énergétique d'ici 2020, et 12 à 20% de son mix

¹⁷⁹ Du moins jusqu'au 7 septembre 2015, date à laquelle la société italienne ENI annonce la découverte du plus grand champ gazier jamais découvert en Méditerranée, "*capable de couvrir les besoins en gaz naturel de l'Egypte pour des décennies*" – ce qui risque de bouleverser, bien qu'il soit trop tôt pour le dire, les rapports liés aux questions d'hydrocarbures dans la région. Source : <http://francais.rt.com/international/6240-egypte-decouverte-plus-grand-gisement-gaz>

¹⁸⁰ Trew Bel, "Egypt turns to Israel to address shortage of natural gas", 23 février 2014, consulté le 17 septembre 2015 sur :<<http://www.al-monitor.com/pulse/ar/originals/2014/03/egypt-gas-israel-sisi-economy-shortage.html>>

énergétique sera composé d'énergies renouvelables à cette échéance¹⁸¹. Au contraire, la Jordanie n'est pas productrice, importe 97% de son énergie en 2013¹⁸². Comment, entre ces deux extrêmes, la BERD définit-elle sa politique en matière énergétique ? Sa réponse est donc de diversifier et renforcer l'offre énergétique, en limitant son impact environnemental¹⁸³. Cependant, cette aspiration au développement de l'énergie renouvelable a pour traduction concrète un investissement minoritaire : les chiffres de l'institution concernant le secteur énergétique montraient, en 2013 et dans l'ensemble des pays d'intervention, que la Banque investissait pour seulement 37% dans le champ des énergies renouvelables, alors que 46% de ses investissements visaient à soutenir des projets liés à la construction, au développement ou à l'entretien de central énergétique conventionnelle (charbon, gaz...). Le reste (23%) comprend l'amélioration et le développement du réseau de distribution (type gazoduc)¹⁸⁴.

Néanmoins, en deux ans et demi d'activité, la Banque a pris part à plusieurs projets dans le domaine de l'énergie, révélant les priorités sur lesquels elle mise en fonction des pays.

- Jordanie : Il s'agit du pays de la région SEMED qui comprend le plus de projets en matière d'énergies renouvelables, soulignant l'accent que met la BERD sur la sécurité énergétique des pays : entre 2012 et 2014, près de 231 millions de dollars ont été investis par BERD dans le secteur énergétique, tant pour soutenir l'investissement dans le domaine énergétique (30 millions de dollars pour un crédit-dépôt auprès de JorSEFF supportant les emprunteurs du secteur privé souhaitant investir dans des projets d'énergie soutenable¹⁸⁵) que pour développer les énergies renouvelables, avec la création d'une centrale solaire financée à hauteur de 71 millions de dollars par des

¹⁸¹ Source : <http://www.eia.gov/countries/egypt>

¹⁸² Brussels Invest&Export, "L'énergie en Jordanie. Présentation des enjeux du secteur", Poste de Beyrouth, Octobre 2013, consulté le 17 septembre 2015 sur : <<http://www.invest-export.irisnet.be/documents/16349/24447/2013+-+L%C3%A9nergie+en+Jordanie.pdf/9399d822-462f-43d6-b041-7284e598cad9>>

¹⁸³ Source : <http://www.ebrd.com/pages/sector/powerenergy/policy.shtml>

¹⁸⁴ Collectif, "Energy strategy draft", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 2013, consulté le 18 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/downloads/policies/sector/energy-strategy-draft.pdf>>

¹⁸⁵ Collectif, "JordanSEFF", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 14 novembre 2014, consulté le 18 septembre 2014 sur : <<http://www.ebrd.com/work-with-us/projects/psd/jordan-seff.html>>

financement de la BERD... Ce qui est peu face au financement de 100 millions de dollars accordé dès 2012 – pour le premier projet mené en Jordanie – utilisés pour la construction de la centrale IPP4, produisant de l'énergie alternativement à base de gaz et de pétrole¹⁸⁶. Cette centrale énergétique, si elle permet de renforcer la sécurité énergétique de la Jordanie, demeure néanmoins un projet fort polluant qui ne s'accorde pas réellement aux priorités de la BERD en matière environnementale et énergétique (voir *supra*).

- Egypte : Comme en Jordanie, la BERD en 2014 a déposé un crédit-dépôt à la Banque Nationale d'Egypte de 30 millions de dollars visant à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables¹⁸⁷. Cependant, la majorité de ses investissements en la matière sont dédiés à la production domestique de pétrole et de gaz (avec le financement à hauteur de 28 millions de dollars d'une nouvelle plateforme pétrolière *offshore*), son exportation (un prêt de 50 millions de dollars dédiés à la construction d'installations de stockage des hydrocarbures), et la production électrique (50 millions d'euros dédiés à l'adaptation d'une centrale pour que cette dernière passe du gaz au pétrole)¹⁸⁸.
- Maroc : La BERD focalise son action sur la modernisation du réseau électrique existant et l'accès à l'électricité dans les campagnes : cela a un coût estimé à 77 millions d'euros. De même qu'en Egypte et en Jordanie, un crédit-dépôt de 80 millions, déposé auprès de Morocco Energy Financing Framework, une structure financière gérant cet apport, a été créé pour faciliter l'investissement financier dans le domaine de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables¹⁸⁹.

¹⁸⁶ Collectif, "IPP4 Al-Manakher Power Project", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 24 août 2012, consulté le 18 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/work-with-us/projects/psd/ipp4-al-manakher-power-project.html>>

¹⁸⁷ Collectif, "National Bank of Egypt – WiB", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le 12 septembre 2014, consulté le 18 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/work-with-us/projects/psd/national-bank-of-egypt---wib.html>>

¹⁸⁸ Collectif, "Project Summary Document (Egypt) Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, consulté le 18 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/work-with-us/project-finance/project-summary-documents.html?1=1&filterCountry=egypt>>

¹⁸⁹ Collectif, "MoroccoSEFF", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, consulté le 18 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/work-with-us/projects/psd/morocco-seff-morseff.html>>

- Tunisie : Un seul projet a été signé, le fameux et controversé Serinus Project, que nous allons analyser ci-après.

La recherche de la sécurité énergétique semble ainsi légitimer, pour la BERD, un appui fort au domaine des hydrocarbures et aux sources d'énergie polluantes – notamment en ce qui concerne la production d'électricité à grande échelle. Le pragmatisme guide-t-il ce type de choix ?

b. De la défense du solaire au gaz de schiste : Serinus Energy au service de l'indépendance énergétique des pays de la SEMED ?

Dans le domaine énergétique, les fermes solaires de Jordanie financée à coups de millions de dollars par la BERD sont l'arbre vert qui cache une forêt calcinée : en effet, le 23 juillet 2013, et malgré une nette opposition des OSC tunisienne, la BERD accord à Serinus Energy, une entreprise polonaise, un prêt de 60 millions de dollars, destiné à financer le développement de quatre champs pétroliers et gaziers en Tunisie (les champs de Sabria, Chouech Essaida, Ech Chouehc, et Shanghar). Ce prêt aura pour objet de financer les programmes de forage et l'expérimentation des forages, ainsi que la disponibilité des plateformes de forage¹⁹⁰. Quid des priorités stratégiques de la Banque en Tunisie, qui insistent sur le développement de l'efficacité énergétique et des énergies durables ?

Par ailleurs, Serinus Energy, présenté par la BERD comme une entreprise de taille moyenne (c'est-à-dire une PME), est le produit de la réorganisation de sa maison-mère Kulczyk Oil Ventures Inc (KOV) – propriété au moment de la signature de Jan Kulczyk¹⁹¹, l'un des hommes les plus riches de Pologne, dont le compte en banque personnel pèserait près de ... 4 milliards de dollars¹⁹² – acquise par l'entreprise canadienne Winstar Resources Limited, une compagnie canadienne propriétaire des champs d'exploitation compris dans le projet de la BERD. Au moment de l'évaluation du projet, de forts soupçons concernant le mandat effectif de Serinus Energy se formaient : en effet, Winstar, en 2012, avait évalué le potentiel en termes de production de gaz de schiste sur les mêmes concessions couvertes par le prêt de la

¹⁹⁰ Project Summary Documents : <http://www.ebrd.com/work-with-us/projects/psd/serinus-energy.html>

¹⁹¹ Depuis décédé

¹⁹² Ce qui le plaçait en 2015 au 418^e rang des personnes les plus riches du monde Source : <http://www.forbes.com/profile/jan-kulczyk/>

BERD, estimant à près de 808 millions de barils-équivalent-pétrole (bep)¹⁹³ le potentiel en gaz de schiste de la région. Ce ne serait d'ailleurs pas un coup d'essai pour Serinus Energy, qui avait déjà bénéficié d'un prêt de la BERD en Ukraine qu'elle avait utilisé pour mener des opérations de fracturations hydraulique¹⁹⁴, technique d'extraction du gaz de schiste extrêmement polluante, nécessitant des volumes d'eau massifs dont l'utilisation pourrait aussi être néfaste, dans un pays marqué par le manque d'eau.

Par ailleurs, la formule d'exploitation du gaz de schiste, qui "mite" le paysage, met gravement en péril la biodiversité de la région, dont la faune (les flamands roses) et la flore locales ont propulsé les futurs sites d'exploitation comme candidats à la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO¹⁹⁵... élément de plus, s'il en fallait un, des questionnements environnementaux et sociaux que pose le projet de Serinus Energy et de la BERD. Cela démontre une nouvelle fois les contradictions d'une Banque multilatérale de développement, dotée d'une politique en matière environnementale et finançant un magnat du pétrole pour l'aider à développer un projet fortement polluant et destructeur pour l'environnement.

De plus, se pose la question de la sécurité énergétique des pays concernés par ces actions néfastes de la Banque : le projet IPP4 en Jordanie, le projet CEMEX en Egypte, et le projet Serinus Energy en Tunisie illustrent tous les contradictions de la Banque sur la question énergétique, d'autant que le secteur énergétique est *"celui qui attire le plus d'investissements étranger (...) et il est donc difficile de comprendre pourquoi [ces entreprises] devraient bénéficier du support d'une institution publique"*

¹⁹³ De Mestral Charles, "Winstar Updates Strategic Alternative Process and Operations", CNW, 11 septembre 2012, consulté le 18 septembre 2015 sur : <<http://www.newswire.ca/news-releases/winstar-updates-strategic-alternative-process-and-operations-510726591.html>>

¹⁹⁴ Cette méthode "consiste à créer des fissures dans la roche en injectant à haute pression un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques, accusée en outre de polluer les nappes phréatiques environnantes". Par ailleurs, "le phénomène de 'mitage' – étalement des forages – perturbe l'écosystème. Chaque puits occupe un hectare et nous sommes incapables d'aller chercher ces hydrocarbures, en étoile, à partir d'un puits unique." Source : <http://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/gaz-de-schiste-peut-on-vraiment-l-extraire-sans-polluer_1493611.html> et <<https://www.lenergieenquestions.fr/pollution-des-nappes-phreatiques-la-fracturation-hydraulique-innocente/>>

¹⁹⁵ UNESCO, "Chott El Jerid", Tentative Lists, soumis à examen le 28 mai 2008, consulté le 19 septembre 2015 sur : <<http://whc.unesco.org/en/tentativelists/5385/>>

qui est seulement assurée *"de miner la cause environnementale et sa réputation en tant que Banque"*¹⁹⁶.

c. Le projet Cemex en Egypte et l'hypocrisie de la BERD

L'ouverture à la concurrence du secteur énergétique a présenté le risque de favoriser les énergies traditionnelles au détriment d'un investissement, comme le pensait la BERD, sur les énergies renouvelables.

C'est, du moins, ce qui a été révélée très vite après la publication de l'évaluation technique de la BERD en Egypte, avec le scandale lié à l'usine de ciment Cemex, révélant le support de la BERD à l'import de charbon en Egypte pour que le pays fasse fonctionner ses usines de ciment et ses centrales électriques, à l'encontre de *"toute logique économique ou environnementale"*.¹⁹⁷ La BERD, en février 2015, a délivré un crédit de 50 millions d'euros (sur le coût total d'un projet estimé à 54 millions d'euros), assurant que le projet *"peut être mené avec succès sans augmenter les taux de CO2 en Egypte"*, ce qui paraît fort paradoxal. Par ailleurs, au-delà des rejets en terme de gaz à effets de serre, le projet est susceptible de rejeter des doses massives de mercure dans les cours d'eau avoisinant l'usine. Ce soutien de la BERD à la reconversion d'une (puis sûrement d'autres) usine de ciment au charbon va pousser l'Egypte à construire à partir de rien *"toute l'infrastructure nécessaire à l'import de charbon, ce qui sera un vrai gâchis d'argent, qui aurait pu servir pour panser les plaies sociales d'une Egypte en pleine crise"*¹⁹⁸. Derrière cette critique, la question de savoir si la BERD se sert de l'Egypte comme marché pour évacuer la production de charbon européenne se pose nécessairement et interroge quant à l'orientation données aux réformes envisagées par la BERD.

III. L'action pour le climat contre la logique de marché ?

Depuis 1994 et la création de son équipe spécialisée sur l'efficacité énergétique, la BERD est une organisation précurseur dans le domaine de l'action pour le climat,

¹⁹⁶ Forum tunisien des droits économiques et sociaux *et al.*, Lettre ouverte "EBRD support to Serinus Energy project in Tunisia", 2 juillet 2013

¹⁹⁷ Bottoms Isabel, "Guest post : EBRD justification for supporting coal in Egypt's cement industry is negligent", Egyptian Center for Economic and Social Rights, 15 mai 2014, consulté le 19 septembre 2015 sur : <<http://bankwatch.org/news-media/blog/guest-post-ebrd-justification-supporting-coal-egypts-cement-industry-negligent>>

¹⁹⁸ Déclaration commune, "EBRD must not back Egyptian coal imports", CEE Bankwatch, 24 février 2015, consulté le 19 septembre 2015 sur : <<http://bankwatch.org/news-media/for-journalists/press-releases/ebrd-must-not-back-egyptian-coal-imports>>

qui, comme nous le voyons, réside dans son approche vis-à-vis des questions énergétiques, mais propose aussi des politiques d'atténuation (a.). Cependant, la BERD rappelle de manière constante son attachement aux valeurs de l'économie de marché, qui semble être fondamentalement opposé aux politiques climatiques (b.).

a. Une approche trop sectorielle de la question climatique ?

Le développement durable, les fonds pour le climat dédiés au financement des projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelable, d'atténuation des effets du changement climatique, d'adaptation au changement climatique et le financement-carbone sont les priorités de la Banque¹⁹⁹. Comme on le voit, la BERD appuie ses politiques vis-à-vis du changement climatique sur une certaine forme d'atténuation des effets climatiques liés aux énergies fossiles. Cela vient du constat établi dès les années 1990 dans les ex-pays soviétiques : en effet, ces nations étaient alors les plus gros consommateurs d'énergies polluantes, et aussi les plus grands gaspilleurs, ce qui a permis à la BERD, en identifiant cet "*héritage en matière énergétique*" de développer des "*capacités spécifiques en innovation énergétique et financement de l'atténuation du changement climatique*"²⁰⁰.

Ainsi, toujours dans cette logique, la BERD lance en 2006 l'Initiative pour l'Energie Soutenable (Sustainable Energy Initiative – SEI), dont le but est d'agrandir les capacités de la Banque en terme d'investissements dans les énergies renouvelables, et à abattre les barrières (en terme légal ou politique) empêchant le bon développement de ce marché. Evidemment, la Banque tend à insister sur une approche en termes de *business* et de marché, bien que des initiatives plus concrètes soient envisagées dans la SEI, comme notamment le développement de la finance carbone, principe introduit dans le protocole de Kyoto et visant à faciliter les investissements dans les projets pauvre en émissions de gaz à effets de serre, et ce afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles²⁰¹.

Un succès notable de la BERD dans ce domaine est la création, en 2010, d'une "boîte à outils" concernant l'évaluation des risques pour l'investissement que fait peser le changement climatique - appelant donc à privilégier des projets moins

¹⁹⁹ <http://www.ebrd.com/downloads/research/brochures/sei.pdf>

²⁰⁰ <http://www.ebrd.com/pages/sector/energyefficiency/climate.shtml>

²⁰¹ <http://www.ebrd.com/downloads/research/brochures/sei.pdf> p.9

polluants. Cette boîte à outil inclue notamment des "*lignes directrices pour l'évaluation des risques liés au changement climatique, ainsi qu'un guide intégrant l'évaluation des risques et l'adaptation des projets dans les études de faisabilité, les évaluations d'impacts environnementaux et sociaux (ESIA), les plans d'actions environnementaux et les audits concernant la pollution des cours d'eaux*"²⁰².

Cependant, une critique à formuler à l'égard des politiques en matière climatique développé par la BERD est leurs approches très sectorielles, fortement focalisée sur la question de la dépendance énergétique, de la réduction ou de l'adaptation en matière de consommation d'énergie fossile, etc. Les projets de développement environnementaux, d'assainissement, les projets d'urbanisation ne sont pas pris en compte comme pouvant être environnementaux. De plus, l'approche néo-libérale de la BERD semble être un obstacle de poids à la mise en place d'une politique climatique réaliste.

b. La logique de marché prônée par la BERD est-elle compatible avec une politique climatique efficace ?

En définitive et en conclusion de ce second chapitre de la partie II, il semble nécessaire de souligner des points de friction particulièrement saillants.

Premièrement, le modèle économique, fondé sur l'économie de marché, la libéralisation, et les privatisations massives promues par la BERD, rappelés autant dans les documents de base de la BERD que dans les évaluations techniques des pas ou bien les stratégies pays, semble être fondamentalement incompatible avec une politique climatique ambitieuse : ce sont de fait les secteurs les plus compétitifs et les plus rentables, dans une structure commerciale dirigée avec les valeurs de l'économie de marché et les principes néolibéraux, qui vont être privilégiés, comme le prouvent les chiffres de la BERD. De fait, les projets d'énergies renouvelables représentent seulement un quart des investissements totaux de la Banque en matière énergétique, cette dernière privilégiant le pétrole, le gaz et le charbon comme énergies fondant le mode de développement qu'elle s'attache à imposer aux pays dans lesquels elle intervient. Cela pose la question suivante : la BERD se donne-t-elle les moyens de son ambition en matière climatique ?

²⁰² http://www.ebrd.com/downloads/research/factsheets/7830_adaptation.pdf

Finalement, un changement en ce qui concerne son paradigme de développement n'est-il pas ce qui est le plus important pour limiter les effets du changement climatique ? Il s'agirait ainsi de passer d'un mode de développement fondé sur – il faut employer le terme – le capitalisme, à un mode de développement durable, avec, pour piloter ce développement, un Etat pouvant remplir les fonctions (comme le souligne la société civile arabe) de "*régulateur des forces de production et des relations de marché, de protecteur des intérêts nationaux ainsi que de garant et de défenseur des droits des groupes vulnérables*"²⁰³, qui sont finalement les plus sensibles au changement climatique qui se profile – et frappe déjà – le monde arabe.

Chapitre IV

La BERD contre les Etats

En définitive, la BERD agit plus comme une banque commerciale que comme une banque multilatérale de développement : elle défend les intérêts de ses plus riches clients, à savoir les USA, la France et l'Allemagne, soit les trois représentants d'un bloc occidental, ayant inventé le néo-libéralisme dans les années 1980, l'ayant appliqués aux autres pays *via* les politiques d'ajustement structurel des années 1980-1990 orchestré par les autres IFI, tout en ayant assuré les garanties de leur suprématie économique. Ainsi, la BERD agit-elle pour ou contre les Etats ? En analysant ses biais méthodologiques (I.), idéologiques (II.) et finalement en décrivant la complaisance des Etats-bénéficiaires (III), nous aurons une idée de la manière dont cette dernière participe à une certaine forme de néo-colonialisme économique, en rendant les économies des pays, incluant leur environnement social, climatique, dépendant des pays et entreprises et intérêts occidentaux.

I. Les partenariats-publics-privés : heurs et malheurs d'une méthode idéologique

²⁰³ Sustainable Development and the renewed role for the state in the Arab region, ANND paper based on the submission by the Arab NGO Network for Development to the UN consultation for preparation of zero draft of the outcome document, available at: <www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=115>, and on the outcomes recommendations of the regional convening organized by the Arab NGO Network for Development in Cairo (May 2011) and entitled: Towards a new social contract: Declaration of key principles by civil society organizations in the Arab region. Available at <http://www.socialwatch.org/sites/default/files/ArabRegionSD2012_eng.pdf>

Au sein de ses documents de travail, et pour à peu près tous les domaines habituellement réservés à l'intervention étatique (service sociaux, infrastructures, etc.), la BERD dégage l'arme des PPP, partenariats-publics-privés, autrement appelés "solutions non-souveraines"²⁰⁴, maniant ainsi avec une réelle adresse le double-langage, entre litote et reconnaissance explicite de ses objectifs, à savoir limiter la souveraineté économique des Etats. Nous allons donc revenir sur le principe même des PPP (a.), et voir quels sont les conséquences de son utilisation et de sa sur-utilisation par la BERD (b.).

a. Petite histoire des PPP

L'histoire des PPP commence aux abords de la City londonienne. Tony Blair, alors premier ministre Labour, hérite d'une méthode issue de ses prédécesseurs conservateurs, consistant à payer des entreprises privées pour réaliser des travaux de bien publics et ensuite pour acheter directement l'équipement produit (hôpital, route, école, prison, etc.), supposant donc l'utilisation directe des taxes. L'administration Blair renouvelle la méthode en renouvelant cette Private Finance Initiative²⁰⁵ : afin d'alléger virtuellement le budget de l'Etat (sans lever de nouvelles taxes), ce dernier passe des contrats avec des entreprises privées pour construire les équipements de bien public, puis leur confie les "clés" du bien produit, l'Etat payant un loyer aux entreprises – conclu avant les travaux, et pouvant être bien supérieur au coût réel des travaux – jusqu'à ce que la dette contractée auprès des entreprises soient totalement remboursées : les contrats couvrent en effet des périodes longues, de 25 à 30 ans général, parfois plus longues encore. Cette méthode, fort économique en apparence, a ensuite été popularisée par l'ensemble des banques commerciales et des banques de développement multilatérales à la fin des années 1990 et au début des années 2000 : en effet, ne nécessitant pas de taxe, l'Etat va ainsi emprunter aux banques qui vont-elles-même toucher des intérêts, et l'Etat se verra donc obligé de payer des intérêts à ses bailleurs, et aux entreprises... C'est là le prix de nouvelles infrastructures sans élever le niveau des

²⁰⁴ La formule magique fait même l'objet de "Journées des PPP" annuelles au siège de la Banque, en partenariat avec les banques multilatérales de développement et le milieu des affaires de la City : <http://www.ebrd.com/news/events/publicprivate-partnerships-ppp-days.html>

²⁰⁵ Factsheet, "What are Public Private Partnership", BBC News, 12 février 2003, consulté le 20 septembre 2015 sur : <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk/1518523.stm>>

taxes, et cela mène donc à une croissance virtuelle (le secteur financier sortant grand gagnant de ce type de montage) et à un endettement de l'Etat.

b. Les PPP, un choix idéologique aux conséquences désastreuses

Dans des situations de crise économique ou politique, la méthode a donc été implantée par les IFI, bénéficiant d'une bonne oreille de la part de gouvernements aux abois et rêvant de donner un coup de pouce à leurs économies grâce à des infrastructures disponibles rapidement : en définitive, le modèle des PPP permet de "*construire maintenant, payer (lourdement) plus tard*"²⁰⁶. En définitive, les PPP sont donc un modèle d'investissement en expansion dans les pays bénéficiant d'aides au développement, malgré le fait qu'en Grande-Bretagne où 700 projets de ce type ont été signés entre 1992 et 2011²⁰⁷, ou en France, "*capitale mondiale des partenariats public-privés*"²⁰⁸, des rapports très officiels accablent les PPP et les accusent de représenter une "*bombe à retardement budgétaire*" ainsi que "*d'infantiliser l'Etat*"²⁰⁹...

La BERD elle-même a produit en 2013 un document de presse désignant les PPP comme une idée "*bonne sur le papier, pauvre en réalité*"²¹⁰ : la question de créer d'engranger des profits sur des installations de bien public entraîne en effet des conséquences désastreuses, comme le souligne Pippa Gallop : "*c'est finalement le public qui devra payer, quelle que soit les problèmes imprévus dans le projet ou l'augmentation des prix pour accéder aux services [ou aux infrastructures] : le secteur privé ne peut se passer de bénéfices, le secteur public des services*

²⁰⁶ Collectif, "Build now, pay heavily later", *Never Mind the Balance Sheet. The Dangers Posed by Public-Private Partnerships in Central and Eastern Europe*, CEE Bankwatch, 2008.

²⁰⁷ Public Accounts Committee, "Equity Investment in Privately Financed Projects", Eighty-First Report, *House of Commons*, 18 avril 2012, consulté le 20 septembre 2015 sur : <<http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201012/cmselect/cmpublicacc/1846/184602.htm>>

²⁰⁸ Mercante Agathe, "La France, capitale mondiale des partenariats publics-privés", *Les Echos*, le 21 mai 2015, consulté le 20 septembre 2015 sur : <http://www.lesechos.fr/21/05/2015/lesechos.fr/02183312336_la-france--capitale-mondiale-des-partenariats-public-privé.htm>

²⁰⁹ Manchette anonyme, "Partenariats publics-privés : un 'bombe à retardement budgétaire' (Sénat)", *La Tribune.fr*, le 16 juillet 2014, consulté le 20 septembre 2015 sur <<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140716trib000840203/parteneriat-public-privé-une-bombe-a-retardement-budgetaire-senat.html>>

²¹⁰ EBRD Press Office, "Pretty on paper, poor in practice ; infrastructure PPPs a struggle for governments in Eastern Europe and the CIS", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 18 juillet 2013, consulté le 20 septembre 2015 sur : <<http://www.ebrd.com/news/2013/pretty-on-paper,-poor-in-practice-infrastructure-ppps-a-struggle-for-governments-in-eastern-europe-and-the-cis.html>>

essentiels"²¹¹. Cependant, cette note éditée par la BERD ne met pas en cause l'utilisation des PPP, considérant que "[leur] logique demeure inquestionnable : les fossés infrastructurels requièrent d'être remplis, et les gouvernements n'ont souvent pas assez d'argent ou bien de savoir-faire pour les remplir eux-mêmes".

Ainsi, l'ONG Bankwatch souligne ironiquement que les PPP ne "*rendent pas le planning des infrastructures meilleures, mais rendent un mauvais planning certainement pire*" : les infrastructures sont de moins bonne qualité que dans le cas où elles sont gérées classiquement par les services publiques et coûtent en moyenne 24% plus chère, prix final déguisé par des montages financiers avantageux²¹².

Ce surcoût, cette mauvaise qualité générale des infrastructures, a donc un coût, qui sera en définitive payé soit financièrement, soit à l'usage, par les sociétés bénéficiaires de ce type d'investissement, investissements marqués par le trait idéologique de vouloir à tout prix limiter les capacités de – et donc affaiblir – l'Etat et maximiser les profits du secteur privé, au sein duquel le secteur financier et immobilier ne connaissent pas la crise. Consciente des faiblesses intrinsèques des PPP, la BERD privilégie néanmoins cette formule comme la réponse à tout et c'est peut-être là le seul trait commun à toutes les interventions dans la SEMED : le recours systématique à la formule PPP comme remède au retard structurel des pays – en dépit du bon sens économique, social, et environnemental.

II. La conditionnalité de l'aide au développement

La BERD aurait pu définir une nouvelle formule d'aide au développement dans ce contexte nouveau de transition politique, économique et environnemental dans les pays de la SEMED. Comme le souligne Ibrahim Warde dans son article²¹³, la BERD a conservé les modalités du Consensus de Washington, rendant l'aide au développement conditionnelle (a.). Cela donne lieu à des situations de pertes de souveraineté flagrantes, comme c'est le cas en Tunisie ou au Maroc, qui se sont

²¹¹ Gallop Pippa, "PPPs 'poor in practice' admits new EBRD-financed study", CEE Bankwatch, 22 juillet 2013, consulté le 20 septembre 2015 sur : <<http://bankwatch.org/news-media/blog/ppps-poor-practice-admits-new-ebrd-financed-study>>

²¹² Collectif, "Efficiency through meeting deadlines ?", CEE Bankwatch, date inconnue, consulté le 21 septembre 2015 sur : <<http://bankwatch.org/public-private-partnerships/background-on-ppps/efficiency-through-meeting-deadline>>

²¹³ Warde Ibrahim, *idem*.

vues déposséder de leurs recettes fiscales par certaines opérations de la Banque (b.).

a. L'infinie fortune du consensus de Washington et de la "coopération technique"

L'économiste John Williamson, en 1989, définit dix recommandations adressées aux pays en développement cherchant à se réformer face à une crise économique latente : forte discipline budgétaire, comprenant une réduction et une réorientation des dépenses publiques (plus rentables) et une réforme fiscale (élargissement de l'assiette fiscale), une inflation limitée, un contrôle monétaire introduisant une compétitivité de la monnaie, la libéralisation du commerce extérieur, élimination des barrières à l'investissement direct étranger, privatisation des entreprises contrôlées par l'Etat, flexibilisation des marchés, prise en compte des droits de propriété, et notamment la propriété intellectuelle (ouvrant la voie au brevetage systématique des denrées)²¹⁴... Cette méthode, connue sous le nom de "Consensus de Washington", car très officieuse et ne faisant l'objet d'aucuns contrats – mais pourtant détenant un impact fort dans les économies des pays du Sud à travers le monde depuis le début des années 1990 – a été utilisée, et l'est toujours, par la Banque mondiale et le FMI, pour n'accorder des aides au développement qu'aux seuls pays qui sont prêts à effectuer ces réformes structurels²¹⁵ – et forcés de le faire car au pied du mur.

Ce consensus s'applique grâce à une phase initiale de recommandations, que le jargon de la BERD a fait évoluer en phase de "coopération technique", où elle apporte des recommandations aux gouvernements censées stimuler de l'intérieur les réformes sus-évoquées, afin de pouvoir mener des pratiques de marché au sein des pays-bénéficiaires de l'aide au développement... transformant donc l'aide au développement en facilitant les possibilités d'investissements direct étrangers sur les pays-bénéficiaires. La compétitivité induite par les changements suppose donc une force de travail demeurant bon marché, car privée par les réformes d'un Etat-social,

²¹⁴ AITEC *et al.* "L'aide au développement : à quelles conditions ? Les conditionnalités de l'aide : analyse critique et perspectives", Rapport de la journée d'étude proposée par l'AITEC, OXFAM France etc., 16 janvier 2007, p.12., consulté le 21 septembre 2015 sur : <<http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/ActesCondi1009.pdf>>

²¹⁵ Naim Moisés, "Une camisole de force pour les pays pauvres. Avatars du 'consensus de Washington' ", *Le Monde Diplomatique*, Mars 2000.

déjà fort peu présent²¹⁶. Comme le souligne Moisés Naim, avec les recommandations devrait venir "*la liste des préconisations : des gouvernements honnêtes, un système judiciaire impartial, des fonctionnaires bien formés et bien rémunérés, des mécanismes de régulation transparent, etc. Le problème, c'est qu'un pays capable de remplir ces critères est déjà un pays développé !*"²¹⁷... Et c'est précisément la faiblesse de l'objet de la mission de la BERD, dédiée à renforcer l'économie de marché dans des pays censés répondre aux critères démocratiques et à ceux d'un Etat stable et efficace – mais n'y répondant, en définitive, jamais.

b. Leasing financier, évasion fiscale, tout-au-privé... les profits privés contre le bien public.

Dès ses débuts dans les pays du SEMED, la BERD a axé son action autour du *leasing* financier, c'est-à-dire qu'elle a converti le capital public qu'elle détenait en tant que Banque multilatérale de développement en capital privé en le transférant à des fonds d'investissement : le premier financement accordé au Maroc fut ainsi dédié au fonds d'investissement *Maghreb Private Equity Fund III*, qui fut crédité de 20 millions d'euros²¹⁸. Ce fonds a un point commun avec un autre bénéficiaire d'investissements réalisés dans la foulée par la BERD – le fonds de capital-investissement *North Africa Venture Fund II* : tous deux sont gérés par des respectivement par Tuninvest-Africinvest et Capital Invest International, deux sociétés fameuses connues pour leurs méthodes... d'évasion et "d'optimisation" fiscale. En effet, les deux entreprises sont respectivement basées à l'île Maurice et au Luxembourg – deux paradis fiscaux bien connus²¹⁹. Comme le souligne l'Observatoire Tunisien de l'Economie :

²¹⁶ Collectif, "Briefing #61, investing in social protection and decent work in the MENA", Solidar NGO, septembre 2013, consulté le 21 septembre 2015 sur : <http://www.solidar.org/IMG/pdf/61_mena_dwsp.pdf>

²¹⁷ Moisés Naim, *idem*.

²¹⁸ Aitken Greig, "Trust us, we're euphoric – Private equity and a tax haven part of the EBRD's first post-Arab Spring swoop", CEE Bankwatch, 26 septembre 2012, consulté le 21 septembre 2015 sur : <<http://bankwatch.org/news-media/blog/trust-us-were-euphoric-private-equity-and-tax-haven-part-ebrds-first-post-arab-sprin>>

²¹⁹ Ben Rouine Chafik, Messaadi Ouns, "Un œil sur la BERD. 2012-2014 : Premier bilan de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement en Tunisie", Observatoire Tunisien de l'Economie, 4 mars 2015

"Alors que la lutte contre l'évasion fiscale est le cheval de bataille des autorités (...), ces investissements constituent un réel pied de nez à l'administration fiscale et envoient un signal fort d'entrée de jeu aux autorités publiques."

L'action de la BERD vis-à-vis des fonds d'investissement au nom du développement est alors vivement questionnable : comme est-il possible d'annoncer des investissements pour des clients connus comme étant enregistrés dans des paradis fiscaux, et donc, *in fine*, pratiquant l'évasion fiscale ? S'agirait-il d'une méthode pour ne pas laisser les Etats-partenaires bénéficier des retombées fiscales nécessairement induites ?

L'argument de la BERD selon lequel le profit privé entraîne nécessairement le bien public (et que l'Etat ne doit pas interférer dans ce processus) relève de pratiques vieilles de dizaines d'années en matière d'aide au développement, et qui ne cessent de s'accroître : l'utilisation de l'aide au développement pour investir dans le secteur privé est le plus souvent dédié, comme nous l'avons vu dans ce mémoire, aux multinationales, bénéficie peu ou prou aux compagnies et industries locales et, au final, débloque des marchés en faveur des acteurs occidentaux²²⁰. L'aide au développement, telle qu'utilisée par la BERD, est surtout bénéfique au marché européen : en facilitant l'accès à la production et l'ouverture des marchés de la SEMED, l'aide au développement telle que délivrée par la Banque n'a pas réellement bénéficié aux populations locales.

III. La trahison de l'Etat

*"Si le capitalisme incontrôlé a un visage principalement inacceptable, un Etat corrompu agissant dans l'intérêt des riches est toujours pire. Dans de telles circonstances, peu de choses changeront si l'on essaie juste d'améliorer le système."*²²¹ En effet, les modalités de l'action de la BERD, pour être possible, ont avant tout été débattues par et avec des responsables politiques locaux, dont les motivations sont multiples et ne vont pas forcément dans le sens de l'intérêt public. Nous reviendrons donc sur l'analyse de Mike Davis, qui analysait, en 2006 dans son

²²⁰ Kwakkenbos Jeroen, *Private profit for public good ? Can investing in private companies deliver the poor ?*, EuroDAD, mai 2012, consulté le 21 septembre 2015 sur : <http://www.eurodad.org/files/pdf/520a35cb666a7.pdf>

²²¹ Gülburt Alan & Ward Peter, *Housing the State and the Poor : Policy and Practice in Threel Latin American Cities*, Cambridge, 1985, p.254.

livre *Le Pire des Mondes Possibles*²²², les interventions iniques des IFI dans les pays du Sud comme étant étroitement liées à la complicité d'Etats corrompus, d'Etats que l'auteur qualifiait lui-même comme "*ayant trahis*" (a.). En définitive, nous nous intéresserons à la théorie de Naomi Klein, journaliste et militante altermondialiste canadienne, et nous lirons avec elle en l'arrivée de la BERD dans la région SEMED une forme de "stratégie du choc" (b.).

a. *Des responsables politiques irresponsables : la trahison de l'Etat*

Le programme mis en branle par la BERD, avec la bénédiction du Partenariat de Deauville a, d'une certaine manière, été consenti et appelé par l'élite gouvernementale dans la suite directe des soulèvements arabes : en témoigne la trajectoire de Jaloul Ayed, dont nous avons parlé plus tôt. Technocrate de l'Etat tunisien, ancien banquier, résidu de l'époque Ben Ali et ministre des finances fraîchement nommé du gouvernement de transition Essebsi, M. Ayoud se rend à Washington dès son arrivée à son ministère et négocie directement avec les responsables du FMI, de la Banque mondiale et des membres du congrès, avec la perspective des rencontres de Deauville : il y négocie une entrée brutale de la Tunisie dans le marché internationale, c'est-à-dire un traitement de choc, qui sera donc déguisé lors du G8 de Deauville sous la partition des aides officiels au développement²²³.

C'est là donc part d'un phénomène décrit par Mike Davis, dans le cas du développement des bidonvilles, et identifié comme étant un large et long travail de "*trahison de l'Etat*" : l'Etat corrompu, néo-patrimonial, rentier, à travers des personnes la représentant, comme M. Ayoud, va traiter les transformations sociales et économiques de manière à "*satisfaire les intérêts immédiats des classes dominantes. Au lieu de dévoiler un projet idéaliste visant la régénération sociale*" l'action de l'Etat qui demeure va donc "*viser à satisfaire les intérêts et aspiration des riches et devenir l'instrument d'une marginalisation des pauvres*"²²⁴.

²²² Davis Mike, *Le Pire des mondes possibles*, Editions la Découverte, 2006

²²³ Observatoire tunisien de l'économie, "Partenariat de Deauville", comment la Tunisie est-elle en train de perdre sa souveraineté", economie-tunisie.org, 12 février 2013

²²⁴ Davis Mike, *Idem*

b. La BERD dans la SEMED, une "stratégie du choc"

Enfin, l'ouvrage de Naomi Klein, *La Stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, complète cette analyse et décrit un processus selon lequel chaque crise, choc, guerre, se matérialise en une fracture, une fissure dans un bloc systémique, au sein duquel la réponse apportée par les acteurs internationaux – communauté internationale, organisations internationales, banque multilatérale de développement – va pouvoir s'engouffrer et s'imposer comme une ressource de secours et de salut pour les sociétés, gouvernements ou/et Etats en situation de crise... ce serait alors l'occasion "*pour avancer les éléments d'un programme 'libéral'*"²²⁵, permise par un renforcement idéologique du libéralisme au niveau des gouvernements et une sorte d'apathie et d'hébétude des peuples. Cette lecture du phénomène de crise qui donne lieu à des réponses libérales, néolibérales, ultralibérales, se vérifie aujourd'hui dans le cas des crises financières européennes.

Cela se vérifie d'autant plus dans l'action de la BERD depuis bientôt 4 ans dans la région SEMED, où des Etats déjà faibles se voient – complaisamment – défaits de leurs prérogatives au profit de réformes PPP, autorisent l'action d'une banque de développement finançant l'évasion fiscale, la pollution au charbon, le saccage de l'environnement, l'industrialisation de la production agricole, tout en limitant les "*lourdeurs*" sociales, légales pour déployer l'action d'un secteur privé appelé à devenir tout-puissant, et dont les marges de profit – en lieu et en place de l'accès au service public des citoyens, du développement d'institutions démocratiques, la qualité des infrastructures urbaines, et nous en passons – deviennent alors l'étalon-maître du développement des nations.

²²⁵ Klein Naomi, *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Léméac/Actes Sud, 2008

"La logique bizarre de ce programme économique semblait être que pour ranimer l'économie mourante, il fallait d'abord presser et filtrer, passer toute la sève de la majorité défavorisée des citoyens. La classe moyenne disparut rapidement et les monceaux d'ordures produits par les quelques riches, de plus en plus riches, devinrent les mangeoires de la population croissante des abjectement miséreux"

Fidelis Balogun

*Adjusted Lives : Stories of Structural Adjustments*²²⁶

CONCLUSION

La BERD dans la SEMED : l'histoire d'une mise au pas néo-libérale des pays arabes ?

²²⁶ Recueil de nouvelles de l'écrivain nigérian Fidelis Balogun mettant en scène l'application des PAS, politiques d'ajustements structurels décidés par la Banque mondiale et le FMI dans les années 1980-1990 imposées aux pays du Sud comme conditionnalité de l'aide au développement (1995)

Si l'histoire de la BERD est celle d'une hypocrisie institutionnalisée, l'histoire de la BERD dans la SEMED est celle d'un stupéfiant renoncement : renoncement de la BERD à des politiques pourtant définies depuis presque un quart de siècle en matière de transparence politique, publique ; en matière de respect de l'environnement, d'action contre le réchauffement climatique ; en matière de renforcement des capacités des Etats, notamment en ce qui concerne le domaine fiscal ; en matière d'emplois, de renforcement du tissu des entreprises, de lutte contre la pauvreté. Comme le titraient il y a quelques mois (voir *supra*) les journalistes de l'ICIJ en ce qui concerne l'action de la Banque mondiale, la BERD a donc brisé sa promesse.

Peut-être pire encore, la BERD, en brisant sa promesse, a entraîné des Etats déjà affaiblis dans son sillage, irresponsables coupables de la mise en pâture des ressources de leurs terres, de leur environnement et de leur société.

Malgré un investissement somme toute limitée (1,5 milliards d'euros entre 2012 et début 2015, dans 4 pays différents), la BERD aura accompagné une transition à moindre coût de ces pays vers l'économie de marché, convertissant les aides au développement en investissements directs étrangers, les pays en marché et les citoyens en main d'œuvre (producteurs de crème glacée) et poubelle (consommateurs du charbon européen) de l'Europe.

A ce titre, l'action de la BERD en Méditerranée a été particulièrement intéressante à analyser en tant qu'elle s'inscrit dans le sillage de décennies d'actions menées par les IFI occidentales et qu'elle permet d'avoir une vision détaillée des types de stratégies à l'œuvre depuis l'après-guerre et des conséquences de l'imposition de politiques capitalistes par le Nord aux pays du Sud...

Le rôle des BMD est, à l'aune des conférences FfD et de la COP21 qui se profile pour la fin de l'année, absolument nécessaire à interroger car elles sont des actrices indépassables des politiques de développement internationale et que, disposant d'agendas particuliers, les modalités de leur action doivent être efficacement interrogées, contrôlées et analysées.

Cela suppose aussi une reconnaissance plus explicite de la souveraineté des pays du Sud en ce qui concerne les décisions qu'elles prennent en matière de

développement, et cela passe déjà par une prise de conscience citoyenne, une prise de consciences de leur propre pouvoir. Les printemps arabes en ont été la promesse, malheureusement bafouée et violée par les opportunistes des révolutions. Dans le nouveau "Sud" européen, le stupéfiant feuilleton de la crise grecque, ayant atteint son paroxysme lors d'un référendum foulé aux pieds par la troïka (dont fait partie le FMI), a été un nouveau cri contre les politiques iniques mises en place par les acteurs du développement international.

Dans une conférence organisée le 10 septembre 2015 par les Rencontres Charles Péguy, à Nîmes, le journaliste d'investigation Edwy Plenel intervenait sur le thème "Dire non". Soulignant que le monde était à présent dans une période de transition climatique, économique, morale, sociale... cette transition se manifestait donc par une réaction brutale d'un ancien monde conscient de sa disparition progressive, agissant contre un nouveau monde conscient de sa prochaine arrivée et construisant son existence en chutant et en se relevant.

Dans le concert des nations et sur les questions de développement, les pas effectués sous l'impulsion des pays du Sud en faveur d'un mécanisme de restructuration des dettes – instrument véritable de domination, selon le sociologue et économiste Maurizio Lazzarato²²⁷ – l'organisation d'une conférence de Bandung II en avril 2015²²⁸, ou encore la création d'une nouvelle banque de développement multilatérale détenue et dirigée par les BRICS (Brésil-Russie-Chine-Inde-Afrique du Sud) promettent la redéfinition des paradigmes développementaux et annoncent la naissance prochaine du monde de demain.

Mais à quelles conditions ?

Pierre Emmery

Paris, le 20 septembre 2015

²²⁷ Lazzarato Maurizio, *La Fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale*, par Maurizio Lazzarato, Editions Amsterdam, 2011.

²²⁸ A ce propos, voir : <<http://www.aacc2015.id>>

SOURCES

Bibliographie exhaustive

- Adloff Fanny *et al.*, "Mediterranean Sea response to climate change in an ensemble of twenty first century scenarios", *Climate Dynamics*, 20 février 2015
- Agudo Pierre, "La BERD contrainte à l'autocritique sur son train de vie", *L'Humanité*, 27 avril 1993
- AITEC *et al.* "L'aide au développement : à quelles conditions ? Les conditionnalités de l'aide : analyse critique et perspectives", Rapport de la journée d'étude proposée par l'AITEC, OXFAM France etc., 16 janvier 2007
- Arab Republic of Egypt, "Egypt. Second National Communication Under the United Nation Framework Convention on Climate Change", Mai 2010
- Brussels Invest&Export, "L'énergie en Jordanie. Présentation des enjeux du secteur", Poste de Beyrouth, Octobre 2013
- Bütikofer Reinhard *et al.*, "Open letter from MEPs to Commissioners Rehn, Hedegaard and Potocnik on the EBRD draft mining strategy", 12 juillet 2012
- Chavkin Sasha *et al.*, "How the World Bank Broke its Promise To Protect The Poor", ICIJ, *Huffington Post*, 16 avril 2015
- Collectif, "Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement", *Documents de base de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, Documentation de la BERD, avril 1991, révisé en octobre 2006, en septembre 2012 et en septembre 2013
- Collectif, "Climate change, regional and global issue", Arab NGO Network for Development, décembre 2010
- Collectif, "Politique environnementale, principes généraux et cadre de base", *Fiches techniques sur l'Union européenne*, 2015
- Daguzan Jean-François, "La crise arabe : de la crise économique à la révolution politique ?", *Maghreb-Machrek*, "Le monde arabe dans la crise", n°206, 2010/4
- Davis Mike, *Le pire des mondes possibles*, Editions La Découverte, 2006

- De Jacquilot Patrick, "Le président Jacques Attali contraint à démissionner de la BERD", *Les Echos*, le 28 juin 1993
- De Mestral Charles, "Winstar Updates Strategic Alternative Process and Operations", *CNW*, 11 septembre 2012
- De Villepin Xavier, "La BERD : le redressement au service de la transition", *Senat, Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées*, Rapport 133 – 1996/1997
- Emmery Pierre, "The Post-2015 process and the Arab region : an opportunity for changing perspectives", Arab NGO Network for Development, avril 2015.
- European Commission, "Climate Change and International Security", 2007
- Faure Michel, "Attali, un banquier à découvert", *L'Express*, le 24 juin 1993
- Fitoussi Jean-Paul, "Démocratie et mondialisation", *Observatoire français des conjonctures économiques*, 2009
- Forum tunisien des droits économiques et sociaux *et al.*, Lettre ouverte "EBRD support to Serinus Energy project in Tunisia", 2 juillet 2013
- Giorgi Filippo, "Climate change hot-spots", *Geophys Res Lett*, 33/8, 2006
- Gülburt Alan & Ward Peter, *Housing the State and the Poor : Policy and Practice in Three Latin American Cities*, Cambridge, 1985
- Hashemit Kingdom of Jordan, "Jordan, Second National Communication Under the United Nation Framework Convention", 2009
- Haute-représentation de l'Union Européenne pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité, "Joint Consultation Paper. Towards a new European Neighbourhood Policy", *Documents de la Commission européenne*, 4 mars 2015
- Herman Barry, "An Urgent Need for Clarity on the Post-2015 Development Agenda and Financing for Development", *Perspectives*, Friedrich Erbert Stiftung, Août 2014.
- IPCC, *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation and Vulnerability. Part B : Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the 5th Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, 2014, ch. 22
- Klein Naomi, *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Léméac/Actes Sud, 2008

- Kwakkenbos Jeroen, *Private profit for public good ? Can investing in private companies deliver the poor ?*, EuroDAD, mai 2012
- Laurens Sylvain, "Les élus passent, les eurocrates restent", *Le Monde Diplomatique*, n°738 Septembre 2015
- Lavorel Sabine, "La légitimation des Etats patrimoniaux", in *Les constitutions arabes et l'islam, les enjeux du pluralisme juridique*, Presses de l'Université du Québec, 1977
- Mansour Ali *et al.*, "Estimating Desertification in the Arab World Using GIS Approach", *Middle-East Journal of Scientific Research*, n°8, 2011
- Mathiason Nick, "EBRD 'failing to combat corruption' ", *The Guardian*, 18 avril 2004
- Maurel Chloé, "L'engagement des pays du Sud aux Nations unies pour une meilleure restructuration des dettes souveraines", Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), le 5 mai 2015
- McGrath Findaka & Gallop Pippa, "Coal and corruption – the case of the European Bank for Reconstruction and Development", CEE Bankwatch, Décembre 2013
- Mercante Agathe, "La France, capitale mondiale des partenariats publics-privés", *Les Echos*, le 21 mai 2015
- Muselier Renaud, "Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Etrangères sur le projet de loi n°4219 (procédure accélérée), autorisant l'approbation des amendements à l'article 1^{er} et à l'article 18 de l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement", *Assemblée nationale, XIIIe législature*, 7février 2012
- Naim Moisés, "Une camisole de force pour les pays pauvres. Avatars du 'consensus de Washington' ", *Le Monde Diplomatique*, Mars 2000
- Osman Elasha, "Mapping of Climate Change Threats and Human Development Impacts in the Arab region", *Arab Development Report*, 2010
- Parlement européen et conseil de l'union européenne, "Directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux", *Journal Officiel de l'Union européenne*, 30 avril 2004

- Perrier de la Bathie (dir.), *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, Ministère des Affaires étrangères – Service d'Information et de Presse
- Public Accounts Committee, "Equity Investment in Privately Financed Projects", Eighty-First Report, *House of Commons*, 18 avril 2012
- Reilly John *et al.* "Multi-gas contributors to global climate change. Climate impacts and Mitigation Costs of Non-CO2 Gases", Pew Center on Global Climate Change, Février 2003
- République tunisienne, "Communication initiale de la Tunisie à la Convention cadre des nations unies sur le changement climatique", 2001
- Romero Maria José, "A private affair. Shining a light on the shadowy institutions giving public support to private companies and taking over the development agenda", EuroDAD, juillet 2014
- Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, "Morocco second national consultation under the United Nation Framework Convention on Climate Change", avril 2010
- Sägesser Caroline, "Les institutions financières internationales", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1998/16 (N°1601)
- Saif Ibrahim, "The Bloated Informal Economies in Arab Countries", Carnegie Middle-East Center, 12 février 2013
- Samir Amin *et al.* "Qu'est-ce que le néolibéralisme ?", *Actuel Marx* 2006/2 (n°40)
- Slaughter Anne-Marie (dir.) *The Arab Spring and Climate Change. A Climate and Security Correlations Series*, Center for American Progress, Février 2013
 - o Johnstone Sarah & Mazo Jeffrey, "Global Warming and the Arab Spring"
 - o Sternberg Troy, "Chinese Drought, Wheat, and the Egyptian Uprising : How a Localized Hazard Became Globalized"
- Van Grunderbeeck Patrick & Tourre Yves, "Bassin méditerranéen : changement climatique et impacts au cours du 21^{ème} siècle", *in* Thibault Henri-Luc (dir.), *Changement climatique et énergie en Méditerranée*, Plan Bleu, Juillet 2008.

- Vermeren Pierre, "Les dynamiques à l'œuvre dans le Maghreb", in *Questions internationales*, "Printemps arabes et démocratie", n°53, La Documentation Française, Janvier-Février 2002
- Verner Dorte (dir.), *Adaptation to a Changing Climate in the Arab Countries. A Case for Adaptation Governance and Leadership in Building Climate Resilience*, MENA Development Report, Banque Mondiale, 2012
- Warde Ibrahim, "Un plan Marshall sans lendemain pour les printemps arabes", *Le Monde Diplomatique*, Janvier 2014

Netographie

- www.academia.edu
 - o Melgou Mostafa, "De l'Etat patrimonial à l'Etat néo-patrimonial ?", *academia.edu*, 15 avril 2013
- www.al-monitor.com
 - o Trew Bel, "Egypt turns to Israel to address shortage of natural gas", 23 février 2014
- www.annd.org
 - o Collectif, "A civil society perspective on EBRD role in the Arab region", ANND, Phenix Center for Economic and Informatics Studies, Egyptian Initiative for Personal Rights, Forum Tunisien des Droits économiques et sociaux, 2015
 - o Collectif, "Fundamentals of the European Bank for Reconstruction and Development and its role in Southern Mediterranean Arab Countries : Introduction for civil society organizations", Documentation de l'Arab NGO Network for Development (ANND), 2012
 - o Collectif, "Participating in the EBRD's Annual Business and Information Meeting. The Role of the CSOs", note envoyée aux partenaires du Réseau des ONG arabes
- www.ati.publishwhatyoufund.org
- www.bankwatch.org
 - o Aitken Greig, "Trust us, we're euphoric – Private equity and a tax haven part of the EBRD's first post-Arab Spring swoop", CEE Bankwatch, 26 septembre 2012

- Apostol Ionut, "EBRD fresh plans show intent to pour more public money into coal", CEE Bankwatch, 26 avril 2012
 - Bacheva-McGrath Fidanka *et al.*, "Europe's Caspian gas dreams – a nightmare for human rights in Azerbaijan", 14 mai 2015
 - Bacheva-McGrath Fidanka *et al.*, "Why public subsidies for Lukoil in Azerbaijan will not reduce EU depend on Russia", Janvier 2015
 - Bacheva-McGrath Fidanka, Holovko Iryna, "The EBRD's Environmental and Social Policy (ESP) of 2008 vs the newly proposed ESP – from bad to worse", CEE Bankwatch, avril 2014
 - Bottoms Isabel, "Guest post : EBRD justification for supporting coal in Egypt's cement industry is negligent", Egyptian Center for Economic and Social Rights, 15 mai 2014
 - Collectif, "Build now, pay heavily later", *Never Mind the Balance Sheet. The Dangers Posed by Public-Private Partnerships in Central and Eastern Europe*, CEE Bankwatch, 2008
 - Collectif, "L'EIE dans la ligne de mire", CEE Bankwatch, mars 2015
 - Déclaration commune, "EBRD must not back Egyptian coal imports", CEE Bankwatch, 24 février 2015
 - Delaval Sophie, "GMOs, water grab and ice cream for the masses – the EBRD gets involved with Nestlé Egypt", CEE Bankwatch, 13 février 2014
 - Gallop Pippa, "PPPs 'poor in practice' admits new EBRD-financed study", CEE Bankwatch, 22 juillet 2013
 - Roggenbuck Anna, "A public bank ? The EIB's lack of transparency and participation", CEE Bankwatch, date inconnue
 - Roggenbuck Anna, "European Investment Bank", CEE Bankwatch, 2010
- www.banquemondiale.org
- Banque Mondiale, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, Secrétariat francophone de l'association internationale pour l'évaluation d'impacts, "Volume I. Politiques, procédures et questions intersectorielles", *Manuel d'évaluation environnemental*, 1999
 - Collectif, "Le monde arabe face à la menace du changement climatique", La Banque mondiale, le 5 décembre 2012

- www.capital.fr
 - Geller Martine, "Chiffres d'affaires sans surprise pour Nestlé en 2014", *Capital*, 19 février 2015
- www.cgdev.org
 - Barder Owen, "EBRD raises the bar for international appointments", *Global Development : views from the center*, Center for Global Development, 21 mai 2012
- www.dipnot.hypotheses.org
 - Lefebvre Blaise, "Bakou 2015 : des Jeux européens vraiment européens ?", *Institut Français d'Etudes Anatoliennes (Dipnot)*, juin 2015
- www.ebrd.com
 - "Complaints by 'Vreoci' ecological society and the council of 'Mesna Zajednica Vreoci' to the EBRD's project complaint mechanism", 17 août 2012
 - Collectif, "About the EBRD. We are investing in changing life", *Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, août 2014
 - Collectif, "Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement", in *Documents de base de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, *Documentation de la BERD*, avril 1991
 - Collectif, "Country Assessment. Morocco", *Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, 12 septembre 2012
 - Collectif, "Country Assessment. Tunisia", *Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, 12 septembre 2012
 - Collectif, "Deauville Partnership", *Documentation de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement*, date inconnue
 - Collectif, "Directors of the EBRD", *Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, MAJ 2015

- Collectif, "EBRD reaches EUR1.5 billion investments in southern and eastern mediterranean region", décembre 2014
- Collectif, "EBRD's activities in the southern and eastern Mediterranean region", décembre 2012
- Collectif, "Egypt Technical Assessment Report", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, février 2012
- Collectif, "Financial Report 2012-2014", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, mars 2015
- Collectif, "History of the EBRD", Documentations de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 2012
- Collectif, "Investigating fraud and corruption", *Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, date inconnue
- Collectif, "Mining. Operations Policy. Report on the Invitation to the Public to Comment", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 25 avril 2012
- Collectif, "Politique environnementale et sociale, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 mai 2014", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 7 mai 2014
- Collectif, "Public information policy", Documentations de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 2014
- Collectif, "Public procurement and PPPs", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 2012
- Collectif, "Rapport annuel 2014", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- Collectif, "Sectors and topics", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- Collectif, "Shareholders and board of governors", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (MAJ 2015)
- *Collectif, "Stratégie pour le Maroc", Document de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, février 2015*

- Collectif, "Strategy for Jordan As Approved by the Board of Directors at its meeting on 1 October 2014
- Collectif, "The EBRD and the SEMED", Documentations de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, date inconnue
- Collectif, "USA : Shareholder profile", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- Collectif, "Working with civil society", documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, date inconnue
- Comité du Code de Conduite de la BERD, "Code de conduite applicable au personnel de la BERD", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 29 février 2012
- Comité du Code de Conduite de la BERD, "Code of conduct for officials of the Board of Directors of the EBRD", *Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, 29 février 2012
- EBRD Press Office, "Pretty on paper, poor in practice ; infrastructure PPPs a struggle for governments in Eastern Europe and the CIS", Documentation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 18 juillet 2013
- www.economie-tunisie.org
 - Ben Rouine Chafik, Messaadi Ouns, "Un œil sur la BERD. 2012-2014 : Premier bilan de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement en Tunisie", Observatoire Tunisien de l'Economie, 4 mars 2015
 - Observatoire Tunisien de l'Economie, "Partenariat de Deauville, comment la Tunisie est-elle en train de perdre sa souveraineté", *economie-tunisie.org*, 12 février 2013
- www.econostrum.info
 - Chaudier Julie, "La BERD et Alliances unis dans l'hôtellerie marocaine", *econostrum.info*, 16 septembre 2014
- www.eia.gov
- www.eib.org
 - Collectif, "Les Banques multilatérales de développement", Documentation de la Banque Européenne d'investissement, non-daté

- Collectif, "Travailler à de nouveaux débouchés économiques sur la rive sud de la Méditerranée", Documentation de la Banque européenne d'investissement, non daté
- www.eiti.org/fr
- www.euobserver.com
 - Mahony Honor, "Greece faces 'massive' loss of sovereignty' ", EUObserver.com, 4 juillet 2011
- www.hrw.org :
 - Anonyme, "Letter to EBRD on Country Strategy for Azerbaijan", Human Rights Watch, 5 septembre 2007
- www.ilo.org
 - Collectif, "Le chômage des jeunes dans le monde arabe est une cause majeure de révolte", Organisation Internationale du Travail, 5 avril 2011
- www.lemonde.fr
 - Anonyme, "Les pays du G8 ont promis 40 milliards de dollars pour le 'printemps arabes' ", *LeMonde.fr*, 27 mai 2011
 - Laïdi Zaki, "Faillite des régimes rentiers", *LeMonde.fr*, 4 février 2011
 - Roche Marc, "La BERD, entre banque d'affaire et banque de développement", *LeMonde.fr*, 9 mai 2013
 - Roger Simon, "Climat : 'La question du financement peut faire dérailler la COP21' ", *LeMonde.fr*, 6 mai 2015
- www.multinationales.org
 - Knaebel Rachel, "Retour vers le futur : en Europe de l'Est, EDF mise sur le charbon", 16 octobre 2014
- www.nuclear-transparency-watch.org
 - Anonyme, "Des députés européens et ONG contestent le soutien financier de l'Union européenne pour l'extension de la durée de vie de réacteurs nucléaires en Ukraine", Nuclear Transparency Watch, 1^{er} Juillet 2015
- www.orientxxi.info
 - El Kahlaoui Soraya, "Habitants sans ville au Maroc, expulsés au nom de la modernité", OrientXXI, 11 décembre 2014
- www.touteurope.eu

- Anonyme, "La Banque européenne pour la reconstruction et le développement", *Toute l'Europe*, août 2014
- www.universalis.fr
 - Baud-Babic Marie-France, Marty Olivier, "BERD (Banque Européenne pour la reconstruction et le développement)", *Encyclopaedia Universalis*
- www.zaman.fr
 - Bahri Fouad, "La montée d'un Etat rentier à la turque", *Zaman France*, date inconnue

Ressource audiovisuelle :

- Dimbleby Jonathan, "The Agony of Lebanon", *in This Week Show*, Thames Television, diffusé le 22 avril 1976 (consultable sur www.youtube.com)

Table des matières

REMERCIEMENTS	5
SOMMAIRE PAGINE	6
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	7
INTRODUCTION	9
LA MEDITERRANEE, UN "CONTINENT LIQUIDE" ?	9
La Méditerranée, entre crises et compréhension mutuelle	11
Vers un partenariat global pour le développement ?	12
Le rôle et l'idéologie développementale des institutions financières internationales	13
La destinée méconnue des institutions financières internationales à identité régionale	15
Pourquoi s'intéresser plus précisément à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ?	16
Méthodologie et définition de la problématique	17
Annonce du plan	19
PARTIE I	21
1991 – 2011 : DE LA CHUTE DU BLOC SOVIETIQUE AU PARTENARIAT DE DEAUVILLE, L'ELARGISSEMENT DU DOMAINE DE COMPETENCES D'UNE BANQUE DE DEVELOPPEMENT CONTINENTALE VERS LA REGION MEDITERRANEENNE.	21
Chapitre I	24
La BERD avant la Méditerranée	24
I. La BERD, de sa création au partenariat de Deauville, retour sur 20 ans d'existence	24
a. Aux origines de la création de la BERD	25
b. Le fonctionnement institutionnel de la BERD : un acteur européen ou international ?	26
c. La synthèse entre banque de développement et banque d'affaires : la bonne formule néolibérale	27
II. L'action controversée de la BERD dans les ex-pays soviétiques, révélatrice de pratiques contestables	29
a. La dimension sociale et politique de l'action de la BERD : l'exemple de l'Azerbaïdjan	30
b. "Retour vers le futur" : le soutien financier de la BERD aux industries polluantes, l'exemple du secteur minier	32
c. La BERD et la corruption	34
Chapitre II :	37
La Méditerranée avant la BERD : défis environnementaux, enjeux économiques et sociaux	37
I. La Méditerranée, première victime du changement climatique	37

a.	Projections climatiques dans la région arabe et risques potentiels du changement climatique	38
b.	Les réponses institutionnelles des quatre pays de la SEMED au péril climatique	39
c.	Les effets du changement climatique sur les révolutions arabes : un "multiplicateur de menaces"	41
II.	Quels sont les problèmes politiques, économiques et sociaux structurant en Egypte, Jordanie, Tunisie et au Maroc au moment de la transition ?	43
a.	Entre Etats-rentiers et Etats néo patrimoniaux : des systèmes politiques et sociaux corrompus	43
b.	Des systèmes économiques fragiles balayés par la crise financière de 2008	45
c.	Le chômage des jeunes et des femmes	46
Chapitre III :		47
Le partenariat de Deauville et l'arrivée de la BERD dans le monde arabe		47
I.	Le partenariat de Deauville, un plan Marshall pour le monde arabe ?	48
a.	Aux origines : un projet néolibéral et atlantiste	48
b.	Une multitude d'acteur, un fonctionnement flou, mais l'arrivée de la BERD dans la SEMED	50
II.	Quelles critiques au partenariat de Deauville ?	51
a.	La "traditionnelle boîte à outils"	52
b.	Une perte de souveraineté pour les pays arabes ?	53
III.	La BERD, nouvelle actrice majeure dans les relations euro-arabes	54
a.	Quels sont les instruments à disposition de la BERD ?	55
b.	La BERD, banque de développement méditerranéenne	56
PARTIE II		59
2012 – 2015 : UNE ANALYSE DES POLITIQUES ET DES STRATEGIES DE LA BANQUE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LE SUD ET L'EST DE LA MEDITERRANEE		59
Chapitre I		62
Les "garde-fous" sociaux et environnementaux		62
I.	Les normes imposées à la BERD en matière environnementale et sociale	62
a.	La BERD, une IFI soumise aux conventions internationales : l'exemple des principes européens pour l'environnement	63
b.	Une Banque limitée par... elle-même ?	64
II.	Les standards en matière environnementale et sociale promus par la BERD	65
a.	La politique sociale et environnementale : de "mauvais à pire" ?	66
b.	La surveillance opérée par les organisations de la société civile	67
III.	L'Etude d'incidence environnementale : mode d'emploi et limites	68
a.	Description et usage de l'EIE	69
b.	Des projets systématiquement catégorisés B : un risque démocratique et environnemental fort	70
Chapitre II		71
Stratégies et projets		71
I.	Jordanie : la dimension énergétique privilégiée	71
a.	Bilan de la BERD pour la Jordanie	71
b.	Analyse de la stratégie pays	72
II.	Maroc : la BERD au secours des infrastructures de "bien public" ?	74

a.	Descriptif des projets et masse financière allouée	74
b.	Analyse de la stratégie-pays définie par la BERD pour le Maroc	74
III.	Egypte : la BERD sur tous les fronts ?	77
a.	Descriptif des projets/masse financière allouée	77
b.	Analyse de l'évaluation technique et des orientations stratégiques définies	77
IV.	Tunisie : du <i>leasing</i> financier à tous les étages	78
a.	Descriptif des projets et masse financière allouée	79
b.	Analyse de l'évaluation technique	79
Chapitre III		80
L'impact environnemental et social de la BERD, analyse des politiques sectorielles dans la SEMED		80
I.	De l'agriculture à l'agrobusiness, quel changement de sens, quel impact ?	81
a.	"Transitions gaps" et défis évalués par la BERD	81
b.	De la sécurité alimentaire à la marchandisation du secteur agricole : l'exemple de Nestlé Egypte et le paradoxe de la crème glacée	82
II.	La question hautement problématique de l'énergie	86
a.	Situation énergétique des pays du SEMED : le difficile choix entre efficacité énergétique et énergies renouvelables	86
b.	De la défense du solaire au gaz de schiste : Serinus Energy au service de l'indépendance énergétique des pays de la SEMED ?	89
c.	Le projet Cemex en Egypte et l'hypocrisie de la BERD	91
III.	L'action pour le climat contre la logique de marché ?	91
a.	Une approche trop sectorielle de la question climatique ?	92
b.	La logique de marché prônée par la BERD est-elle compatible avec une politique climatique efficace ?	93
Chapitre IV		94
La BERD contre les Etats		94
I.	Les partenariats-publics-privés : heurs et malheurs d'une méthode idéologique	94
a.	Petite histoire des PPP	95
b.	Les PPP, un choix idéologique aux conséquences désastreuses	96
II.	La conditionnalité de l'aide au développement	97
a.	L'infinie fortune du consensus de Washington et de la "coopération technique"	98
b.	Leasing financier, évation fiscale, tout-au-privé... les profits privés contre le bien public.	99
III.	La trahison de l'Etat	100
a.	Des responsables politiques irresponsables : la trahison de l'Etat	101
b.	La BERD dans la SEMED, une "stratégie du choc"	102
CONCLUSION		104
LA BERD DANS LA SEMED : L'HISTOIRE D'UNE MISE AU PAS NEO-LIBERALE DES PAYS ARABES ?		104
SOURCES		108
	Bibliographie exhaustive	108
	Netographie	112
	Ressource audiovisuelle :	118
		121

Table des matières	119
ANNEXES	123
Annexe I	124
ANNEXE II : Liste des projets de la BERD dans la region SEMED (en anglais)	125
Jordan	125
Egypt	128
Tunisia	133
Morocco	135
RESUME	1
Mots-clés	1
ABSTRACT	1
Keywords	1

ANNEXES

Résumé

Le présent mémoire est l'objet d'une réflexion commencée au Liban, au sein de *l'Arab NGO Network for Development*, sur trois questions précises : comment se déploient les politiques de développement des pays du Nord vers les pays du Sud ? Quels sont les acteurs du développement ? Comment définir ces acteurs et leur impact dans ces pays ?

Ainsi, mener une enquête sur un acteur nouveau, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, dans la région SEMED, et son impact sur les questions environnementales et sociales, permet d'effectuer une plongée au cœur de ces questionnements et d'envisager sous un nouvel angle les relations internationales et euro-arabes.

Mots-clés : Banque – Développement – SEMED – Arabe – Nord/Sud – Capitalisme

Abstract

The following work is the result of three questions, asked as the author was working in a pan Arabic NGO in Lebanon: what are the development policies built by the Northern countries for the Southern countries? Who and what are the actors of the development? How can we analyze those actors and their impacts in the global South?

Thus, investigating on a new actor, the European Bank for Reconstruction and Development, in the MENA region, and its impact on the environmental and social issues, will lead us on a different way to perceive international and Euro-Arab relations.

Keywords : Bank – Development – MENA – Arab – North/South - Capitalism